

■ Dans « aden » :
tout le cinéma
et une sélection
de sorties

Allemagne : face au scandale, la CDU sacrifie Helmut Kohl

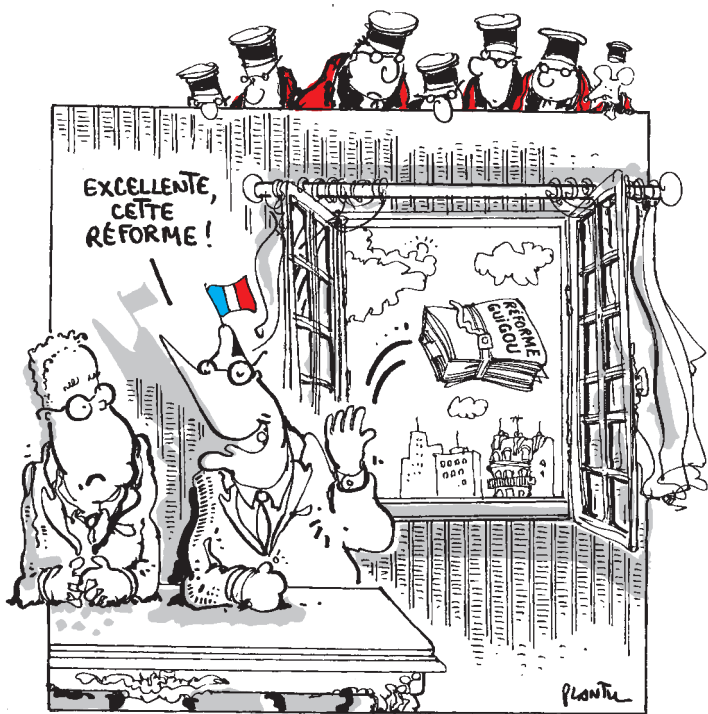
HELMUT KOHL a été contraint, mardi 18 janvier, de démissionner de la présidence d'honneur de l'Union chrétienne-démocrate allemande (CDU), qu'il a dirigée pendant vingt-cinq ans. Le parti a exigé ce départ parce que l'ancien chancelier refuse de donner les noms des donateurs qui ont alimenté les caisses noires du mouvement. Wolfgang Schäuble, lui aussi touché par le scandale, reste président. Mais il a dû présenter ses excuses pour le mensonge de son parti en Hesse, qui a attribué l'origine de fonds suspects à des juifs étrangers. Karlheinz Schreiber, le marchand d'armes par qui le scandale est arrivé, continue de distiller des révélations depuis sa prison canadienne. Dans les sondages, la CDU est à son plus bas niveau historique.

Lire pages 2 et 3

Justice : la chute d'une réforme populaire

- Le président reporte la révision de la Constitution sur le Conseil supérieur de la magistrature
- Il en était l'inspirateur et la réclamait depuis trois ans
- La droite ne voulait pas voter ce projet sur l'indépendance de la justice
- Lionel Jospin accepte la décision du chef de l'Etat

LE PRÉSIDENT de la République a pris l'initiative, mardi 18 janvier, de reporter la réunion du Congrès qui était appelé, le 24 janvier, à ratifier la révision constitutionnelle modifiant la composition et les attributions du Conseil supérieur de la magistrature. Devant l'opposition de plus en plus massive des députés et des sénateurs de droite contre ce texte déterminant pour l'ensemble de la réforme de la justice, Jacques Chirac n'a pas voulu prendre le risque de voir échouer un projet dont il est l'initiateur et qu'il réclamait depuis trois ans. Le chef de l'Etat « constate la persistance de blocages qui risquent de mettre en cause la réforme de la justice ». « Si le blocage est avéré, je déciderai alors le report du Congrès par un décret qu'il appartiendra au premier ministre de contresigner », ajoute-t-il. La situation judiciaire du président de la République dans l'affaire des emplois fictifs du RPR a également pesé sur son choix.



Le premier ministre a fait connaître sa réponse mardi en fin de soirée : « Si le président me confirme son intention de renoncer à la tenue du Congrès lundi, je prendrai acte de cette décision qui est la sienne en la contresignant. Le gouvernement ne veut pas que la réforme de la justice qu'il a engagée, et à laquelle tiennent les Français, s'enlise. Il poursuivra avec détermination cette réforme au Parlement, tout en tirant les conséquences de la situation nouvelle qui serait ainsi créée. » Pour le gouvernement, qui insiste sur la responsabilité du chef de l'Etat et de la droite, ce report compromet définitivement l'ensemble de la réforme de la justice. La réforme du Conseil supérieur de la magistrature était approuvée par 77 % des Français, selon un sondage Sofres commandé par le ministère de la justice.

Lire pages 6 et 7, notre éditorial page 15 et la chronique de Pierre Georges page 34



CLAUDE BÉBÉAR L'instinct du chasseur

Etre numéro un mondial de l'assurance en 2000 : le pari de Claude Bébéar est gagné. En annonçant, mercredi 19 janvier, qu'il quitte la direction d'Axa, cède les rênes à Henri de Castries le 3 mai et s'apprête à devenir président du conseil de surveillance, il entend rester ce qu'il fut toute sa vie : un homme d'influence, conquérant vorace et chasseur passionné. Portrait. p. 13

La lutte contre l'effet de serre

LIONEL JOSPIN devait rendre public, mercredi 19 janvier en fin de journée, un programme national de lutte contre l'effet de serre. Sur l'essentiel, c'est-à-dire le combat contre les émissions de gaz à effet de serre et les transports (taxe sur l'énergie, bridage des véhicules, taxation du kérosène des avions, etc.), le gouvernement s'en remettra aux décisions de l'Union européenne. Les arbitrages rendus par Lionel Jospin, en particulier sur les questions fiscales, sont de nature à apaiser les craintes des industriels. Dès lundi, Dominique Voynet avait déclaré que ce programme « risquait d'être insuffisant » pour permettre à la France de remplir ses engagements internationaux.

Lire page 10

Disparu à Santiago, assassiné sous Pinochet, Fernando est de retour

SANTIAGO DU CHILI
de notre envoyée spéciale

En gros plan et au ralenti, le médecin légiste retourne le crâne entre ses mains pour suivre la trajectoire de la balle qui a tué Fernando Olivares Mori. Militant de la gauche révolutionnaire (MIR), Fernando avait vingt-huit ans quand il fut arrêté à Santiago, le 5 octobre 1973, au lendemain du coup d'Etat militaire du général Augusto Pinochet. Une centaine de fractures provoquées par les tortures apparaissent sur le squelette, qui a pu être entièrement reconstitué, vingt-cinq ans après sa disparition.

Cette scène est sans doute la plus bouleversante de *Fernando ha vuelto* (« Fernand est de retour »), court-métrage du cinéaste chilien Silvio Caiozzi relatant le long et minutieux processus d'identification d'une des 5 000 victimes de la dictature militaire (1973-1990). On se souviendra aussi longtemps d'une autre séquence, qui montre l'experte en reconstruction faciale superposant les pièces dentaires de la victime sur le large sourire de Fernando sur une photo prise le jour de son mariage. « Nous sommes absolument certains de l'identi-

té, nous avons la preuve des tortures. Nous ne sommes pas sûrs en revanche que la justice pourra condamner les assassins », confesse-t-elle en allumant nerveusement une cigarette.

Dédié à la mère de Fernando et à toutes les mères des disparus « qui attendent toujours », ce film inédit - il a pourtant gagné, en 1998, le Prix national du meilleur court-métrage au Chili - n'est jamais sorti sur les écrans de cinéma ou de télévision. En une heure, il témoigne des horreurs commises par le régime militaire. On partage aussi l'interminable attente de Juana, la mère de Fernando, racontant les démarches désespérées pour retrouver la trace de son fils. Le calvaire des portes qui se ferment dans tous les ministères. A chaque fois qu'elle demandait où il était, on lui répondait que son fils n'existait pas. Au registre de l'état civil, on disait qu'elle avait cinq enfants. Dona Juana affirmait qu'elle en avait six. En vain.

Dona Juana n'est pas devenue folle, mais elle a été frappée d'hémiplégie. « Ma grand-mère vivait dans l'angoisse comme si elle avait, elle aussi, disparu », raconte Mauricio, le fils de Fernando. Il a aujourd'hui le même âge que

son père au moment de son enlèvement. Mauricio ne l'a pas connu. Sa mère était enceinte de cinq mois quand le militant de gauche fut arrêté.

Le film se termine par l'enterrement de Fernando, le 21 avril 1998. A la lueur de centaines de bougies, il est inhumé au cimetière de Santiago, dans l'imposant monument érigé à la mémoire des détenus-disparus de la dictature où repose l'ancien président socialiste Salvador Allende, qui s'est suicidé le 11 septembre 1973, le jour du coup d'Etat. Un quart de siècle plus tard, grâce au corps retrouvé de Fernando, sa famille et ses amis ont pu enfin faire leur deuil.

Depuis sa création en 1994, l'équipe spéciale de l'Institut médico-légal de Santiago a réussi à identifier les corps de cent soixante-quinze victimes de la dictature. Les funérailles de deux d'entre elles - dont un adolescent de quinze ans - ont eu lieu, samedi 8 janvier, à Santiago.

Christine Legrand

Lire nos informations page 4

Un « psy » dans l'entreprise



GOTTLIEB GUNTERN

PSYCHIATRE de formation, Gottlieb Guntern pose son regard décalé sur le fonctionnement des entreprises. Depuis dix ans, il organise un symposium à Zermatt pour favoriser le partage d'expériences entre les mondes scientifique, artistique et économique.

Lire pages 16-17

Découvrez aujourd'hui l'indice du jour dans Le Monde

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 120 - 7,50 F



2 autres indices vous attendent : sur www.lemonde.fr et sur

Tchéchénie : prendre Grozny, et après ?

DÉPEINTE par des experts militaires comme « mieux préparée » que la première, la nouvelle offensive russe en Tchétchénie, soi-disant inspirée de la stratégie de l'OTAN au Kosovo, s'annonçait presque comme un succès. A peine entrées dans la petite République indépendantiste du Caucase, le 1^{er} octobre 1999, les forces terrestres russes (140 000 hommes - ministères de la défense et de l'intérieur confondus - et 300 chars), soutenues par l'aviation, se sont élancées à la conquête des plaines du Nord.

Par leur puissance de feu, ces unités sont parvenues sans mal à gagner un terrain dont les combattants s'étaient souvent déjà retirés. Certains villages ont même été soumis « sans qu'il ait été nécessaire de tirer un seul coup de feu », selon le récit de militaires russes. Affirmant « avoir tiré les leçons de la première guerre », l'état-major et le premier ministre - devenu entre-temps président *ad interim* -, Vladimir Poutine, mettent désormais en avant la « théorie du zéro mort ».

Cinq semaines et beaucoup de morts plus tard, la seconde aventure militaire russe en Tchétchénie prend une mauvaise tournure. Les

« forces spéciales » s'enlissent à Grozny, dont la prise n'en finit plus d'être reportée et où les rebelles tchéchènes usent de la tactique qui fut celle de l'armée soviétique contre la Wehrmacht dans les ruines de Stalingrad : attaques surprises lancées par un ennemi invisible, tireurs embusqués, zones minées.

Au Sud, les cinq cents parachutistes russes aéroportés à la mi-décembre sur des pitons rocheux à sept kilomètres de la frontière géorgienne, désormais encerclés, sont mis à rude épreuve par les rebelles tandis que les bastions montagneux restent à conquérir. Mais, surtout, les territoires « pacifiés » échappent parfois au contrôle des forces russes.

Ainsi, le 9 janvier, à la faveur d'une trêve décrétée par les Russes et d'un brouillard qui cloyait l'aviation au sol, les indépendantistes tchéchènes ont repris, pour quelques heures, le contrôle de trois localités conquises par les fédéraux un mois plus tôt : Chali, Goudermes et Argoun.

Marie Jégo

Lire la suite page 15
et nos informations page 3



VOYAGES

Las Vegas, un monde fou

Avec plus de trente-trois millions de visiteurs par an, la Mecque du jeu est d'abord la première destination touristique du monde. Et elle entend bien le rester. Mais l'espoir d'y trouver fortune ne suffit plus : les plus récents hôtels de Las Vegas, inspirés de Paris ou de Venise, en font un véritable Disney-world du désert. p. 24-25



THÉÂTRE

Adapter Dostoïevski

« Ces tentatives sont généralement vouées à l'échec, ou, tout au moins, ne réussissent que partiellement », disait Dostoïevski des adaptations au théâtre de son œuvre. Didier Carette, à Toulouse, et Krystian Lupa, à Paris (photo), font mentir l'écrivain russe. Ils proposent chacun une vision convaincante des *Frères Karamazov*. Par ailleurs, le metteur en scène Christian Schiaretti et la comédienne Nada Strancar offrent au Théâtre de la Colline une *Jeanne*, d'après Péguy, pleine de souffle. p. 28 et 30

International	2	Jeu-concours	26
France	6	Météorologie	27
Société	10	Jeux	27
Régions	12	Culture	28
Horizons	13	Guide culturel	30
Entreprises	16	Carnet	31
Communication	19	Kiosque	32
Tableau de bord	20	Abonnements	32
Aujourd'hui	23	Radio-Télévision	33

INTERNATIONAL

LE MONDE / JEUDI 20 JANVIER 2000

ALLEMAGNE Helmut Kohl a été contraint de démissionner, mardi 18 janvier, de la présidence d'honneur de l'Union chrétienne-démocrate (CDU), parti qu'il a présidé pen-

dant vingt-cinq ans. Le présidium du parti venait de voter une résolution réclamant ce départ en raison du refus de l'ancien chancelier de livrer à la justice les noms des donateurs se-

crets du parti. ● WOLFGANG SCHÄUBLE, qui reste président de la CDU, va devoir faire la transparence et préparer l'arrivée d'une nouvelle génération. ● KARLHEINZ SCHREI-

BER, le marchand d'armes par qui le scandale est arrivé, a versé en 1991 sur un parking suisse 1 million de deutschemarks (510 000 euros) à l'expert-comptable de la CDU. ● LE PRÉ-

SIDENT de la CDU a, par ailleurs, présenté des excuses pour le mensonge de son parti en Hesse attribuant l'origine de fonds suspects à la générosité de riches juifs allemands.

Helmut Kohl abandonne la présidence d'honneur de la CDU

L'Union chrétienne-démocrate a exigé ce départ en raison du refus de l'ancien chancelier de livrer à la justice les noms des donateurs qui ont alimenté les caisses noires du parti. Wolfgang Schäuble reste président d'un mouvement que le scandale fait s'effondrer dans les sondages

BERLIN

de notre correspondant

L'ancien chancelier Helmut Kohl a démissionné, mardi 18 janvier, de la présidence d'honneur de l'Union chrétienne-démocrate (CDU), à laquelle il avait été élu à l'unanimité dans la foulée de son départ après sa défaite électorale de 1998. La raison en est qu'il refuse de donner le nom des généreux donateurs qui ont alimenté les caisses noires du parti qu'il a dirigé pendant vingt-cinq ans, comme l'exige la justice. *« Je ne me vois pas en mesure de briser la promesse que j'ai faite à quelques personnalités qui m'ont soutenues financièrement dans mon travail à la CDU »*, a fait savoir M. Kohl dans un communiqué.

Quelques heures plus tôt, les 44 membres du présidium de la CDU, réunis à Berlin sous la présidence de Wolfgang Schäuble, avaient pris une résolution à l'unanimité moins 2 voix et une abstention, estimant que Helmut Kohl se mettait en congé de la présidence d'honneur de son parti tant qu'il refusait de livrer les fameux noms : *« Helmut Kohl viole ses devoirs de président d'honneur, en continuant de refuser d'apporter sa contribution à la maîtrise de la crise et à l'éclaircissement des manquements »*, explique la déclaration.

Karlheinz Schreiber, le marchand d'armes par qui le scandale est arrivé

BERLIN

de notre correspondant

Il est l'homme par qui le scandale est arrivé. Karlheinz Schreiber, soixante-cinq ans, est le marchand d'armes qui a remis en 1991, sur un parking suisse, une valise de billets de 1 million de deutschemarks (510 000 euros) à l'expert-comptable de l'Union chrétienne-démocrate (CDU), le parti de Helmut Kohl. L'argent aurait servi à faciliter l'autorisation, par le gouvernement Kohl, de la vente de 36 blindés du groupe allemand Thyssen à l'Arabie saoudite en pleine guerre du Golfe.

Infréquentable, l'intermédiaire germano-canadien fréquentait tout le monde. Helmut Kohl affirmait certes ne pas l'avoir reconré : *Bild Zeitung* a pourtant publié, début janvier, une photo de l'homme d'affaires à la table du chancelier, prise en 1991, lors d'un déjeuner à Bonn en l'honneur du premier ministre canadien Brian Mulroney. Au Bundestag, fin 1999, le président de la CDU, Wolfgang Schäuble, avait prétendu ne connaître qu'à peine l'homme d'affaires. Début janvier, il est obligé d'avouer qu'il a reçu de lui un don en liquide de 100 000 deutschemarks (51 000 euros) en 1994, à l'occasion d'une soirée de bienfaisance pour la CDU.

M. Schreiber, qui a travaillé pour les services secrets allemands de 1983 à 1987 sous le nom de code « Hunne » – le Hun –, jouait les intermédiaires pour les marchands de canons allemands comme Thyssen, ou les industriels aéronautiques comme MBB et Airbus. Sa mission : arroser hommes politiques et intermédiaires pour rendre le business possible.

Aujourd'hui encore, M. Schreiber dispose de solides appuis. Lorsqu'il a été arrêté à Toronto par la police canadienne à la fin de l'été 1999, suite à un mandat d'arrêt lancé par la justice allemande, il a ainsi facilement trouvé de généreux amis pour payer sa caution de 1 million de dollars canadiens (675 000 euros) : parmi eux, l'ancien ministre des finances canadien Marc Lalonde et l'ancien vice-ministre de la justice de Nouvelle-Ecosse, Elmer Mackay !

La justice allemande le recherche pour une fraude fiscale de l'ordre de 25 millions de deutschemarks (12,7 millions d'euros), pour cor-

ruption, complicité d'escroquerie et d'abus de confiance. Premier dossier : M. Schreiber aurait touché 10,8 millions de dollars (10,6 millions d'euros) de commissions dans le cadre de la vente d'Airbus à la Royal Thai Airways et surtout à Air Canada, alors nationalisée. Ce dernier contrat, portant sur 34 appareils et d'un montant de 1 milliard de dollars (990 millions d'euros), était d'une importance décisive pour le constructeur européen : il s'agissait de sa première percée face à Boeing sur le marché américain. M. Schreiber aurait aussi servi d'intermédiaire pour la vente d'hélicoptères MBB aux gardes-côtes canadiens.

RÉVÉLATIONS RAVAGEUSES

La vente des blindés Thyssen à l'Arabie saoudite est sans doute le dossier le plus grave. Sur 450 millions de deutschemarks (229 millions d'euros) payés par les Saoudiens, l'industriel allemand en aurait reversé 220 millions (112 millions d'euros) en commission et pots-de-vins divers, alors que la construction des blindés n'aurait coûté que 120 millions de deutschemarks (61 millions d'euros), selon la *Süddeutsche Zeitung*. Selon la justice allemande, M. Schreiber aurait reçu 24,4 millions de deutschemarks (12,4 millions d'euros) en Suisse sur la société de droit panaméen ATG, et se serait chargé de les redistribuer en Allemagne. Outre le million donné à la CDU, M. Schreiber aurait versé 3,8 millions de deutschemarks (1,9 million d'euros) à l'ancien secrétaire d'Etat à la défense Ludwig-Holger Pfahls, membre de la CSU, branche bavaroise de la CDU. La mission de M. Pfahls, aujourd'hui en fuite, était d'obtenir que la Bundeswehr livre à l'Arabie ses propres blindés, Thyssen n'étant pas en mesure de livrer des engins neufs immédiatement. M. Pfahls, qui fut chef des renseignements généraux de 1985 à 1987, a rempli avec succès sa mission, et le cas de corruption est presque avéré. M. Schreiber aurait en plus versé 13 millions de deutschemarks (6,6 millions d'euros) à deux dirigeants de Thyssen, ainsi que 500 000 deutschemarks (255 000 euros) à l'avocat Max Strauss, fils du sulfureux ancien ministre-président de Bavière, Franz-Josef Strauss. Les intéressés nient en bloc les faits reprochés et

Thyssen dément avoir mandaté M. Schreiber.

Depuis 1995, M. Schreiber était dans le collimateur du fisc et de la justice allemandes. Cette année-là, il va s'installer en Suisse. Puis il s'envole pour le Canada en 1999. De Toronto, l'homme attend la première audience pour son éventuelle extradition, prévue le 24 janvier, et prend un malin plaisir à distiller aux journalistes qui se pressent des révélations ravageuses sur la classe politique allemande.

M. Schreiber a continué d'enfoncer Wolfgang Schäuble en affirmant que son don de 100 000 deutschemarks devait servir à favoriser l'implantation d'une usine Thyssen de blindés légers au Canada. A l'hebdomadaire *Stern*, il a osé cette comparaison : *« Je suis assis comme un chat dans une boîte de souris »*, et de s'interroger : *« Je me demande laquelle je mangerai en premier. »*

A. Le.

Le Parti social-démocrate (SPD) a aussi ses « affaires »

BERLIN

de notre correspondant

A chacun son scandale. Le Parti social-démocrate (SPD) est secoué dans son fief de Rhénanie par l'affaire des avions de la WestLB, banque détenue à 43,2 % par le Land. En dix ans, cette banque a payé une centaine de vols sur des jets privés à des membres du gouvernement. Les deux personnages les plus touchés sont le ministre des finances de la région, Heinz Schleusser, qui aurait utilisé les avions à plus de cinquante reprises, et l'ancien ministre-président de la région, Johannes Rau, élu en 1999 président de la République, qui aurait été transporté quarante fois. Ce financement s'élèverait à 1,2 million de deutschemarks (612 000 euros).

Les actionnaires n'auraient toutefois pas été lésés : la WestLB déduisait le coût des vols des dividendes qu'elle verse chaque année à la région, ce qui ne troublait guère les membres du gouvernement du Land, pour qui les voyages étaient professionnels. Néanmoins la frontière est délicate à établir entre vols pour le compte

du SPD et vols pour le compte du gouvernement. En 1996, la WestLB a subventionné à hauteur de 150 000 deutschemarks (76 500 euros) le 65^e anniversaire de Johannes Rau, auquel 1 800 personnalités environ avaient été invitées. Pour avoir commis le même genre de forfait à son mariage, le successeur de Gerhard Schröder à la présidence de Basse-Saxe, Gerhard Glogowski, a dû démissionner en décembre 1999.

IMBRICATION MALSAINE

Ces « affaires » peuvent sembler dérisoire par rapport au scandale des caisses noires de l'Union démocrate-chrétienne (CDU) de Helmut Kohl. Mais elles mettent en évidence l'imbrication malsaine des milieux SPD qui règnent sans partage sur la région depuis la guerre et de la WestLB, bras séculier de la politique industrielle du gouvernement régional. Le ministre des finances, M. Schleusser, qui est aussi membre du conseil de surveillance de WestLB, est par exemple soupçonné d'avoir, en septembre 1996, prévenu la di-

juive. La presse, quasi unanime, ne comprend pas comment une telle idée a pu venir à des messieurs respectables pour essayer de se tirer d'un mauvais pas. A moins que l'allusion à des juifs allemands survivants de l'Holocauste ait eu pour vertu supposée de les mettre à l'abri de questions embarrassantes, *« comme un bouclier érigé en tabou »*, regrette Salomon Korn, membre du Conseil central des juifs en Allemagne.

« DÉSASTRE MORAL »

Le prince Wittgenstein et les dirigeants de la CDU ont dû avouer la véritable provenance de leur trésor de guerre : de l'argent tiré des caisses noires de la CDU, placé en toute illégalité au Liechtenstein, bref un nouvel avatar du « système Kohl », pour échapper aux rigueurs de la Constitution et de la loi sur le financement des partis politiques. *« Le scandale politique s'est transformé en désastre moral »*, écrit Frank Schirrmacher dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*.

Pour la CDU, le désastre semble devoir être sans fin. Le 27 janvier, le ministre fédéral de la culture, Michael Naumann, doit poser, à Berlin, près de la porte de Brandebourg, la première pierre du mémorial aux victimes de l'Holocauste. Le maire de la ville, le chrétien-démocrate Eberhard Diepgen, ne sera pas là. Non pas à cause de son hostilité déclarée au monument, mais *« parce qu'il est retenu ailleurs par d'autres engagements »*.

Daniel Vernet

crate Gerhard Schröder. La démission de M. Kohl ne résout en effet pas les problèmes : l'ancien chancelier refusant de parler, le parti aura les plus grandes difficultés à tout mettre sur la table pour repartir sur des bases saines. C'est la justice et la presse qui vont tirer lentement les fils de cette affaire, qui risque de devenir un supplice pendant des mois voire des années.

PERQUISITIONS ET SAISIES

Mardi 18 janvier, les enquêteurs du parquet de Bonn et de Wiesbaden ont multiplié les perquisitions et les saisies de documents : ils se sont rendu au domicile de Hans Terlinden, ancien directeur administratif de la CDU. Cet homme de confiance de M. Kohl fut licencié fin 1999 du parti pour avoir transmis le procès verbal d'audition par la justice de l'expert-comptable de la CDU et du chef de sa section de Hesse (région de Francfort), Horst Weyrauch, à M. Kohl et non à M. Schäuble. Les enquêteurs ont aussi perquisitionné le cabinet de M. Weyrauch, les locaux de la CDU de Hesse et le domicile du prince Casimir de Sayn-Wittgenstein, ancien trésorier de la CDU de Hesse.

En Hesse, le ménage a commencé : l'ancien président régional de la CDU et ministre de Helmut

Kohl, Manfred Kanther, coresponsable des comptes au Liechtenstein a démissionné lundi 17 janvier de son poste de député fédéral. Mardi, les groupes parlementaires chrétiens-démocrates et libéraux (FDP) ont réaffirmé leur soutien au ministre-président Roland Koch (CDU) et ont refusé la tenue de nouvelles élections. Celles-ci sont exigées par les Verts et le Parti social-démocrate (SPD) qui estiment que la droite a gagné le scrutin de 1999 en organisant une pétition sans précédent contre la réforme du code de la nationalité financée avec l'argent sale du Liechtenstein.

En attendant, la CDU s'effondre dans les sondages. Selon une enquête Forsa pour l'hebdomaire *Die Woche*, la CDU est à un plus bas historique et ne recueille plus que 29 % des intentions de vote, soit un effondrement de 8 points en une semaine. Le Parti libéral (FDP) profite de cette désaffection, bondissant de 5 à 8 % des intentions de vote. Le SPD de Gerhard Schröder obtiendrait 44 % des voix, en hausse de 4 %. En septembre, la CDU était à 46 % des intentions de vote et le SPD à 32 %. D'aucuns estimaient alors que les jours de Gerhard Schröder étaient comptés...

A. Le.

La « légende » des « riches juifs allemands »

LE PRÉSIDENT de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) a présenté des excuses, mardi 18 janvier, pour ce qu'il a appelé un *« dérapage »*. Mais l'acte de contrition de Wolfgang Schäuble est venu bien tard ; le mal était fait. Pour justifier la présence de 13 millions de deutschemarks (6,6 millions d'euros) dans sa comptabilité, la CDU de Hesse avait invoqué des legs anonymes de riches juifs de Francfort, déposés en Suisse. C'était une *« légende »*, a reconnu Manfred Kanther, ancien chef de la CDU de la région. Pire qu'une légende : un pur et simple mensonge qui a obligé ce représentant scrupuleux de la loi et de l'ordre – quand il était ministre de l'intérieur du dernier gouvernement Kohl – à abandonner son mandat de député. Il avait inventé cette explication avec deux notaires et l'ancien trésorier de la CDU locale, Casimir Johannes Prinz zu Sayn Wittgenstein-Berleburg, un aristocrate de quatre-vingt-trois ans.

Dans cette *« légende »*, il y avait tous les clichés que l'Allemagne cherche à exorciser depuis cinquante ans et qui la rattrapent au moindre faux pas : les juifs, l'argent, la fuite des capitaux à l'étranger, et pas n'importe quels juifs, ceux de Francfort, comme Rainer Fassbinder les avait caricaturés, en 1976, dans sa pièce *Les Ordures, la ville et la mort*, provoquant l'indignation d'Ignatz Bubis, promoteur immobilier qui allait devenir le chef de la communauté juive allemande. *« Une seule chose est juste dans cette version, écrit le quotidien Die Welt : c'est qu'en effet, beaucoup de juifs allemands sont morts. »*

L'indignation dépasse cette fois la communauté

A. Le.

Belgrade accuse « la mafia monténégrine » de l'assassinat d'Arkan

BELGRADE. « Arkan était un simple criminel, et il a été tué par la mafia monténégrine qui veut s'emparer de Belgrade. » Avant même que des éléments officiels d'enquête sur le meurtre de Zeljko Raznatovic (« Arkan ») aient été rendus publics, le ministre de l'information serbe, Goran Matic, dans une interview au *New York Times* du 19 janvier, a donné la « version officielle » sur l'origine des tueurs de l'ancien chef milicien, assassiné le 15 janvier à l'hôtel Intercontinental de Belgrade. Il donne ainsi du corps aux rumeurs circulant dans la capitale yougoslave, selon lesquelles, dans la période récente, Arkan se serait rapproché d'anciens officiers de police opposés au JUL, le Parti de la gauche unie dirigé par M^{me} Markovic, la femme du président Milosevic, et plus généralement de l'opposition, en particulier du président monténégrin Milo Djukanovic.

Echec d'un missile antimissile aux Etats-Unis

WASHINGTON. Une tentative d'interception et de destruction de missile balistique intercontinental par un autre missile a échoué, a indiqué, mercredi 19 janvier, un porte-parole du Pentagone. Ce nouvel essai, dont les causes de l'échec demeurent encore inconnues, fait partie de la préparation du Pentagone à un projet de système américain de défense antimissile. Comme lors d'un premier essai réussi le 2 octobre, le missile intercepteur avait été tiré de l'atoll de Kwajalein, dans le Pacifique, contre un missile Minuteman II, lancé de la base américaine Vandenberg en Californie. Au vu des expérimentations conduites par le Pentagone, le président américain Bill Clinton doit décider, en juin, de déployer ou non un système de défense antimissile et sa vingtaine d'« intercepteurs », destinés à parer, à l'horizon 2005, à des attaques de pays comme la Corée du Nord.

DÉPÊCHES

■ **PAKISTAN :** l'ancien premier ministre Nawaz Sharif et six membres de son entourage ont été formellement inculpés, mercredi 19 janvier, par un tribunal de Karachi. Les principaux chefs d'accusation sont l'enlèvement de personnes avec intention de les garder en captivité (punissable de sept ans de prison), le détournement de fonds (peine de mort ou réclusion perpétuelle), tentative de meurtre (dix ans de prison). M. Sharif a été renversé, le 12 octobre dernier, par un coup d'Etat militaire conduit par le chef de l'armée, le général Pervez Musharraf, qui l'a accusé d'avoir voulu éliminer en empêchant son avion d'atterrir à Karachi alors qu'il était à court de carburant. « Ces allégations sont truquées, fausses et sans fondement », a déclaré à la presse M. Sharif à la fin de l'audience, en estimant qu'elles « étaient destinées à justifier l'acte illégal et inconstitutionnel » du putsch.

■ **ANGOLA :** le chef rebelle Jonas Savimbi aurait, en 1998 et en 1999, donné ordre à ses troupes d'abattre deux avions des Nations unies, selon une information donnée, mardi 18 janvier, au Conseil de sécurité de l'ONU par deux anciens membres de l'UNITA. Le mouvement de rébellion serait responsable de la mort de vingt-trois occupants des deux avions abattus. Cette information et la violation de nombreux accords de paix vont conduire le Conseil de sécurité à renforcer ses sanctions contre l'UNITA, selon Richard Holbrooke, qui préside actuellement le Conseil de sécurité. — (AFP)

■ **CAMBODGE :** un ancien chef khmer rouge, le colonel Chouk Rin, impliqué dans l'assassinat de trois touristes occidentaux en 1994, a été emprisonné, lundi 17 janvier, à Phnom Penh, où il devrait passer en jugement d'ici quatre à six mois. L'arrestation a été confirmée mardi par le premier ministre Hun Sen, selon qui Chouk Rin a été identifié par le procureur comme impliqué dans l'enlèvement et le meurtre du Français Jean-Michel Braquet, de l'Australien David Wilson et du Britannique Mark Slater. Le supérieur de Chouk Rin, le général Sam Bith, qui, comme lui, avait été incorporé à l'armée régulière du Cambodge, n'a pas été arrêté alors qu'il avait été inculpé en même temps que son subordonné le 21 juin. — (AFP)

■ **IRAK :** Paris a rejeté, mardi 18 janvier, le choix du diplomate suédois Rolf Ekeus pour présider le nouvel organisme de désarmement de l'Irak, l'Unmovic. M. Ekeus a été « pendant six ans (1991-1997) le président de l'ancienne commission spéciale sur le désarmement de l'Irak (Unscop). On peut douter qu'il puisse incarner cette volonté de renouveau et de changement », a déclaré le porte-parole adjoint du quai d'Orsay, François Rivasseau.

■ **MAROC :** le Maroc se déclare « déçu » et « mécontent » que les Nations unies n'aient retenu que 2 000 des 50 000 Sahraouis supplémentaires qui demandaient à pouvoir participer au futur référendum d'autodétermination au Sahara occidental. A de nombreuses reprises, le Polisario a accusé le Maroc de vouloir diluer l'électorat de l'ex-colonie espagnole, présumé indépendantiste, en lui adjoignant des Sahariens acquis à sa cause qui ne vivaient pas dans le territoire du temps de la colonisation. — (Reuters.)

■ **SUÈDE :** deux néonazis ont été condamnés, mardi 18 janvier, à la prison à perpétuité pour le meurtre de deux policiers, qui avait choqué la Suède, peu habituée à ce genre de violences. Agés de vingt-huit et vingt-six ans, les deux hommes, en cavale avec un troisième après le hold-up d'une banque, avaient tué les policiers qui avaient dressé un barrage sur une petite route au sud de Stockholm. Le tribunal de Linköping a réservé son verdict concernant le troisième prévenu, qui suit actuellement un examen psychiatrique. — (Corresp.)

■ **VATICAN :** Jean Paul II a ouvert la Porte sainte de la basilique Saint-Paul, mardi 18 janvier à Rome, entouré par Mgr George Carey, archevêque anglican de Canterbury, et par le métropolitain Athanasios, représentant le patriarche de Constantinople. Une trentaine d'Eglises étaient représentées à ce sommet oecuménique du Jubilé (*Le Monde* du 19 janvier). Le pape a déclaré : « Demandons pardon au Christ de tout ce qui dans l'histoire a porté préjudice à son dessein d'unité. »

Le Portugal propose un plan antichômage pour l'Union européenne

BRUXELLES. Le Portugal, qui préside l'Union européenne durant le premier semestre 2000, vient de transmettre aux autres Etats membres un plan de réforme destiné à favoriser la croissance et l'emploi. Ce plan, qui sera présenté les 23 et 24 mars à Lisbonne, lors d'un sommet sur l'emploi, propose d'accroître la compétitivité de l'Europe en s'appuyant sur l'innovation et la connaissance. Par des efforts coordonnés en matière d'éducation, de formation continue, de recherche, d'aide au financement des entreprises, l'Europe doit rattraper son retard dans le domaine des technologies de l'information et susciter une dynamique « qui garantisse à l'ensemble de l'UE un taux de croissance annuel moyen soutenu d'au moins 3 % ». — (Corresp.)

Un projet de loi sur le divorce légèrement plus favorable aux femmes divise l'Egypte

Les conservateurs crient à l'hérésie, les libéraux jugent les progrès relatifs

Le Parlement égyptien est agité par des débats houleux à propos d'un projet de loi qui facilite la procédure de divorce engagée par l'épouse.

Alors que des milliers de femmes ont actuellement leur sort suspendu entre les avis parfois contradictoires des différentes juridictions, ce

projet précise que le divorce sera prononcé par un tribunal unique en cas d'échec de deux tentatives de conciliation.

LE CAIRE

de notre correspondant
Le Parlement égyptien a entamé, lundi 17 janvier, le débat sur un projet de loi controversé accordant plus de droits à la femme en matière de statut personnel. Malgré l'accord de principe obtenu par acclamation, les discussions promettent d'être houleuses, plusieurs députés de la majorité ayant ouvertement marqué leur opposition au projet, présenté pourtant par leur gouvernement. Disparue, la belle unanimité qui caractérise le Parlement égyptien : les 440 députés favorables au gouvernement, qui occupent plus de 96 % des sièges de l'hémicycle, sont en effet divisés entre libéraux et conservateurs.

La polémique concerne surtout l'article 20, dit d'« al khole », un concept de jurisprudence islamique en vertu duquel la femme peut demander le divorce pour « incompatibilité d'humeur ». Jusqu'à présent, l'épouse ne peut demander la séparation que pour « dommage ». Elle doit prouver au tribunal que son mari l'a maltraitée en lui infligeant coups et blessures (l'époux a ce-

pendant le droit de la « corriger »), l'a publiquement injurié, l'a abandonnée pour plus de deux ans ou l'a privée de subsides. Un procès qui, entre première instance et appel, dure cinq ans en moyenne, les tribunaux croulant actuellement sous quelque deux millions d'affaires de divorce. En attendant, la femme reste « accrochée entre ciel et terre », ni mariée ni divorcée, et privée de toute pension alimentaire. Certaines finissent même en prison pour bigamie (la polygamie, comme la répudiation, sont les privilèges des seuls hommes) si elles ont commis l'erreur de se remarier après avoir obtenu le divorce en première instance puis perdu en appel.

Conformément au projet de loi, la demande de divorce de la femme sera examinée par un seul tribunal qui, après avoir tenté à deux reprises de réconcilier les époux, prononcera la séparation. Toutefois, il y a un prix à payer. La femme doit se désister de ses droits financiers : le « dédommagement » prévu par la charia (loi islamique) et convenu avant le mariage, ainsi que sa pen-

sion alimentaire. Elle doit aussi rendre la dot apportée par le mari ainsi que ses cadeaux.

Ce progrès, très relatif pour les libéraux, est considéré comme une « menace pour la cellule familiale » et « une cause d'augmentation de la criminalité » par les conservateurs, parmi lesquels se mêlent islamisants et machos. Les opposants à la loi ont reçu l'appui d'une vingtaine d'oulémas (savants en théologie) de l'université islamique d'Al Azhar.

DÉBAT HOULEUX

Ces derniers demandent au président Mubarak une révision du projet de loi. Ce à quoi les libéraux répondent par le fait que le grand imam d'Al Azhar, la plus haute autorité de l'islam égyptien, a personnellement donné, avec l'appui du Centre de recherches islamiques, son aval au projet. Pour les opposants, cette bénédiction n'est pas valable, le cheikh d'Al Azhar étant nommé par le président de la République.

La polémique promet un débat houleux si l'on se réfère à celui qui avait suivi, en 1977, l'adoption de la

« loi Géhane », du prénom de l'épouse du président Anouar El Sadate. Une loi qui, elle aussi, accordait un peu plus de droits aux femmes en matière de statut personnel et qui avait été l'une des principales causes de l'impopularité de l'ancien rais. Elle avait d'ailleurs été abrogée après l'assassinat de Sadate en octobre 1981. Même s'il ne fait pas de doute que la loi sera adoptée, vu l'écrasante majorité dont dispose le gouvernement, l'enjeu est dans le degré d'opposition à la loi. Mais le gouvernement a déjà sorti l'artillerie lourde, lors d'une réunion interne du Parti national démocrate (PND), présidé par Hosni Mubarak), en laissant entendre que la contestation ne sera pas tolérée. Le Parlement doit en effet être renouvelé en octobre. Les opposants au projet de loi pourraient risquer l'exclusion des listes du gouvernement. De quoi donner à penser aux députés qui veulent garder leur siège, les candidats du mouvement étant presque automatiquement élus !

Alexandre Buccianti

www.libertysurf.fr

Plus de 600 000 internautes ont déjà compris que la liberté était forcément gratuite.



* Hors coût des communications téléphoniques au tarif local.

Pour tous renseignements contactez-nous au 0 825 809 808 (0,99 F TTC la minute, partout en France).

Merci aux plus de 600 000 femmes et hommes qui nous ont rejoints en quelques mois pour partager la plus belle vision de l'Internet : un espace de liberté dont nous repoussons sans cesse les limites. Apporter aux internautes, non seulement la gratuité de l'accès, mais aussi de plus en plus de services, de richesses et de sens, c'est clairement la meilleure voie pour construire chaque jour l'Internet de demain.



être gratuit ne nous donne pas de limites*



Une ambition réformatrice réduite à l'impuissance

APRÈS la réforme des armées, celle de la justice devait être le second grand chantier du septennat de Jacques Chirac. Ouvert le 12 décembre 1996 par le chef de l'Etat, le voilà suspendu *sine die*. Récit de trois années de faux-semblants.

● **Jacques Chirac veut balayer les soupçons.** « *Je pense qu'aujourd'hui il faut sérieusement examiner la possibilité de rendre le parquet indépendant du garde des sceaux.* » Par ces quelques mots prononcés sur TF 1, le 12 décembre 1996, M. Chirac vient, sous la pression des révélations sur les affaires de la Mairie de Paris et du financement du RPR, de briser un tabou. Tout en mettant en garde contre les « *illusions politico-médiatiques* », le chef de l'Etat reconnaît la gravité du problème posé par les affaires mettant en cause les élus. On soupçonne le gouvernement d'intervenir auprès du parquet ? Il l'admet : « *Vrais ou faux, puisqu'il y a des soupçons, il faut les traiter.* » Le chef de l'Etat annonce la mise en place d'une commission rassemblant « *toutes les sensibilités juridiques, politiques, philosophiques* », présidée par le premier président de la Cour de cassation, Pierre Truche, et invitée à se pencher sur le statut du parquet, la présomption d'innocence et la réforme des procédures. « *J'ai pour ambition de doter la France, au terme de ce septennat, d'une justice modernisée* », écrit M. Chirac dans sa lettre de mission.

Le 21 janvier 1997, M. Chirac, dont l'initiative a été diversement appréciée dans les rangs gaullistes, corrige le tir. La commission Truche devra, précise-t-il, s'interroger sur les « *sources de la légitimité d'une autorité judiciaire* » indépendante des pouvoirs exécutif et législatif et sur la « *nécessaire responsabilité qui devrait en constituer la contrepartie* ». Surtout, le chef de l'Etat met l'accent sur la justice dite « *quotidienne* », qu'il souhaite « *plus rapide, plus claire et plus proche des besoins* » des Français.

● **Le copilotage, après la dissolution.** Six semaines après avoir nommé Lionel Jospin premier ministre, le chef de l'Etat reçoit, le 10 juillet 1997, le rapport qu'il avait commandé à la commission Truche. Celle-ci se prononce pour le maintien d'un lien entre pouvoir politique et ministère public, mais elle prône, toutefois, la suppression des instructions dans les affaires individuelles et propose que le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), dont la composition serait modifiée, rende un avis conforme sur toutes les propositions de nomination. L'affaire est devenue un des enjeux majeurs de la cohabitation : M. Chirac indique qu'il suivra « *avec beaucoup d'attention* » cette réforme qu'il a inscrite « *dans la priorité de [son] septennat* ». « *J'y apporterai ma propre réflexion* », prévient-il.

Le 20 octobre, M. Jospin et Elisabeth Guigou sont reçus par le chef de l'Etat à l'Elysée. Le premier ministre et la garde des sceaux évoquent les grandes orientations de la réforme de la justice qu'ils entendent mettre en œuvre. Lors du conseil des ministres du 29 octobre, M. Chirac appuie les grandes lignes de la réforme. Il rappelle qu'il l'a lui-même voulue et impulsée. Considérant que ces propositions sont « *une première étape* », il invite le gouvernement à « *aller plus loin* » dans une réforme qu'il souhaite « *cohérente* », « *globale* » et « *concrète* ». Lors de

l'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation, le 9 janvier 1998, il affirme que « *le débat doit se poursuivre* » sur la question de l'indépendance du parquet. Le 11 mars, au terme d'une nouvelle réunion de travail avec le premier ministre et la ministre de la justice, il fait savoir qu'il « *approuve l'orientation générale* » des textes qui lui ont été soumis, parmi lesquels l'avant-projet de loi constitutionnelle sur le CSM.

● **Le président impose ses vues à ses « amis ».** Le 1^{er} juin 1998, le groupe RPR de l'Assemblée nationale s'appête à voter contre la réforme du CSM qui vient d'être examinée en première lecture. Dans la soirée, Jacques Chirac réunit autour de lui Philippe Séguin, alors président du RPR, ainsi que Nicolas Sarkozy et Jean-Louis Debré. « *Il est impossible que le RPR vote contre une réforme qui a mon soutien* », assène-t-il. Le 3 juin, quatre-vingt-trois des cent quarante députés RPR votent le texte. Dix se prononcent contre, cinq s'abstiennent, quarante-deux, parmi lesquels MM. Séguin, Sarkozy, Balladur et Fillon, ne prennent pas part au vote. Le 9 juin, M. Chirac reçoit les membres du CSM à l'Elysée. Il affirme que « *les affaires de justice sont des questions complexes. Chacun les aborde avec ses convictions, avec une certaine conception de l'Etat* ». « *Sur le long chemin de la nécessaire réforme de la justice, ne doutez pas de ma détermination* », conclut le président de la République. Lors de la présentation, en conseil des ministres, du projet de loi sur la présomption d'innocence, le 16 septembre, M. Chirac déclare qu'il s'agit d'« *un texte important et nécessaire* ». Affirmant que ce projet de loi « *s'inspire largement des conclusions de la commission Truche* », le chef de l'Etat note qu'il « *constitue l'un des trois volets de la réforme telle [qu'il l'a] souhaitée* ».

● **Le chef de l'Etat perd la main.** Josselin de Rohan vend la mèche lors d'une rencontre avec la presse, le 19 novembre 1998 : « *Le président de la République, confie incidemment le président du groupe RPR du Sénat, a dit à Mme Guigou qu'il ne convoquerait le Congrès [sur la réforme du CSM, que le Sénat a voté conforme la veille] que lorsque la loi sur la présomption d'innocence sera votée.* » Quelques jours plus tard, l'Elysée valide, dans un communiqué, l'essentiel du message : le Congrès ne sera pas convoqué tant que le Parlement n'aura pas adopté en première lecture les projets sur la présomption d'innocence et sur les relations entre parquet et chancellerie.

Ce sera chose faite le 25 juin 1999 pour la présomption d'innocence et le 26 octobre pour les relations chancellerie-parquet. Dès le lendemain, M. Chirac convoque le Congrès pour le 24 janvier 2000, tout en appelant le gouvernement à « *approfondir son dialogue avec les deux Assemblées* ». La droite s'engouffre dans la brèche. Relayées par un RPR que l'élection de Michèle Alliot-Marie a libéré, les conditions posées à un vote favorable se multiplient : responsabilité des magistrats, responsabilité pénale des élus, exigences croissantes sur le calendrier d'examen des autres volets de la réforme. Jusqu'à éclipser l'« *ambition* » initiale du chef de l'Etat.

Jean-Baptiste de Montvalon

Une occasion manquée d'accroître l'indépendance de la justice vis-à-vis du pouvoir politique

LEVER le soupçon de l'intervention des politiques sur le fonctionnement de la justice : tel était l'objectif que s'assignait la réforme globale proposée par la garde des sceaux, Elisabeth Guigou. Le projet de réforme constitutionnelle sur le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ainsi que le projet de loi sur les relations parquet-chancellerie mettaient en musique ces intentions, en proposant un nouvel équilibre des relations tumultueuses entre les élus et la justice. Dix années d'affaires politico-judiciaires et de nominations partiales dans le corps judiciaire n'y auront pas suffi : en refusant de voter la réforme constitutionnelle, les parlementaires prouvent une nouvelle fois leur défiance face à l'émergence du pouvoir judiciaire.

Clé de voûte du projet de réforme, le projet de loi constitutionnelle sur le CSM, dont l'adoption est fortement compromise après le report du Congrès, constituait une nouvelle étape dans le processus d'émancipation de la justice par rapport au pouvoir politique. Créé en 1946, réformé en 1958, le CSM, qui est chargé d'« *assister* » le président de la République dans sa tâche de garant de l'indépendance de la magistrature, a longtemps été une institution prétexte, fortement soumise à l'influence de l'exécutif. Avant 1993, ses membres étaient tous nommés par le chef de l'Etat, qui gardait ainsi la haute main sur les nominations des magistrats soumis à l'aval du CSM. Une étude sur les archives de François Mitterrand a ainsi montré comment l'ancien président, par le biais d'une de

ses fidèles, Danièle Burguburu, secrétaire générale du CSM, s'opposait aux candidatures de magistrats qui ne lui agréaient pas (*Le Monde* du 23 juin 1999).

Les dernières années ont prouvé tout l'intérêt, pour les politiques, d'une architecture qui leur permet de garder la haute main sur le parquet

Cette emprise de l'exécutif sur la justice n'a cependant pas résisté aux « *affaires* », qui ont éclaté dans les années 90. Afin de conférer une réelle indépendance au CSM, une réforme constitutionnelle, présenté par le garde des sceaux (UDF) Pierre Méhaignerie et soutenue par François Mitterrand, est adoptée en Congrès, le 27 juillet 1993. Petite révolution, elle retire le droit, au chef de l'Etat, de nommer tous les membres du CSM, et fait entrer une majorité de magistrats au Conseil. Surtout, elle confère au CSM de nouveaux pouvoirs dans la nomination des membres du corps judiciaire. Au terme de la réforme de 1993, le CSM participe activement à la nomination des magistrats du siège, en faisant des pro-

positions de candidats pour tous les hauts magistrats et en rendant un avis conforme pour les autres. La nomination des magistrats du parquet, cordon ombilical de la politique pénale menée par le gouvernement, continue cependant à lui échapper largement. Les procureurs généraux sont ainsi nommés de façon discrétionnaire par le pouvoir, en conseil des ministres, tandis que les nominations de procureurs sont soumises au CSM pour un avis simple, qui n'engage en rien le gouvernement.

Les dernières années ont ainsi prouvé tout l'intérêt, pour les politiques, de cette architecture qui leur permet de garder la haute main sur le parquet, en multipliant les nominations partiales. Le 24 juillet 1996, l'ancien garde des sceaux Jacques Toubon faisait ainsi nommer, en conseil des ministres, deux magistrats proches de la droite aux postes les plus élevés de la hiérarchie du parquet : l'ancien directeur de cabinet d'Albin Chalandon, Jean-François Burgelin, au poste de procureur général de la Cour de cassation et son propre directeur de cabinet, Alexandre Benmakhlouf, au poste de procureur général près la cour d'appel de Paris. L'ancien garde des sceaux ne s'en était pas tenu là : alors que le CSM avait donné un avis négatif sur des candidatures que lui avait soumis M. Toubon, celui-ci avait passé outre, par sept fois, en nommant ces magistrats à la tête de parquets.

Elisabeth Guigou a voulu rompre avec cette pratique. Depuis son arrivée Place Vendôme, la ministre

s'est ainsi interdit de passer outre un avis négatif du CSM sur les nominations des parquets. La garde des sceaux a souhaité aller plus loin, en proposant une réforme constitutionnelle du CSM, qui offrirait à cette institution un droit de regard sur l'ensemble des nominations des magistrats du parquet. A l'issue de la réforme, les procureurs généraux et les procureurs, proposés par la chancellerie, ne pourraient plus être nommés sans l'accord du CSM.

C'est cette réforme, qui aurait conféré des garanties plus grande d'indépendance au ministère public, qui est aujourd'hui reportée *sine die*. Ce report a une seconde conséquence, tout aussi importante : le projet de loi sur les relations parquet-chancellerie, qui interdit toute instruction de la chancellerie dans les affaires individuelles, pourrait lui aussi être remis en question. Il est en effet intimement lié à la réforme constitutionnelle : la fin de l'intervention du politique dans les affaires n'a en de sens que si le parquet est plus indépendant. Jusqu'à présent, M^{me} Guigou s'est engagée à ne plus intervenir dans les dossiers judiciaires, mais rien n'indique, si le projet de loi n'est pas adopté, que ses successeurs feront de même. C'est donc toute une architecture qui est obérée par le refus des parlementaires de voter la réforme du CSM. Un refus qui signe la volonté, pour les politiques, de garder une tutelle sur l'institution judiciaire.

Cécile Prieur

La colère des deux principaux syndicats de magistrats

« Nous payons à l'évidence la reconstitution de la droite », estime le Syndicat de la magistrature

LES DIVERS syndicats de magistrats ont vivement réagi, mais de manière évidemment contrastée, au report de la réunion du Congrès sur la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) y voit le « *triomphe provisoire* » de la « *fronde des parlementaires de droite* ». Anne Crenier, présidente du SM, insiste sur le contexte politique qui a conduit, selon elle, au « *sacrifice* » de la réforme : « *Nous payons à l'évidence la reconstitution de la droite. Nous avons aujourd'hui une nouvelle preuve de l'immaturité d'une partie de la classe politique française, essentiellement à droite, mais aussi dans une partie de la gauche, et c'est une déception. Ils veulent mettre en place des mécanismes de protection. C'est, une fois de plus, le fantasme du complot des juges qui ressort.* »

Selon M^{me} Crenier, s'ouvre maintenant une « *ère à hauts risques* », de « *marchandages* » et de « *tractations* », délicate à gérer pour le gouvernement. « *Que va faire Elisabeth Guigou ?* », s'interroge la présidente du SM avant d'ajouter : « *Le gouvernement est pris dans un jeu politique que ne lui laisse pas une grande marge de manœuvre.* » Dans ces conditions, le syndicat de gauche appelle les magistrats à la « *vigilance* » et

entend continuer à se « *battre pour une réforme du Conseil supérieur de la magistrature* ». « *Le seul arbitre, poursuit M^{me} Crenier, est désormais la société civile. Certains parlementaires, favorables à la réforme, doivent réagir, s'exprimer. Il faut maintenir la mobilisation, malgré nos fortes craintes.* »

Valéry Turcey, président de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée), regrette que la réforme du CSM soit « *renvoyée aux calendes grecques* ». D'après lui, il s'agit d'un « *scénario catastrophe* » : « *Le gouvernement va devoir travailler sous la pression des parlementaires les plus hostiles à la réforme, qui menacent de ne pas voter si on ne cède pas à leurs quatre volontés. Les parlementaires hostiles à l'indépendance des magistrats auront la tentation de régler leurs comptes. Toutes les surenchères sont possibles.* » M. Turcey estime que l'influence des « *affaires* » a été « *déterminante* » : « *Le contexte va faire la loi, malheureusement.* »

L'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), se félicite au contraire des « *perspectives de report* » du Congrès. Dans un communiqué, l'APM rappelle qu'elle n'a « *cessé de combattre le projet de révision constitution-*

nelle ». Le syndicat « *se réjouit de ce que le sursaut de bon sens et de lucidité qui a saisi, ces derniers temps, bon nombre de responsables politiques – encore que trop tardivement –, semble enfin devoir faire céder les deux têtes de l'exécutif* ». L'APM espère que le texte fera l'objet d'un « *enterrement définitif* », de même que « *les autres volets du plan gouvernemental de réforme de la justice* ». En conclusion, l'APM rappelle que les « *attentes prioritaires de citoyens sont complètement étrangères aux débats microcosmiques quelque peu surréalistes auxquels on a pu assister* ».

Certains avocats espèrent, quant à eux, que la réforme de la justice n'est pas pour autant remise en cause dans son intégralité. M^e Francis Teitgen, le nouveau bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, insiste sur les aspects qui concernent plus directement : « *Nous devons faire en sorte que le texte sur la présomption d'innocence ne sombre pas avec la réforme du CSM. Ce texte, qui va dans le bon sens, doit encore être amélioré. Nous poursuivons notre action sur les points qui nous semblent essentiels : la présence de l'avocat en garde à vue, de l'appel des décisions des cours d'assises ou du recours à la procédure de témoin assisté.* »

Les six volets d'une réforme

les affaires individuelles est compensée par un strict encadrement de la politique pénale. Le texte précise que le rôle premier du garde des sceaux est de « *concevoir et d'élaborer les orientations générales de la politique pénale* », qui seront plus contraignantes que par le passé. Le procureur général est alors chargé de coordonner la mise en œuvre de la politique pénale par chaque procureur de la République. Le garde des sceaux rend compte devant le Parlement, chaque année, des conditions d'application des orientations de la politique pénale.

Enfin, les procureurs seront tenus de notifier aux plaignants les classements sans suite auxquels ils auront procédé et de les motiver. Une voie de recours sera ouverte contre ces classements : les plaignants pourront s'adresser au procureur général et à une commission *ad hoc*.

Adopté en première lecture par les deux Assemblées, le projet de loi doit être examiné au printemps en deuxième lecture.

● **La présomption d'innocence et les droits des victimes.** Ce projet de loi retire aux juges d'instruction la décision de placement sous mandat de dépôt, qui sera confiée à un « *juge de la détention provisoire* ». Il accorde aux personnes mises en examen et aux parties civiles des prérogatives plus grandes pendant l'instruction : elles pour-

ront notamment demander au juge d'instruction de procéder à tous les actes qu'elles estimeront nécessaires. Il impose au juge de fixer, dès le début de l'information, sa durée prévisible ; en cas de dépassement de ce délai, la chambre d'accusation pourra être saisie par les parties. Le texte instaure en outre la possibilité d'un entretien avec un avocat dès la première heure de garde à vue.

Le projet simplifie les dispositions permettant aux victimes de se constituer parties civiles et de demander des dommages et intérêts. Il interdit la publication de photos de personnes menottées, ainsi que d'images de crimes et délits lorsque celles-ci portent atteinte à la dignité des victimes.

Adopté en première lecture par les Assemblées, ce texte doit être examiné en deuxième lecture.

● **Le statut des magistrats.** Ce projet de loi organique renforce notamment la responsabilité des magistrats. Une commission nationale d'examen des plaintes des justiciables sera mise en place. Elle pourra être saisie par toute personne s'estimant lésée par un dysfonctionnement de la justice ou par un comportement disciplinairement fautif d'un magistrat. Soit elle écartera les plaintes infondées, soit elle saisira le garde des sceaux ou les chefs des cours de comportements qu'elle considérera critiquables. Le projet de loi est

complété par diverses mesures sur le recrutement et la formation des magistrats, leur carrière et le renforcement de leur mobilité, tant territoriale que fonctionnelle. Présenté aux parlementaires en décembre, ce texte n'a pas encore été soumis au Parlement.

● **La loi du 18 décembre 1998 sur l'accès au droit et la résolution amiable des conflits.** Elle a pour ambition de permettre à chacun de connaître ses droits et de les faire valoir. Cette politique s'appuie sur le développement des conseils départementaux d'accès au droit, ainsi que des maisons de justice et du droit. Enfin, le bénéfice de l'aide juridictionnelle est étendu aux transactions en amont du procès, afin d'encourager la résolution amiable des litiges de vie quotidienne.

● **La loi du 23 juin 1999 renforçant l'efficacité de la procédure pénale.** Elle permet aux parquets de développer des procédures alternatives aux poursuites, notamment par le truchement de la « *composition pénale* ». En vue d'accélérer le cours de la justice, la réforme institue une limitation du délai de l'enquête de flagrance, tandis qu'elle simplifie la procédure devant le juge d'instruction. Elle facilite le recours par le parquet à des examens techniques ou scientifiques, afin d'éviter des saisines inutiles des juges d'instruction.

Le Medef convoque les syndicats, dès février, pour remettre à plat les relations sociales

Les cinq centrales dénoncent le « chantage » de l’organisation patronale

Réuni en assemblée générale, le Medef a décidé, mardi 18 janvier, de quitter l’ensemble des organismes sociaux paritaires, tout en en différant

DEUX SEMAINES. C’est le temps dont disposent désormais les états majors syndicaux pour tenter de trouver une stratégie à opposer au Medef. L’organisation patronale a, en effet, fixé au 3 février la première rencontre multilatérale censée jeter les bases d’une « refondation complète des relations sociales ». Son président, Ernest-Antoine Seillière, a envoyé, mardi 18 janvier, une lettre d’invitation aux cinq grandes centrales, après avoir été mandaté par son assemblée générale. Quelques heures auparavant, les 561 « grands électeurs » de l’organisation patronale avaient adopté, à une écrasante majorité, le retrait du Medef – « sans faire le tri » – de tous les organismes sociaux paritaires, en en différant l’application au 31 décembre 2000 (et au 30 juin pour le régime d’assurance chômage Unedic).

« Nous avons dénoncé le paritarisme comme on dénonce une convention collective, mais nous nous mettrons prochainement au travail avec les syndicats pour négocier et rebâtir le système social français », a expliqué M. Seillière. Dans le plus pur style « Retenez-moi ou je fais un malheur », ce n’est pas la première fois que le Medef évoque son retrait (*lire ci-dessous*). A une nuance près : cette fois, cette arme est utilisée de manière offensive. Les chefs d’entreprise appuieront sur le bouton s’ils ne parviennent pas à obtenir satisfaction sur leur projet de refondation sociale. Dans le domaine du chômage, par exemple, ils voudraient que les allocations soient suspendues dès lors qu’une personne aurait refusé plusieurs propositions d’em-

Une menace brandie à plusieurs reprises

En annonçant son départ, d’ici le 31 décembre 2000, de tous les organismes paritaires, le Medef met à exécution une menace maintes fois brandie. A l’automne 1997, la délégation des employeurs quitte pendant quelques mois la commission des accidents du travail après le refus du gouvernement d’entériner une baisse des cotisations patronales. Entre octobre 1992 et juillet 1995, Jean-Louis Giral, le représentant du CNPF (ex-Medef), quitte son poste de vice-président de la Caisse nationale d’assurance-maladie (CNAM) pour protester contre « la confusion des pouvoirs entre l’Etat et les partenaires sociaux ». A l’été 1999, Ernest-Antoine Seillière se demande si le patronat peut rester « complice de la mauvaise gestion » de l’assurance-maladie. Quelques semaines plus tard, il menace de quitter les organismes paritaires si « 1 centime » y est prélevé pour financer les 35 heures.

l’application au 31 décembre 2000. L’organisation patronale entend d’ici là parvenir à un accord avec les syndicats sur son projet de « refon-

dateion » qui touche la protection sociale et le droit du travail. Une première réunion de négociations est prévue le 3 février.

proche beaucoup plus libérale des rapports sociaux », a-t-il déclaré. Le numéro un de la CGT a estimé nécessaire une large concertation préalable entre les syndicats. « Si les salariés ne s’en mêlent pas d’avantage dans les semaines et les mois à venir, c’est l’ensemble des garanties sociales dans notre pays qui risque d’être bouleversé », a-t-il alerté.

REÂCTIONS TACTIQUES

« Le Medef en fait un peu beaucoup », a estimé pour sa part, sur LCI, la secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat, qui préfère cependant « un Medef en situation, même vindicative, de nous apporter des revendications et des propositions qu’on ne va pas forcément suivre » à « une désertion totale » des organismes paritaires. « J’irai sur le ring !», s’est exclamé, le numéro un de FO, Marc Blondel. Pour Force ouvrière, le Medef veut « une remise en cause des droits existants », mais « il ne lui appartient pas de décider seul ce qui doit être négocié ».

Les résolutions adoptées

● **35 heures.** Le Medef est mandaté pour « obtenir une révision fondamentale des dispositions » de la seconde loi, et pour que celles-ci « relèvent désormais de l’accord collectif ». Il revient par ailleurs à l’organisation patronale le soin d’obtenir « que les entreprises de 20 salariés et moins soient rapidement exonérées de l’obligation de passer à 35 heures ». ● **Refondation sociale.** L’assemblée générale décide de

« mettre un terme à la participation du Medef dans l’ensemble des organismes paritaires (...). Cette décision prend effet au plus tard le 31 décembre 2000 ». D’ici là, le Medef est mandaté « pour ouvrir, avec les syndicats, des discussions sur une refondation complète du système de relations sociales [et] proposer les voies et moyens d’un élargissement, d’un respect et d’une autonomie du champ du dialogue social et de la négociation collective ». Six des sept résolutions ont été adoptées à plus de 90 % des voix.

« mettre un terme à la participation du Medef dans l’ensemble des organismes paritaires (...). Cette décision prend effet au plus tard le 31 décembre 2000 ». D’ici là, le Medef est mandaté « pour ouvrir, avec les syndicats, des discussions sur une refondation complète du système de relations sociales [et] proposer les voies et moyens d’un élargissement, d’un respect et d’une autonomie du champ du dialogue social et de la négociation collective ». Six des sept résolutions ont été adoptées à plus de 90 % des voix.

« mettre un terme à la participation du Medef dans l’ensemble des organismes paritaires (...). Cette décision prend effet au plus tard le 31 décembre 2000 ». D’ici là, le Medef est mandaté « pour ouvrir, avec les syndicats, des discussions sur une refondation complète du système de relations sociales [et] proposer les voies et moyens d’un élargissement, d’un respect et d’une autonomie du champ du dialogue social et de la négociation collective ». Six des sept résolutions ont été adoptées à plus de 90 % des voix.

« mettre un terme à la participation du Medef dans l’ensemble des organismes paritaires (...). Cette décision prend effet au plus tard le 31 décembre 2000 ». D’ici là, le Medef est mandaté « pour ouvrir, avec les syndicats, des discussions sur une refondation complète du système de relations sociales [et] proposer les voies et moyens d’un élargissement, d’un respect et d’une autonomie du champ du dialogue social et de la négociation collective ». Six des sept résolutions ont été adoptées à plus de 90 % des voix.

« mettre un terme à la participation du Medef dans l’ensemble des organismes paritaires (...). Cette décision prend effet au plus tard le 31 décembre 2000 ». D’ici là, le Medef est mandaté « pour ouvrir, avec les syndicats, des discussions sur une refondation complète du système de relations sociales [et] proposer les voies et moyens d’un élargissement, d’un respect et d’une autonomie du champ du dialogue social et de la négociation collective ». Six des sept résolutions ont été adoptées à plus de 90 % des voix.

« mettre un terme à la participation du Medef dans l’ensemble des organismes paritaires (...). Cette décision prend effet au plus tard le 31 décembre 2000 ». D’ici là, le Medef est mandaté « pour ouvrir, avec les syndicats, des discussions sur une refondation complète du système de relations sociales [et] proposer les voies et moyens d’un élargissement, d’un respect et d’une autonomie du champ du dialogue social et de la négociation collective ». Six des sept résolutions ont été adoptées à plus de 90 % des voix.

Le patronat souhaite inventer de nouveaux contrats de travail

LE MÉNAGE, promet le Medef, sera fait en grand dans les organismes paritaires. Sa première cible? L’Unedic, le régime d’assurance-chômage, dont la convention avec l’Etat, qui expirait au 31 décembre 1999, a été simplement prorogée. Cette fois, le Medef se donne six mois pour « revoir en profondeur les mécanismes d’indemnisation » et prendre en compte « les nouveaux phénomènes d’insertion du marché du travail ». A cette occasion, l’organisation patronale a bien l’intention de « vendre » des nouveaux contrats de travail qui permettraient, entre le contrat à durée indéterminée (CDI) et le contrat à durée déterminée (CDD), de donner un peu plus de souplesse aux entreprises. Un « exaltant chantier !», s’est exclamé le numéro deux du Medef, Denis Kessler.

Alors que le gouvernement a promis, depuis belle lurette il est vrai, de prendre des dispositions

« mettre un terme à la participation du Medef dans l’ensemble des organismes paritaires (...). Cette décision prend effet au plus tard le 31 décembre 2000 ». D’ici là, le Medef est mandaté « pour ouvrir, avec les syndicats, des discussions sur une refondation complète du système de relations sociales [et] proposer les voies et moyens d’un élargissement, d’un respect et d’une autonomie du champ du dialogue social et de la négociation collective ». Six des sept résolutions ont été adoptées à plus de 90 % des voix.

Les formations de la gauche « plurielle » ont dénoncé l’attitude de l’organisation patronale jugée « perverse » pour le député Yves Cochet (Verts, Val-d’Oise) et « pleine de morgue » pour Alain Bocquet, le président du groupe communiste de l’Assemblée nationale. A l’issue du bureau national du Parti socialiste, François Rebsamen, secrétaire national, a « pris acte » de la décision du Medef, tout en s’interrogeant sur « la brutalité de la méthode ».

Le ministère de l’emploi et de la solidarité, qui redoutait un départ immédiat des organismes paritaires, et le président (PS) de la commission des affaires sociales de l’Assemblée nationale, Jean Le Garrec, ont jugé pour leur part que la décision du Medef était... « raisonnable ». Une réaction qualifiée par l’entourage de Martine Aubry d’« ironique »: « Nous ne voulons pas mettre de l’huile sur le feu, mais nous ne laisserons pas faire n’importe quoi ». M. Le Garrec ajoute : « S’il y a un moment d’accalmie » entre le Medef et les socialistes, « je ne vais pas le laisser passer ». Ces réactions mesurées sont sans doute tactiques. Pour le gouvernement, qui avait été averti quelques jours auparavant par le Medef de sa décision, il s’agit de ne pas enviermer les relations avec les chefs d’entreprise, alors que ceux-ci vont devoir mettre en œuvre, sur le terrain, les 35 heures. En outre, certains accords de branche – en particulier celui de la métallurgie – vont devoir être renégociés. Prudence, donc.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

« mettre un terme à la participation du Medef dans l’ensemble des organismes paritaires (...). Cette décision prend effet au plus tard le 31 décembre 2000 ». D’ici là, le Medef est mandaté « pour ouvrir, avec les syndicats, des discussions sur une refondation complète du système de relations sociales [et] proposer les voies et moyens d’un élargissement, d’un respect et d’une autonomie du champ du dialogue social et de la négociation collective ». Six des sept résolutions ont été adoptées à plus de 90 % des voix.

Le patronat souhaite inventer de nouveaux contrats de travail

professionnel ». En revanche, les « branches intéressées pourraient négocier la mise en place » de nouveaux contrats. Le Medef prend comme référence les « contrats de chantier » du BTP reconnus par le code du travail et dont la rupture ne constitue pas un licenciement pour motif économique. Ils pourraient être étendus à des « contrats de projet » ou de « mission » pour des travaux tels que « la construction de rames de TGV, de centraux téléphoniques » ou encore l’informatique. Le Medef exhume également une idée de 1997 concernant des « contrats d’activité » pour les entreprises du secteur de haute technologie ou qui manqueraient de « certitude sur la pérennité de l’augmentation d’activité ». Il reviendrait alors « au législateur de leur donner une base légale ». « C’est en délibéré », a affirmé M. Seillière.

I. M. et C. M.

Christian Sautter choisit un nouveau directeur pour son cabinet à Bercy

Le « patron » des impôts serait nommé le 26 janvier

DEPUIS qu’il a succédé, le 2 novembre 1999, à Dominique Strauss-Kahn comme ministre de l’économie, des finances et de l’industrie, Christian Sautter a fréquemment répété que son action s’inscrit dans la continuité de celle de son prédécesseur. Au-delà des mots, pourtant, les choses changent, puisque le ministre s’apprête à renouveler quelques-uns de ses conseillers les plus importants. Nouveau signe de cette détermination à tourner la page « DSK », un important mouvement va intervenir, qui porte la marque du nouveau patron de Bercy.

Après les turbulences de l’affaires de la MNEF, on se souvient que Matignon avait multiplié les signes d’apaisement, assurant que si M. Strauss-Kahn avait rendu son portefeuille, son successeur mènerait la même politique économique que lui. Et pour que nul ne puisse en douter, il avait été aussitôt annoncé que les plus proches collaborateurs du ministre démissionnaire deviendraient ceux de son successeur. C’est donc le sort qu’a connu François Villeroy de Galhau : directeur du cabinet de M. Strauss-Kahn, il est devenu celui de M. Sautter, au terme d’un arrêté publié le 6 novembre au *Journal officiel*. Dans la foulée, Denis Morin, ancien bras droit de M. Sautter au secrétariat d’Etat au budget, devenant directeur adjoint du cabinet et conseiller auprès du ministre.

M. Sautter a visiblement choisi de prendre quelques libertés avec cette continuité si soigneusement affichée. Il a décidé de promouvoir son homme de confiance, M. Morin, au poste de directeur du cabinet et de déplacer l’actuel détenteur de la fonction, M. Villeroy de Galhau, vers le poste de directeur général des impôts, vacant depuis le passage chez Alcatel de Jean-Pascal Beaufret (*Le Monde* daté 28-29 novembre 1999). La nomination du nouveau patron de l’administration fiscale devrait intervenir au conseil des ministres le 26 janvier.

En choisissant lui-même son plus proche collaborateur, M. Sautter cherche à s’installer comme le vrai responsable de la maison. Le temps où était évoqué un possible retour de M. Strauss-Kahn est donc révolu, et M. Sautter n’est pas le fondé de pouvoir de son prédécesseur. La nouvelle configuration du ministère des finances n’ira pas, toutefois, sans soulever des difficultés.

Laurent Mauduit

Les partisans de Jean Tiberi veulent un vote au RPR

ADJOINTS au maire de Paris, Vincent Reina, Michel Bulté et Jean-François Legaret ont demandé, mardi 18 janvier, que « les adhérents du RPR soient appelés à voter pour désigner le candidat de leur choix à la Mairie de Paris ». Alors que le maire, Jean Tiberi, est le seul candidat déclaré à sa succession, ils prennent ainsi au mot la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, qui s’était déclarée favorable à une consultation des militants parisiens. M^{me} Alliot-Marie souhaite arrêter les investitures « à la fin des vacances de Pâques ». Dans un premier temps, elle pourrait exiger que M. Tiberi renonce à ses fonctions de secrétaire départemental de la fédération RPR de Paris.

Laurent Fabius réitère sa demande d’une baisse des impôts dès 2000

LORS d’un colloque à Paris, mardi 18 janvier, Laurent Fabius a de nouveau pressé le gouvernement de conduire une politique de baisse de la fiscalité plus ambitieuse. Approuvant l’allègement de la taxe d’habitation, qui « pourrait être décidé dès le printemps 2000 », le président de l’Assemblée nationale a recommandé, « dès le troisième tiers de cette année », une baisse de l’impôt sur le revenu. Pour les stock-options, il s’est dit partisan d’un système qui bénéficie « à l’ensemble du personnel (...), en retenan l’idée que le taux de prélèvement devra rester raisonnable ».

DÉPÊCHES

■ **PARLEMENT : la proposition de loi défendue par Robert Hue** sur la création d’une commission de contrôle des fonds publics accordés aux entreprises, visant à « améliorer le suivi et l’efficacité » de ces aides, a été adopté, mardi 17 janvier, en première lecture, par l’Assemblée nationale. Selon le rapporteur, Jean Vila (PCF), le montant de ces aides s’est élevé, en 1998, à 170 milliards de francs. Le texte a été approuvé par la gauche, les groupes RPR, UDF et DL votant contre.

■ **PS : deux nouveaux premiers secrétaires fédéraux ont été élus**, lundi 17 janvier, par les militants du PS. Dans les Alpes-Maritimes, Jean-Pierre Appietto a été élu avec 52,8 % des suffrages exprimés. A Paris, sur 2 512 suffrages exprimés, Patrick Bloche a été élu (*Le Monde* du 19 janvier) avec 1 556 voix (61,94 %) contre 827 (32,92 %) à François Dagnaud et 129 (5,14 %) à Laurent Miermont.

D’abord, elle consacre une sorte de prise de pouvoir des « budgétaires » : M. Sautter était secrétaire d’Etat au budget ; Florence Parly, nouvelle secrétaire d’Etat au budget, vient de la direction du budget ; M. Morin est ancien sous-directeur de cette même direction et fut l’un des collaborateurs de Michel Charasse lorsque ce dernier était ministre, au début des années 90.

Les figures de proue du ministère ont un profil monocolore inédit : on n’y trouve aucun spécialiste de l’économie ou de la finance. La seconde difficulté sera pour M. Ville-

« Amnistie » pour Jacques de Lajugie

Autre signe que la page « DSK » se tourne : le conseil des ministres devait, mercredi 19 janvier, nommer Jacques de Lajugie au poste de directeur des affaires financières au ministère de la défense. Ancien directeur des relations économiques extérieures au ministère des finances, depuis juillet 1996, M. de Lajugie avait été évincé de ce poste en septembre 1998 par Dominique Strauss-Kahn. Le ministre reprochait à son directeur d’avoir fait allusion à l’affaire de la MNEF dans une note à ses collaborateurs. Jugeant la sanction injuste, le haut fonctionnaire qui, depuis, n’avait plus d’affectation, a plaidé sa bonne foi. Il a visiblement été entendu par Christian Sautter qui, dit-on, s’est personnellement impliqué, avec l’appui de Matignon et de l’Elysée, pour que M. de Lajugie obtienne réparation.

roy de Galhau, qui va arriver à la tête de la DGI alors que cette administration (près de 82 000 agents) risque d’être la première concernée par les conséquences de la réforme du ministère. M. Sautter doit en annoncer le détail, le 27 janvier, sur la base des recommandations du rapport Bert-Champsaur. La tâche est nouvelle pour M. Villeroy de Galhau, face à des personnels inquiets pour leur avenir et à des syndicats qui ont déjà appelé, pour jeudi 20 janvier, à une grève reconductible.

MIEUX QUE DES SOLDES OU DES REMISES, LES MEILLEURS PRIX
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix



Recommandé par Paris Pas Cher
MATELAS • SOMMIERS
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans
VENTES PAR TÉL. POSSIBLE
Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvvler - Coulon - Sufren etc...
5500 m2 d'expositlon
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00
7 jours sur 7

ENVIRONNEMENT Lionel Jospin devait présenter, mercredi 19 janvier, un programme national de lutte contre l'effet de serre. D'une manière générale, la plupart des arbitrages,

en particulier concernant les questions fiscales, vont dans le sens d'un apaisement avec les industriels. De nombreuses mesures – parmi lesquelles la taxe sur l'énergie, la taxa-

tion du kérosène des avions, le temps de travail dans les transports routiers – attendront une décision de Bruxelles pour être mises en œuvre. ● AUCUNE MESURE sur la réduction

de la vitesse automobile ne figure dans ce plan. Le gouvernement a renoncé à brider les moteurs, équiper les véhicules d'une « boîte noire » ou bloquer la vitesse avec un régulateur.

● DÈS LE 17 JANVIER, Dominique Voynet avait fait savoir que ce plan « risquait d'être insuffisant » pour permettre à la France de remplir ses engagements internationaux.

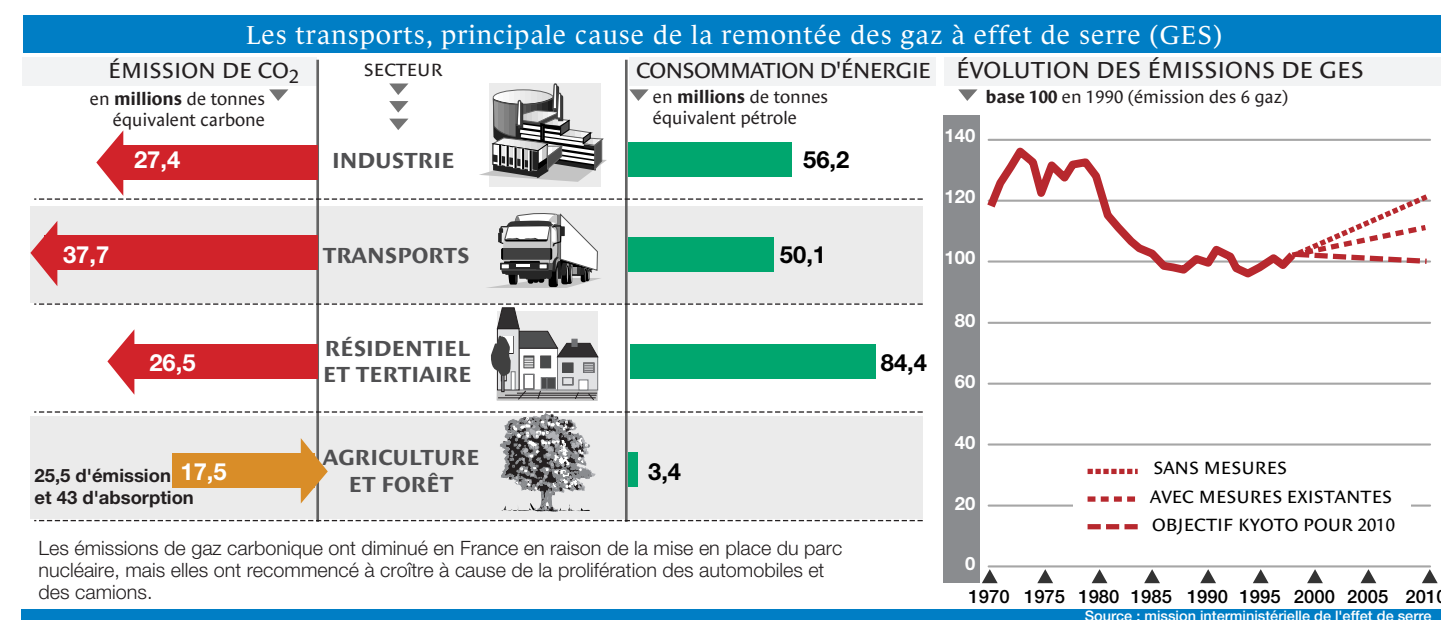
La France s'engage à pas comptés dans la lutte contre le changement climatique

La plupart des arbitrages rendus par Lionel Jospin vont dans le sens d'un apaisement avec les industriels. Concernant de nombreuses mesures destinées à lutter contre l'effet de serre, le gouvernement préfère s'en remettre à Bruxelles

ALLEGRO ma non troppo. Ou : lutter contre l'effet de serre, d'accord, mais à condition de ne peiner personne. Ainsi pourrait se résumer l'esprit du programme national de lutte contre l'effet de serre que doit annoncer le premier ministre, mercredi 19 janvier en fin d'après-midi, après avoir présidé le comité interministériel de l'effet de serre avalisant la dernière version du programme. Celui-ci a eu quelque mal à naître : d'abord prévu pour l'automne 1999, puis pour décembre, il a failli être retardé à nouveau la semaine dernière, Matignon ayant paru mécontent de la publication de nombreuses informations relatives au programme par différents journaux (*Le Monde* du 11 janvier 2000). Le rendez-vous a finalement été maintenu, et la France se place ainsi comme le premier grand pays à présenter un tel programme. La solennité de l'événement sera soulignée par la présence de nombreux ministres.

Sauf rebondissement ultime, les principaux arbitrages en suspens avaient été rendus mardi soir. Ils concernent les questions fiscales – les plus délicates – et sont allés dans le sens de l'apaisement avec les automobilistes et les grands industriels : le litre d'essence ne devrait donc pas intégrer une augmentation de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) au titre de la lutte contre l'effet de serre ; le rythme d'alignement de la fiscalité du gazole sur l'essence ne sera pas accéléré (7 centimes par an sur sept ans) ; l'éventuel bridage des automobiles est renvoyé à l'Union européenne ; enfin, le principe de la taxe sur l'énergie est réaffirmé, mais la discussion avec les industriels n'est pas close et la porte est explicitement ouverte sur un marché des permis à polluer pour les grandes entreprises.

Malgré cette volonté de gommer toute aspérité, le programme manifeste l'émergence d'une nouvelle culture dans l'appareil d'Etat : celui-ci devra dorénavant intégrer dans ses décisions la préoccupation d'en évaluer et d'en limiter l'impact en termes de rejets de gaz à effet de serre.



● **Conforter l'existant** : une grande part du programme revient en fait à rappeler les mesures déjà adoptées, à les rassembler pour en montrer la cohérence et à affirmer qu'elles seront renforcées. La dotation de 500 millions de francs à l'Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (Ademe), le principe de la taxe sur l'énergie, la diminution de l'écart fiscal entre le gazole et l'essence sans plomb, la loi sur l'air, les plans de déplacement urbain, la limitation de l'émission des automobiles (140 g de CO₂ par km en 2008) sont autant de déci-

sions qui ont été prises en 1998 et 1999.

● **Multiplier études et recherches** : pour lutter contre le changement climatique, les connaissances sont nécessaires sur les effets des comportements économiques sur les émissions de gaz à effet de serre. De nombreuses études sont ainsi annoncées, pour mettre au point des méthodes d'évaluation des émissions par activité, et pour intégrer l'évaluation des émissions lors des choix d'infrastructures et l'élaboration des PDU. Cette logique pourrait conduire à une pondération des

choix budgétaires, la tonne de carbone émise ayant un coût évalué entre 500 et 1000 francs. Par ailleurs, le programme insiste sur la nécessité de recherches technologiques relativement aux véhicules hybrides (combinant motorisation à essence et électrique), aux autos à pile à combustible, aux alternatives à la climatisation automobile, etc.

● **Le recours à l'Europe** : dans de nombreux domaines, le renvoi d'une décision à l'échelon européen est jugé inévitable. La taxe sur l'énergie devra ainsi trouver une formulation communautaire, sans doute par un conseil commun des ministres de l'environnement et des finances en décembre 2000. Bridage des véhicules, taxation du kérosène des avions, réduction de la TVA sur les ampoules consommant peu d'énergie ou sur le bois-énergie, temps de travail dans les transports routiers, normes d'efficacité énergétique sur les appareils électrodomestiques sont autant de sujets que la France poussera à Bruxelles – avec d'autant plus de force, dit-on, qu'elle assurera la présidence de l'Union pendant le deuxième semestre 2000.

● **Mesures nouvelles** : enfin le programme comporte un lot d'ac-

tions inédites, parfois plaisantes. L'installation d'un conduit de cheminée dans les logements neufs chauffés à l'électricité sera rendue obligatoire, la formation au permis de conduire devra inclure une formation à la conduite économe, l'objectif de réduction des émissions de CO₂ sera étendu des automobiles aux véhicules utilitaires, les vitrages faiblement émissifs seront encouragés, une redevance sur l'abus d'engrais (qui provoque le relâchement d'oxyde nitreux) sera mise en place.

Au total, le programme vise à affirmer, quoique fort précautionneusement, l'engagement de la France dans la lutte contre l'effet de serre. Le gouvernement entend se mettre ainsi en position de respecter, comme les autres pays développés, les engagements pris dans le protocole de Kyoto, en décembre 1997, de limiter ses émissions de gaz à effet de serre. L'évolution actuelle des émissions, tirée surtout par l'augmentation du trafic routier, conduirait en 2010 à un volume d'émissions de l'ordre de 160 millions de tonnes d'équivalent carbone, bien au-dessus des 144 millions de 1990. Le gouvernement espère que les mesures du programme lui

permettront de rester au niveau de 1990. Le programme a aussi une fonction diplomatique : il entend démontrer qu'il est possible de réaliser l'essentiel des réductions d'émission en ne recourant au marché de manière limitée.

permettront de rester au niveau de 1990. Le programme a aussi une fonction diplomatique : il entend démontrer qu'il est possible de réaliser l'essentiel des réductions d'émission en ne recourant au marché de manière limitée.

Un risque de réchauffement planétaire

Plusieurs gaz, au premier rang desquels le gaz carbonique, ont dans l'atmosphère un « effet de serre », c'est-à-dire qu'ils retiennent une partie de la chaleur reçue de l'espace par la planète. Ce phénomène est nécessaire au maintien de la vie sur Terre. Mais depuis la révolution industrielle du XIX^e siècle, l'humanité relâche dans l'atmosphère des quantités croissantes de gaz qui augmentent donc l'effet de serre. La concentration dans l'atmosphère de ces gaz ne cesse de croître. Les modèles de sciences physiques prédisent que cette évolution conduira à un réchauffement planétaire ou à des désordres climatiques de plus en plus nombreux. Cette analyse semble confirmée par de nombreuses observations sur le terrain. Pour éviter les désordres climatiques aux conséquences généralement néfastes (sécheresses, inondations, cyclones,...), l'idée dominante est qu'il faut stopper, voire inverser, la croissance de gaz à effet de serre.

Cette position, partagée par l'Union européenne, est fondamentalement différente de celle des Etats-Unis, pour qui le marché est l'instrument-clé de la lutte contre l'effet de serre. La France aura l'occasion de se montrer encore une bonne élève de la classe internationale : Lionel Jospin devrait annoncer que Paris accueillera en septembre la conférence préparatoire à la conférence de La Haye, qui doit boucler, en novembre, les modalités d'application du protocole de Kyoto.

Hervé Kempf

Les réserves de Dominique Voynet

Dominique Voynet, ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, a déclaré, lundi 17 janvier, que le programme national français de lutte contre l'effet de serre « risquait d'être insuffisant » pour permettre à la France de remplir ses engagements internationaux. « Je ne suis pas sûre qu'il soit encore à la mesure des décisions que nous aurons à prendre à l'avenir », a dit la ministre à l'occasion des vœux à la presse.

Selon M^{me} Voynet, le gouvernement avait adopté, en 1999, des mesures « bonnes pour le climat et bonnes pour l'environnement », et le programme national pour 2000 va « un peu plus loin ». Elle a cependant ajouté qu'« il faudra sans doute y revenir année après année et muscler notre appareillage de maîtrise des émissions » de gaz à effet de serre. « Je suis absolument convaincue que la France n'arrivera à respecter ses engagements qu'en se dotant d'un volet important consacré à la fiscalité écologique », a-t-elle conclu.

Aucune mesure ne prévoit de réduire la vitesse automobile

À LA GRANDE SATISFACTION des passionnés d'automobile et de vitesse, mais au dam des membres de la Ligue contre la violence routière ainsi que de certains spécialistes d'accidentologie et de santé publique, le programme de lutte contre l'effet de serre ne comporte aucune mesure concrète visant à obtenir, à court terme, une réduction de la vitesse de l'ensemble des véhicules automobiles. Contrairement à ce qu'avaient cru comprendre, ces derniers mois, plusieurs observateurs (*Le Monde* du 11 janvier), la France ne cherchera pas non plus à obtenir, à l'échelon européen, la mise en œuvre de mesures qui permettraient à la fois de lutter contre l'effet de serre et de réduire le nombre des victimes des accidents de la circulation.

« Dans la meilleure des hypothèses, la France espère obtenir de ses partenaires européens, vers 2002 ou 2003, que chaque véhicule automobile soit équipé d'un limiteur de vitesse permettant d'aider chaque conducteur à prendre conscience de la vitesse réelle à laquelle il roule, et, ainsi, de mieux maîtriser son véhicule », a déclaré au Monde Isabelle Massin, délégué interministériel à la sécurité routière, par ailleurs directeur de la sécurité routière au ministère des transports. Encore faut-il préciser que l'usage de ce dispositif ne sera pas obligatoire, ce qui, à l'évidence, réduit considérablement la portée d'une telle mesure.

En pratique, c'est l'émission de gaz carbonique par les moteurs

des automobiles qui participe à l'effet de serre. Or, à la différence de celle des polluants (monoxyde d'azote, hydrocarbures, particules) nuisibles à l'environnement et à la santé humaine, cette émission n'est pas réglementée, pas plus qu'elle ne peut être réduite par le système du pot catalytique. Il est d'autre part bien établi que l'émission de gaz carbonique est étroitement corrélée à la consommation en essence du véhicule, consommation qui dépend, entre autres paramètres, de la vitesse. D'où l'idée d'obtenir une réduction de cette dernière pour préserver l'environnement.

BRIDAGE DES MOTEURS

Trois méthodes peuvent ici être proposées. La première, la plus simple et la plus drastique, consisterait à « brider » la puissance des moteurs lors de leur construction comme c'est le cas pour les cyclomoteurs, les tracteurs et les poids lourds. En 1997, Jean-Claude Gaysot, ministre des transports, avait avancé l'idée d'un bridage des moteurs limitant à 140 km/h la vitesse maximale des véhicules automobiles. La France avait ensuite timidement évoqué cette hypothèse lors d'un Conseil des ministres européens de l'environnement (*Le Monde* du 8 octobre 1998). En raison de l'opposition manifestée notamment par l'Allemagne et par la firme Mercedes, cette hypothèse a été abandonnée.

Une deuxième méthode consisterait à équiper chaque véhicule

d'une sorte de « boîte noire » capable d'enregistrer la vitesse du véhicule et de conserver cet enregistrement en mémoire. Un tel dispositif faciliterait hautement les contrôles effectués par les forces de l'ordre et permettrait d'aider au respect des limitations de vitesse en vigueur. Le gouvernement redoute cependant que cet outil de contrôle soit perçu, par un grand nombre de passionnés d'automobile, comme un « mouchard ». Rien ne dit, en outre, que la France pourrait obtenir sur ce thème l'adhésion d'une majorité des pays de l'Union européenne.

Reste la troisième méthode, celle de la limitation de la vitesse, induite soit par un « régulateur », soit par un « limiteur ». Le premier procédé (qui bloque, à la demande, la puissance du moteur) est d'ores et déjà proposé dans la plupart des véhicules haut de gamme, américains ou non, dotés d'une boîte de vitesses automatique. Le second se borne à proposer une alerte en cas de dépassement de tel ou tel niveau de vitesse. Cette alerte peut être sonore (comme dans les véhicules Picasso de Citroën) ou, demain, transmise via la pédale de l'accélérateur (ce sera le cas des futurs modèles de Renault). C'est le recours à ce procédé de limiteur de vitesse que la France souhaite voir, un jour futur, proposé à l'ensemble des conducteurs d'automobile de l'Union européenne.

Jean-Yves Nau

Le principe de l'achat de « permis » d'émission de gaz par les entreprises est admis

UNE DES PRINCIPALES innovations du Programme est l'acceptation explicite de la possibilité de recourir à des mécanismes de marché pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Cette possibilité est ouverte afin de contraindre la fronde des industriels grands consommateurs d'énergie contre la taxe sur l'énergie. Même si les modalités restent à définir, la possibilité d'échanger des « permis » d'émission sera discutée avec les industriels. Le mécanisme – qui n'est pas détaillé dans le Programme – pourrait être le suivant : des engagements volontaires de réduction d'émission de gaz à effet de serre seraient passés avec les entreprises concernées. Quand une entreprise dépasserait le niveau fixé, elle pourrait acheter des permis d'émissions à une autre entreprise qui, elle, aurait progressé plus

vite et serait en-dessous de l'objectif. Le Programme propose par ailleurs que cet éventuel dispositif d'échange de crédits d'émission soit étendu au secteur électrique. Cette ouverture devrait faciliter le dialogue avec les industriels : « Leur position, dit Richard Armand, délégué général de l'association Entreprises pour l'environnement, est que les crédits d'émission ont la même efficacité incitative que la taxe, mais préservent leur compétitivité. » Depuis que cette taxe sur l'énergie est discutée – près de dix ans –, les industriels grands consommateurs d'énergie affirment en effet qu'elle les désavantagera par rapport à leurs concurrents étrangers.

COMPORTEMENT GASPILLEUR

La France et l'Europe bataillent depuis plusieurs années pour limiter l'utilisation des permis d'émission. Elles affirment que la généralisation de ce mécanisme empêcherait les pays développés de changer réellement leur comportement gaspilleur d'énergie. Au contraire, les Etats-Unis en font le principal outil de lutte contre l'effet de serre, arguant qu'il serait le plus efficace économiquement : ce mécanisme permettrait de faire baisser les émissions dans les secteurs les plus en retard, donc à un moindre coût global.

Si le débat n'a toujours pas été tranché dans les conférences internationales, les milieux écono-

miques favorisent l'approche américaine. La Banque mondiale a ainsi lancé le 18 janvier le PCF, qui sera le nouvel étendard du marché de la pollution. PCF, comme *Prototype carbon fund*... Le principe de ce projet est de réunir des grandes entreprises de pays riches et de leur proposer de financer, via le PCF, des projets industriels dans les pays du Sud réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Ces réductions pourraient être utilisées par les entreprises sur un futur marché mondial. Ce dispositif, qui n'en est qu'à ses prémices, permettra sans doute d'évaluer les difficultés techniques du mécanisme de marché : comment et par qui contrôler la véracité des réductions ? Quel prix fixer ? Faut-il attribuer les émissions aux pays ou aux entreprises ? Les questions sont nombreuses, et les Etats-Unis eux-mêmes se sont donné du temps pour mettre en place un tel système : le président Clinton a lancé en 1997 le processus pour créer un dispositif domestique des émissions. Mais ce n'est qu'en 2004 que ce processus doit être évalué, avant une mise en place dont la date est incertaine.

Plus que la querelle idéologique, le principal problème que posent les permis d'émission est sans doute là : la création ex nihilo d'un marché d'objets virtuels prendra du temps. Mais le changement climatique attendra-t-il ?

H. K.

Les 3 écoles de commerce
BAC + 5
CONCOURS
EN TERMINALE

ESSEA - Angers/Paris
 IÉSEG - Lille
 ACCÈS ESDES - Lyon

www.concours-acces.com
 BP 651, 49006 Angers Cedex 01

Procès du racket de Sperone : divergences à propos de la responsabilité du FLNC-canal historique

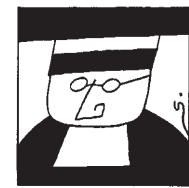
Devant le tribunal, M^e Mattéi met en cause les méthodes du juge Bruguière

La maison de gardiennage du domaine de Sperone (Corse-du-Sud) a-t-elle été détruite par un engin explosif parce que le promoteur Jacques

Dewez avait refusé de céder au racket du FLNC-canal historique ? Au deuxième jour du procès de militants nationalistes corses poursuivis pour

« tentative d'extorsion de fonds », la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris a entendu des versions pour le moins contradictoires

DANS L'AFFAIRE que juge la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris depuis le lundi 17 janvier, il n'y a qu'une certitude : Jacques Dewez, PDG de



D.S. Investissement, propriétaire du complexe immobilier et touristique de Sperone (Corse-du-Sud), a bien été victime, le 11 décembre 1996, d'une « tentative d'extorsion de fonds ». Sept prévenus, parmi lesquels François Santoni, ancien responsable d'A Cuncolta nazionalista, vitrine légale du FLNC-canal historique, doivent en répondre.

L'un d'eux, André-Noël Filippeddu, a toujours reconnu qu'il était bien le « M. Gulliver » qui s'était rendu au siège parisien de D.S. Investissement afin de réclamer 4 millions de francs pour le compte du FLNC-canal historique. A partir de là, les versions divergent. Aux enquêteurs, puis au juge d'instruction et enfin au tribunal, Jacques Dewez a donné une chronologie précise des faits.

Le 8 décembre 1996, il a reçu sur le site de Sperone la visite inopi-

née de Dominique Rossi et Nicolas Gros, venus l'informer que M^e Marie-Hélène Mattéi, avocate de militants nationalistes, souhaitait le voir. Le mardi 10 décembre, la rencontre a lieu à Paris. L'avocate lui laisse entendre qu'elle intervient au nom de François Santoni, son compagnon de l'époque, et lui demande de recevoir un homme, le fameux « M. Gulliver ». Ce dernier se présente donc dès le lendemain et lui fait part de la demande du FLNC. M. Dewez refuse. Le 12 décembre, un engin explosif détruit la maison de gardiennage du domaine de Sperone.

HOMMES CAGOULÉS

Mardi 18 janvier, au deuxième jour du procès, les quatre premiers prévenus à être interrogés sur les faits rejettent catégoriquement la version de Jacques Dewez. Celle que livre André-Noël Filippeddu, quarante et un ans, alias « Gulliver », alias « Simplet », comme l'appelle M. Dewez, est plus rocambolesque. Il serait intervenu auprès du propriétaire de Sperone à la demande de plusieurs hommes cagoulés se présentant comme membres du FLNC, rencontrés le 7 décembre au petit matin sur la route entre Figari et Bonifacio, et qui l'au-

raient menacé de représailles s'il refusait d'obtempérer. Jamais, dit-il, Marie-Hélène Mattéi ou François Santoni, qu'il ne connaît pas, n'ont joué un rôle dans cette histoire.

Nicolas Gros, trente et un ans, admet qu'il connaît « de nom » le propriétaire du domaine de Sperone. Mais il dit ne l'avoir jamais rencontré et certainement pas le dimanche 8 décembre 1996. « Pourquoi vous mettrait-il en cause ? », interroge le président du tribunal Jean-Yves Monfort. « Il doit se tromper », rétorque le prévenu. « Tout promoteur immobilier qu'il est, il paraît honnête », lance le président.

Dominique Rossi, quarante-trois ans, connaît pour sa part très bien Jacques Dewez. Même s'il est parfois victime « de trous de mémoire consécutifs à un accident du travail », ce capitaine de bateau affirme, lui aussi, ne pas s'être rendu au domaine de Sperone le 8 décembre. « Vous lui avez sauvé la vie, ainsi qu'à son fils, pourquoi vous accuserait-il à tort ? », s'étonne le président. « C'est sa méthode, quand quelqu'un devient gênant, faut le pousser, indique le prévenu avec une gouaille toute méridionale. Ça fait quarante ans qu'il a pris une OPA sur le sud de la

Corse. Moi, j'ai un défaut, je dis toujours la vérité. »

Marie-Hélène Mattéi n'a pas la verve de Dominique Rossi. C'est posément qu'elle résume son rôle à un contact avec Jacques Dewez pour l'informer de ce que François Santoni souhaitait s'entretenir avec lui. Jamais elle n'aurait parlé de la visite d'un « M. Gulliver ». « S'il a reçu quelqu'un se présentant sous ce nom-là, ça ne me concerne pas », assure-t-elle.

L'avocate ne s'empêche pas de lors que le président Monfort l'interroge sur ses « mensonges » au juge d'instruction, Jean-Louis Bruguière. « On est impuissant face aux magistrats antiterroristes, explique-t-elle. On me pressait de questions, on m'a mise en prison, ma maison a été envahie par des hommes en armes. J'ai été ridiculisée, jetée en pâture, arrêtée devant les caméras de télévision averties par Bruguière, alors je ne voulais pas lui dire la vérité parce qu'il en est indigne. » « Quand on a la position qui est la vôtre, celle d'une avocate, on ne ment pas », rappelle le président. « Après ce que j'avais vécu, je ne voulais pas mettre d'autres personnes en cause », reconnaît la prévenue.

Acacio Pereira

Daniel Le Bret quitte la direction de la FSU

Un an avant son congrès, la première organisation syndicale enseignante entre dans une période de turbulences

DE LA CRISE de croissance aux questionnements de la maturité : avec la démission, mardi 18 janvier, de son cosécrétaire général, Daniel Le Bret, la Fédération syndicale unitaire (FSU), première organisation enseignante, entre dans une nouvelle période de turbulences. Dix mois après la démission de son premier secrétaire général, Michel Deschamps, candidat sur la liste du PCF pour les élections européennes, la FSU se sépare de l'un des artisans d'un succès non démenti depuis la scission d'avec la FEN en 1992. Le SNUipp, dirigé par Daniel Le Bret de sa création, en 1993, à mars 1999, a tiré les résultats de la FSU vers le haut lors des dernières élections professionnelles de décembre, et voilà le vainqueur qui plie bagage. Autre paradoxe, cette organisation tiraillée par des difficultés internes a atteint, il y a un mois, une représentativité record, rassemblant 230 000 voix parmi les enseignants.

Dans un document soumis au conseil délibératif de la FSU mardi 18 janvier, intitulé « La FSU, une nouvelle étape nécessaire », Daniel Le Bret, en poste depuis le 7 avril 1999, met en avant la nécessité d'une rotation des mandats. Il donne aussi les grands axes d'une rénovation syndicale, reprenant des orientations débattues ces derniers mois au sein de la fédération : avec ses dix-neuf syndicats nationaux, ses sept tendances reconnues, la FSU doit investir le champ interprofessionnel, faire aboutir la question de sa représentativité dans la fonction publique, se dégager de tout lien avec le politique, être à l'initiative d'un syndicalisme rassemblé.

« Le champ historique de la FEN ne peut plus être celui de l'avenir », précise-t-il. Il faut « avoir des préoccupations d'ensemble » et « être beaucoup plus présents sur le terrain des grands débats d'idées ». Sur l'école, la FSU a « un travail spécifique à produire qui ne peut se réduire à être la chambre d'écho du travail déjà effectué par ses syndicats ». Elle doit, pour sortir du cadre strictement scolaire, s'inté-

resser « aux attentes de la jeunesse, aux évolutions des métiers à venir. (...) En étant volontaristes sur des propositions de ce type, les questions internes, qui trop souvent servent de substitut à ces orientations prospectives, reprendront alors leur vraie place ».

LIMITES DE LA « DOUBLETTE »

Les problèmes internes de la fédération sont longuement abordés par l'ex-secrétaire général, qui liste les « aberrations, empiètements bureaucratiques, décisions trop souvent redécidées », trouvant leur source « dans la recherche de la prise en compte des tendances, des petits syndicats et des gros, des sections départementales ». Et de préconiser le règlement « dans les plus brefs délais » du conflit avec le Snetaa, en rupture avec les instances fédérales, la révision des procédures de décision, et la désignation d'un secrétaire général qui « ne devrait pas être issu du SNUipp ou du SNES ».

Ce faisant, Daniel Le Bret dresse, comme d'autres l'ont déjà fait, les limites de la « doublette » mise en place après le départ de Michel Deschamps : une direction à deux têtes avec Monique Vuaillet, secrétaire générale du SNES. Cette solution, conçue comme provisoire, a vu s'affronter deux tempéraments, deux conceptions du syndicalisme, et deux sphères de l'enseignement traditionnellement hermétiques l'une à l'autre : le primaire d'un côté, le second degré de l'autre. Pour Michel Deschamps, « le départ de Daniel Le Bret représente un affaiblissement. Cette démission n'est pas un événement personnel ou conjoncturel. Elle révèle la fragilité du chemin emprunté par la FSU et le fait que les rigidités syndicales peuvent reprendre le dessus ».

Les instances de la FSU devaient, mercredi, décider d'une solution de remplacement, dans l'attente du congrès toujours prévu en janvier 2001. Le SNES souhaite rester aux commandes du secrétariat général, contrairement au SNUipp.

Nathalie Guibert

M. Badinter demande une commission d'enquête sénatoriale sur les prisons

APRÈS L'ÉMOTION suscitée par le témoignage du Dr Véronique Vasseur, médecin-chef à la Santé, le débat sur les prisons a franchi un nouveau pas. L'ancien garde des sceaux, Robert Badinter, a réclamé, mardi 18 janvier, la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires français.

Déposée par le sénateur des Hauts-de-Seine et les membres du groupe socialiste, cette proposition de résolution précise, dans son exposé des motifs, que « les récentes révélations du médecin chef de la Santé font naître des interrogations majeures sur la condition des détenus à la maison d'arrêt de la Santé ». « Pareille situation, poursuit le texte, si elle est confirmée, constituerait une violation grave du principe de dignité humaine contre toute forme d'asservissement et de dégradation, y compris à ses propres

yeux, dont la valeur constitutionnelle fonde notre vision de la société. »

Cette initiative vaut autant par son contenu que par la personnalité de Robert Badinter. Ministre de la justice entre 1981 et 1986, c'est lui qui a fait adopter les parloirs sans séparation, supprimé la tenue pénale et entré la télévision en cellule. Aussi sa voix porte-t-elle lorsqu'il rappelle les exigences de la Convention européenne des droits de l'homme et l'insistance manifestée à cet égard par le comité européen pour la prévention de la torture lors de sa dernière visite dans les prisons françaises, en 1991.

« QUE TOUTE LA LUMIÈRE SOIT FAITE »

L'ancien ministre souligne aussi le rôle donné aux magistrats par le code de procédure pénale en matière de surveillance des conditions de détention. « Sans préjuger de l'exactitude des propos tenus par

ce médecin, il apparaît donc indispensable que toute la lumière soit faite sur ce qu'il est advenu pendant sept ans à la prison de la Santé ainsi que sur l'effectivité du contrôle qui incombe aux autorités judiciaires et administratives concernées », estime-t-il. Des investigations que le sénateur socialiste souhaite étendre « à l'ensemble des maisons d'arrêt ».

Cette offensive politique s'inscrit dans un contexte de multiplication des manifestations de soutien en faveur du Dr Vasseur. Le *Nouvel Observateur* doit ainsi publier, jeudi 20 janvier, un texte rédigé par d'anciens prisonniers célèbres dénonçant l'inhumanité de l'univers carcéral. Au bas de cette pétition figurent, entre autres, les signatures de Loïk Le Floch-Prigent, Jean-Michel Boucheron, Pierre Botton, Bob Denard et Christine Deviers-Joncour.

Nathaniel Herzberg



Nouvelle Rover 25 à partir de 75 900 F*

NOUVELLES ROVER 25 ET ROVER 45 RETROUVEZ VOS SENSATIONS

Nouvelle Rover 45 à partir de 89 900 F**



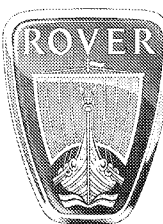
www.rover.fr

NOUVELLE ROVER 25

ABS - Airbags⁽¹⁾ conducteur et passager - Direction assistée - Lève-vitres électriques avant - Alarme avec antidémarrage - Condamnation centrale à distance - Moteur 1.4 16v - 84 ch CE (6CV) - Garantie 3 ans ou 100 000 km⁽²⁾.

La Rover 25 existe en versions 3 et 5 portes et vous propose 2 autres motorisations essence (1.6 16v - 109 ch CE, 1.8vvc - 145 ch CE) et 1 motorisation turbo diesel à injection directe (2.0D - 100 ch CE).

*Prix de la Rover 25 1.4 3 portes. Modèle présenté Rover 25 VI 5 portes : 114 900 F (Tarifs au 01/12/1999. AM 00).



NOUVELLE ROVER 45

ABS - Airbags⁽¹⁾ conducteur, passager et latéraux - Direction assistée - Lève-vitres électriques avant - Alarme avec antidémarrage - Condamnation centrale à distance - Moteur 1.4 16v - 103 ch CE (6CV) - Entretien gratuit 3 ans ou 60 000 km⁽²⁾ et garantie 3 ans ou 100 000 km⁽²⁾.

La Rover 45 existe aussi en version Berline 4 portes et vous propose 2 autres motorisations essence (1.8 16v - 117 ch CE, 2.0 V6 - 150 ch CE) et 1 motorisation turbo diesel à injection directe (2.0D - 100 ch CE).

**Prix de la Rover 45 1.4 5 portes. Modèle présenté Rover 45 1.4 Pack 5 portes avec option peinture métallisée : 99 400 F (Tarifs au 01/12/1999. AM 00).

Rover conseil

⁽¹⁾Coussins gonflables de sécurité. ⁽²⁾Au premier des termes échu.

Intempéries : la France pourra utiliser les fonds structurels européens

La Commission de Bruxelles permet au gouvernement français d'ajuster l'utilisation de ses crédits (4,1 milliards d'euros, soit 26,9 milliards de francs) à la reconstruction des zones sinistrées. Pour l'heure, l'UE n'a pas dégagé de sommes supplémentaires, malgré la demande pressante de Paris

BRUXELLES ET STRASBOURG
(Union européenne)
de nos correspondants

« Je souhaite indiquer de la manière la plus nette que les crédits structurels pourront largement contribuer à la réhabilitation économique des zones sinistrées. » Michel Barnier, commissaire européen chargé de la politique régionale de l'Union, s'est voulu déterminé. Il présentait la liste des zones françaises éligibles aux fonds structurels pour la période 2000-2006, mardi 18 janvier, devant un Parlement européen agacé

par les lenteurs de l'exécutif communautaire après les tempêtes qui ont dévasté la France et, dans une moindre mesure, l'Allemagne et l'Autriche.

L'ancien ministre français des affaires européennes a indiqué qu'une première analyse des services de Bruxelles fait apparaître que 70 % des populations touchées et les soixante-neuf départements sinistrés pourront bénéficier des fonds alloués aux régions, soit 4,1 milliards d'euros (26,9 milliards de francs) sur un total de 6 milliards (39,4 milliards de francs), au titre des aides de l'objectif 2 (régions rurales, régions industrielles en déclin, zones urbaines et régions dépendant de la pêche). Non sans fierté, comme pour répondre aux critiques venues de Paris, il a insisté sur cette réalité : la France est le principal bénéficiaire de l'objectif 2 avec 27 % des crédits européens disponibles.

FONDS MIS EN RÉSERVE

Conscient que le zonage présenté n'a pas été modifié pour tenir compte des dégâts causés les 26 et 27 décembre, M. Barnier a évoqué le cas des zones sinistrées ne figurant pas sur la nouvelle carte (notamment en Alsace et en Lorraine). Elles pourront toujours, a-t-il expliqué, avoir accès aux crédits disponibles jusqu'en 2005 et 2006 au titre de la phase de transition (« phasing out »), soit 613 millions d'euros (4,02 milliards de francs). Et pour être lavé de tout soupçon, le commissaire a tenu à préciser que les zones éligibles ont été délimitées après consultation des autorités nationales, en l'occurrence, pour la France, avec Dominique Voynet, ministre de l'environnement



et de l'aménagement du territoire. Au bout du compte, M. Barnier considère que Paris dispose d'une enveloppe financière susceptible de répondre au défi de la reconstruction. Au gouvernement français d'utiliser au mieux les crédits dit-il en affirmant : « La Commission est à l'entière disposi-

tion de chacun des Etats membres concernés pour ajuster la programmation en fonction de la nouvelle donne. » Selon les procédures communautaires, le gouvernement a jusqu'au 30 avril pour présenter les projets qu'il entend faire financer par Bruxelles.

Ce qui vaut pour les fonds de l'objectif 2 l'est tout autant pour les sommes qui reviennent à la France (760 millions d'euros [4,99 milliards de francs] pour cette année) au titre du développement rural qui, pour la première fois, ne comporte pas de zonage. M. Barnier a ainsi indiqué que le commissaire à l'agriculture, Franz Fischler suivait la même approche. Autant dire que le gouvernement pourra utiliser l'argent européen pour aider les zones sinistrées où qu'elles se situent dans l'Hexagone. Le responsable de la politique régionale a cité un certain

nombre de mesures qui recueilleront l'approbation de Bruxelles : reconstitution du potentiel agricole et sylvicole, reboisement, remise en état des voiries rurales et des digues. Le commissaire a réservé une mention spéciale à l'industrie du bois en s'engageant à lui accorder « toute l'attention nécessaire aussi bien du point de vue économique qu'environnemental », étant entendu qu'un cofinancement communautaire sera aussi accordé pour le stockage du bois. Reste que la Commission n'a pas mis un euro de plus sur la

Lionel Jospin rétablit ses vœux

Cette année, Lionel Jospin avait choisi, pour adresser ses vœux, la reproduction d'une huile sur toile de Gérard Fromanger, intitulée *Tout est allumé*. Sur un fond bleu, des écheveaux de lignes colorées comme autant de fils électriques semblaient illuminer la galaxie et baignaient d'une lumière blanche la planète Terre (*Le Monde* du 13 janvier). Au lendemain des tempêtes de décembre qui ont plongé des millions de Français dans le noir, ce message enthousiaste est apparu déplacé. De surcroît, parmi les destinataires des vœux de Lionel Jospin, figuraient nombre d'élus des régions dévastées. Consigne a donc été donnée par l'entourage du premier ministre de suspendre tous les envois de cartes de vœux. Lorsque le courant a été rétabli par EDF sur l'ensemble du territoire et que « tout » était de nouveau « allumé », Matignon s'est autorisé à adresser ses « meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2000 ».

table pour prendre en considération les conséquences de la tempête du siècle. Comment aurait-elle pu le faire sans remettre en cause la répartition des fonds structurels, chèrement acquise, entre les Etats membres. Fort opportunément, le Parlement avait inscrit 517 millions d'euros supplémentaires (3,4 milliards de francs) pour le développement rural dans le budget de l'Union 2000, arrêté à la mi-décembre. Pour Jean-Louis Bourlanges (UDF-PPE), rapporteur du plan de dépenses pour cette année, ces fonds mis en réserve devraient être débloqués pour effacer les conséquences des tempêtes. « Il appartient à la France de se mobiliser très rapidement afin de tirer le meilleur parti de l'augmentation des crédits votés par l'assemblée », a indiqué l'eurodéputé.

M. Barnier n'a pas voulu, à ce stade, prendre position mais personne, tant du côté de la Commission que des gouvernements nationaux, n'excluait d'utiliser cette possibilité. Dans la résolution,

intempéries à envisager dans les meilleurs délais des mesures concrètes à travers une mobilisation de moyens professionnels et techniques, dans le cadre du plan quinquennal instituant un programme d'action communautaire en faveur de la protection civile ».

Sollicité par plusieurs parlementaires, notamment par Gilles Savary (PS-PSE), M. Barnier s'est déclaré favorable à la création d'un corps de protection civile européenne. Le commissaire a indiqué que sa collègue responsable de l'environnement, Margot Wallström, avait lancé ses services sur cette piste même si la Commission n'avait pas aujourd'hui les moyens (en hommes, ni financiers) de créer une « force d'intervention ». L'idée est que cet « Eurocorps » civil s'appuie sur les dispositifs nationaux existants et soit à même d'intervenir en toute circonstance à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union.

Philippe Lemaître et Marcel Scotto

Les propositions européennes ne satisfont pas le gouvernement

CELA ressemble à un dialogue de sourds. D'un côté, Michel Barnier, commissaire européen chargé de la politique régionale, assure que l'Union européenne est « disposée » à aider la France. De l'autre, le gouvernement français regrette le « refus » par la Commission des demandes d'aides de la France...

Depuis début janvier, Paris a établi des « contacts fréquents » avec Bruxelles pour obtenir une rallonge financière de l'Union. « Nous nous attendions à ce qu'il y ait un coup de pouce de la Commission », confirme un conseiller ministériel. Manière de réponse aux interpellations françaises, le 12 janvier, la Commission adopte une note d'information qui énumère les actions communautaires envisageables. Sans aucune allusion à une quelconque augmentation des fonds pour la France. « Il reviendra aux autorités françaises d'inclure dans leurs futures programmes de développement [pour 2000-2006] les mesures de réhabilitations appropriées », lit-on dans une synthèse de la note.

L'information passe inaperçue. Mais le gouvernement français laisse filtrer sa déception. Quand les hasards du calendrier bruxellois donnent à la Commission l'occasion de faire à nouveau passer le message. Mardi 18 janvier, comme prévu de longue date, la Commission européenne donne son accord officiel à la proposition française de répartition des zones éligibles aux fonds Objectif 2, soumise pour approbation à Bruxelles à la fin de l'année dernière.

M. Barnier utilise cette « fenêtre de tir » médiatique pour redire ce que le gouvernement savait depuis la note du 12 janvier. « Ce que Michel Barnier nous explique, c'est que les crédits déjà accordés en mars au sommet de Berlin pourront être affectés à la tempête. Mais comment va-t-on financer les autres programmes d'aides envisagés pour les sept ans à venir ? » Les fonds dits Objectif 2 sont affectés en théorie à des actions de reconversions industrielles, à des soutiens aux zones rurales et aux zones urbaines sensibles, rappelle-t-on à Matignon.

DÉSHABILLER PAUL...

Pour le gouvernement, ce scénario est économiquement dangereux et politiquement ingérable ! Ce sacrifice l'exposerait à une fronde des élus locaux avec lesquels les négociations ont été ardues en raison de la diminution de l'enveloppe des fonds européens Objectif 2 pour 2000-2006. Certes, et Bruxelles le rappelle, d'autres fonds sont disponibles : le Feoga, pour le développement rural, soit près de 5 milliards de francs dès cette année. Mais là encore, il faudra donc déshabiller Paul pour rhabiller Pierre.

M. Jospin s'est gardé de faire allusion à ce différend entre Bruxelles et Paris, mercredi 12 janvier, à l'Assemblée nationale. Il a simplement indiqué que le gouvernement « saistrat dans les jours à venir la Commission européenne de demandes précises » pour que l'Union européenne apporte « des concours » financiers aux dommages causés par les in-

tempéries. Il a expliqué que « le gouvernement souhaitait que l'Union européenne puisse apporter son concours aux dommages ».

Dominique Voynet doit rencontrer début février la commissaire européenne chargée de l'environnement, Margot Wallström, pour la convaincre de financer les conséquences de la marée noire. Et le commissaire européen Michel Barnier est attendu, jeudi 20 janvier, en Charente-maritime. Un vrai dialogue devrait pouvoir s'ouvrir.

Béatrice Jérôme

DÉPÊCHES

■ **DORDOGNE : le ministre de l'agriculture, Jean Glavany**, a demandé aux sylviculteurs victimes de la tempête de conserver leur bois et ne pas le brader, afin d'éviter l'effondrement des cours. « Ce serait une seconde catastrophe », a-t-il affirmé lundi 17 janvier lors d'une visite en Dordogne, 3^e département français pour la superficie de sa forêt.

■ **VOSGES : la préfecture des Vosges a décidé**, lundi 17 janvier, la fermeture générale de la chasse dans le département pour la saison 1999-2000, à la suite de la tempête qui a ravagé la forêt. Cette décision est motivée par des questions de « sécurité publique ».

■ **FORESTIERS : pour répondre aux questions des propriétaires de bois et forêts touchés** par les tempêtes, les experts forestiers viennent d'ouvrir un site internet (www.forêt-bois.com).

Manière de voir
Le bimestriel édité par

LE MONDE
diplomatique



Soixante guerres en dix ans

- Nouvelle ère, par **Ignacio Ramonet**.
- Un cadre pour le XXI^e siècle, par **Ignacio Ramonet**.
- Kosovo, leçons d'une guerre, par **Gabriel Kolko**.
- Washington rêve d'une arme absolue, par **Paul-Marie de La Gorce**.
- Faillite occidentale dans les Balkans, par **Xavier Bougarel**.
- Sale guerre en Tchétchénie, par **Jean Radvanyi**.
- Succession sur fond d'impasse en Azerbaïdjan, par **Vicken Cheterian**.
- L'Asie centrale en voie de talibanisation, par **Ahmed Rashid**.
- Comment Chypre fut épurée, par **Niels Kadritzke**.
- L'Irlande du Nord au tournant, par **Robbie McVeigh**.
- Inde-Pakistan, le bras de fer, par **Philip S. Golub**.
- Massacre annoncé au Timor-Oriental, par **Noam Chomsky**.
- La paix selon Ehoud Barak, par **Amnon Kapeliouk**.
- Israël, une société qui se défait, par **Dominique Vidal** et **Joseph Algazy**.
- Le Liban sud résiste, par **Walid Charara** et **Marina Da Silva**.
- Lente agonie en Irak, par **Alain Gresh**.
- Les Etats-Unis au secours de Luanda, par **Augusta Conchiglia**.
- La Sierra Leone mutilée, par **Elizabeth Blunt**.
- Rebelles et parrains se partagent le Congo, par **Colette Braeckman**.
- Ethiopie-Erythrée, un conflit meurtrier, par **Alain Renon**.
- En Amérique latine, le grand retour de Washington, par **Enrique Vigil**.
- Après négociations en Colombie, par **Pascal Drouhaud**.
- Chiapas, un combat pour la dignité, par **José Saramago**.
- Droit d'ingérence, par **Dominique Vidal**.

Avec de nombreuses cartes, chronologies, bibliographies (y compris les sites Internet) et un important glossaire.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

ENTREPRISES

LE MONDE / JEUDI 20 JANVIER 2000

MANAGEMENT Depuis dix ans, à Zermatt en Suisse, Gottlieb Guntern, psychiatre de formation, organise un symposium, destiné aux dirigeants d'entreprise, pour favoriser

le partage d'expériences créatives entre les mondes scientifique, artistique et économique. ● LE PHYSICIEN Charles Townes, Prix Nobel 1964 et inventeur du laser, le responsable de

la recherche de Sun Microsystems, John Gage, le danseur espagnol de flamenco Antonio Marquez, le poète trinidadien Dereck Wallcott, nobélisé en 1992... ont raconté leurs expé-

riences. ● LA SURPRISE vient des parallèles qui peuvent être tissés par ces différents intervenants, comme si l'innovation et la créativité suivaient des principes universels, qui dé-

passent un domaine spécifique d'activité. ● GOTTLIEB GUNTERN intervient dans des entreprises pour analyser et enrichir le fonctionnement des équipes dirigeantes.

Dirigeant cherche innovation... hors les murs de l'entreprise

Poète, chorégraphe, physicien, moine bouddhiste... ont fait partager à des managers leurs expériences de créativité. Ce rendez-vous annuel, à Zermatt, répond au besoin d'ouverture de responsables soumis à une pression croissante, dans un monde économique dominé par le court terme

ZERMATT (Suisse)

de notre envoyée spéciale
« Comment trouver de nouvelles idées ?, s'interroge John Gage, directeur de la recherche du groupe informatique Sun Microsystems. Tous les jours, je lis deux ou trois journaux, je consulte des revues et des livres spécialisés. Les sources de réelle créativité ne sont pas si étendues. » Une solution : « aller chercher en dehors de l'entreprise l'inspiration ». Ce dirigeant envoie plusieurs de ses collaborateurs dans différents forums, dont Davos. Cette année, il est lui-même intervenu au dixième « Symposium de Zermatt sur la créativité et le leadership » du 12 au 16 janvier.

Ce colloque atypique rassemble, depuis dix ans, dans la très chic station de ski suisse des « créatifs » de tous bords. L'écrivain Gabriel Garcia Marquez, le prix Nobel de médecine Gerald Edelman, le poète russe Joseph Brodsky, le mathématicien Benoît Mandelbrot, le chef d'orchestre Kent Nagano, entre autres, se sont succédé au pied du Cervin pour parler de la démarche créative.

La distribution 2000 était encore prestigieuse : le poète Derek Walcott, prix Nobel de littérature en 1992, côtoyait Charles Townes, récompensé également par l'institu-

tion suédoise pour sa découverte du maser et du laser en 1964. Ils partageaient l'affiche avec le danseur de flamenco Antonio Marquez, John Gage de Sun Microsystems et T. Ryugen Ogasawara, un moine bouddhiste venu parler de la méditation.

Ce rendez-vous a été imaginé par le psychiatre Gottlieb Guntern, qui a exercé pendant vingt ans avant de créer ces rencontres. Son regard décalé est utilisé par de nombreuses entreprises (*lire ci-contre*) pour analyser le fonctionnement des équipes dirigeantes. Le pari de son symposium est simple : tisser des liens entre les mondes scientifique, artistique et économique, pour favoriser le partage d'expériences créatives. « Ce symposium permet d'inspirer les managers en leur donnant des idées, explique-t-il. Cela leur donne des modèles de fonctionnement, ils peuvent également échanger entre eux ». Dans le public, des créatifs, et des hommes d'entreprises publiques ou privées venus en quête d'inspiration : Théo Veenkamp, responsable de la stratégie au ministère de la justice néerlandaise, était présent « pour prendre de nouvelles idées en vue de réformer certaines parties de notre justice ». L'ambassadrice d'Afrique du Sud

en Suisse, Ruth Mompoti, compagne de lutte de Nelson Mandela, était accompagnée d'un spécialiste du capital-risque et de deux fonctionnaires de son pays : « Dans notre démocratie naissante, nous avons besoin de leaders créatifs politiques aussi bien qu'économiques ».

Ni recettes, ni liste d'actions concrètes, mais des interventions, longues et détaillées, des intervenants pour décortiquer le processus créatif. Ces rencontres peuvent déstabiliser. La surprise vient des parallèles qui peuvent être tissés entre un poète, un informaticien d'entreprise, un physicien, un chorégraphe... Comme si l'innovation et la créativité suivaient des principes universels qui dépassent un domaine spécifique d'activité.

Ces témoignages ne sont-ils pas trop éloignés du monde de l'entreprise pour être vraiment efficaces ? « C'est dangereux de rester dans le milieu fermé de l'entreprise, répond

un dirigeant d'un grand groupe pharmaceutique, avec nos collègues, nous avons les mêmes formations, les mêmes repères, la même façon d'analyser ». Sortir de ce contexte et « écouter des expériences réussies par des personnes très différentes me donne un avantage concurrentiel ».

« Pouvoir écouter des témoignages si divers est une source d'inspiration »

Une quête de vision extérieure encore plus flagrante dans l'environnement actuel. « Mes priorités sont à très court terme : valorisation de l'actionnaire, rentabilité, tout est focalisé sur les résultats », explique

ce directeur général d'un groupe de services informatiques d'Europe du Nord, venu à Zermatt pour la première fois. « Mon rythme de travail est très élevé. J'ai besoin de largesse de vue pour avoir des idées ». Le directeur du développement d'une grande institution financière, qui vient pour la quatrième fois, abonde dans ce sens : « notre banque n'a pas assez de culture du risque. C'est un changement culturel très fort que je dois gérer. Pouvoir écouter des témoignages si divers est une source d'inspiration ».

« Plus vous avez une position élevée dans l'entreprise, plus vous avez besoin d'élargir votre horizon », résume Rupper Gasser, directeur général de Nestlé, chargé de la production et de la recherche et développement. Lui aussi est un adepte de ce rendez-vous créatif. Dans un monde économique en accélération, « pour rester à un niveau de compétitivité, votre vitesse

se doit d'être plus rapide que l'inertie moyenne. Notre objectif stratégique est la croissance de notre activité, continue-t-il. Cela peut se faire par des acquisitions mais les opportunités sont maintenant plus limitées. »

Un des relais de croissance essentiels est « l'innovation en interne ». Cette recherche d'ouverture a été bien identifiée par le cabinet de conseil Arthur Andersen. Depuis deux ans, l'entreprise est partenaire de ce colloque et tente de mettre en place une méthodologie fondée sur les méthodes de Gottlieb Guntern « pour stimuler la créativité dans l'entreprise ». Comme si, dans un contexte de plus en plus financier et concurrentiel, l'entreprise et les dirigeants, avaient besoin de s'abreuer à des sources... bien éloignées des contingences matérielles.

Laure Belot

Propos sur la créativité...

UN PARTERRE de dirigeants d'entreprises ont profité, pendant quatre jours à Zermatt, des expériences du physicien Charles Townes, prix Nobel 1964 et inventeur du laser, du responsable de la recherche de Sun Microsystems, John Gage, du danseur espagnol de flamenco Antonio Marquez, du poète trinidadien Dereck Wallcott, nobélisé en 1992...

● **La créativité est autre chose que l'intelligence.** M. Townes a tenté, lorsqu'il travaillait dans le laboratoire Bell - qui a vu naître de nombreux prix Nobel -, de comprendre pourquoi certains ingénieurs étaient plus inventifs que d'autres. « Dans une population de chercheurs, la distribution de l'intelligence, mesurée en QI suit une courbe statistique de Gauss. Mais la créativité, mesurée en nombre de brevets, ne suit pas cette même loi statistique. Ce n'est pas forcément les personnes au QI le plus élevé qui sont les plus productives ». Pour ce scientifique, qui a rencontré Einstein et Oppenheimer, la production créative dépend d'une multitude de facteurs, « l'intelligence, mais également l'histoire personnelle, les personnes que l'on rencontre, l'envie de penser différemment, la capacité à voir si les choses sont importantes ou non... » La créativité n'est pas pour autant régulière. Antonio Marquez, le danseur, a dit s'inspirer de la phrase de Picasso : « Qu'est-ce que je fais si je n'ai pas d'inspiration ? Je travaille. »

● **Tout le monde peut se tromper.** M. Townes a rappelé les erreurs illustres du siècle, « de l'expert scientifique qui en 1893 déclarait qu'il était impossible de faire voler un avion au spécialiste mondial de physique qui affirmait en 1933 que la fission de l'atome n'était rien », en passant par « Thomas Watson, PDG d'IBM déclarant en 1963 qu'il y aurait un marché pour cinq ordinateurs dans le monde ». Lorsque M. Townes travaillait à l'invention du laser, ses deux supérieurs hiérarchiques à l'université lui ont dit « qu'il n'aboutirait à rien et qu'il dépensait l'argent du département ». Ne pouvant être licencié grâce à son statut de professeur, il déclara qu'il « continuerait ».

● **Pour être innovant, osez !** M. Gage a constaté que « de nombreuses évolutions informatiques récentes, du protocole Internet au protocole Java, en passant par les systèmes d'exploitation Unix et Linux, avaient été trouvés par des étudiants ». Il s'est interrogé sur la capacité d'innovation dans l'entre-

prise : « Nous avons trop de réunions et les étudiants, eux, n'ont pas peur. » Une prise de risque qu'a également soulignée M. Townes : « J'ai longtemps été bloqué par la deuxième loi de la thermodynamique. Une idée acquise. J'ai ensuite réalisé que je pouvais contourner cette deuxième loi. » M. Gage a rappelé la phrase d'Edwin Land, inventeur de l'appareil photo instantané, « innover, ce n'est pas avoir une nouvelle idée mais arrêter d'avoir une vieille idée ».

● **Créer des réseaux.** M. Townes a souligné l'importance de l'interactivité entre scientifiques : « C'est en utilisant les travaux d'un chimiste anglais sur la multiplication des microbes, dont m'avait fait part un scientifique japonais, que j'ai résolu un problème sur l'impact des photons dans le fonctionnement du laser. » Une idée reprise par tous les participants, du poète au danseur. Les réseaux permettent de recruter des personnes créatives dans l'entreprise. « Je dois recruter des gens bien meilleurs que moi dans un domaine, explique M. Gage. Je demande à des spécialistes de l'entreprise de passer jusqu'à 20 % de leur temps pour rencontrer des étudiants, des chercheurs et identifier les travaux, donc les recrutements intéressants. »

● **Pour motiver ses équipes, lancer des défis.** Sun Microsystems organise chaque année une conférence mondiale : « Les scientifiques de l'entreprise sont invités à s'exprimer devant plusieurs milliers de spécialistes du software, explique M. Gage, un vrai défi qui motive. » Le poète Dereck Walcott, qui a monté à Trinidad et Tobago le Trinidad Theater Workshop, a souligné la nécessité des défis collectifs, présents déjà au XVII^e siècle : « Shakespeare travaillait comme cela avec sa troupe. Voyez le dernier monologue de Prospero dans La Tempête. C'est un défi d'élocution lancé à l'acteur par l'acteur. »

Ce poète a remarqué que dans notre monde rationnel « si l'instinct de la métaphore s'en va, s'en va aussi la civilisation car nous ne faisons plus de parallèles, nous ne traçons plus de comparaison. Une chose est une chose ». Pour rester à l'affût dans un monde changeant, « mieux vaut lire de la poésie pleine de métaphores que de la prose ». Un conseil que le dirigeant de Sun Microsystems a apprécié et... suggéré à l'assemblée des managers !

L. Be.



Un psychiatre dans l'entreprise

L'ENTREPRISE est un humain qui s'ignore ! Ce rassemblement de femmes et d'hommes, travaillant dans un but économique, souffre de tous les maux classiques d'une organisation humaine – enjeux de pouvoir, conflits personnels... – qui bloquent le dialogue et l'innovation. Des situations pour lesquelles Gottlieb Guntern, psychiatre de formation, apporte aux entreprises, comme consultant, sa vision décalée.

« Lorsque j'interviens dans une entreprise en crise, je remarque surtout un gaspillage de talents, explique-t-il, dans les réunions, le pouvoir intervient trop souvent. Je ne parle pas uniquement du pouvoir hiérarchique, mais aussi des enjeux entre égaux. » A la question « qu'est-ce que tu penses de ce que je te dis ? », l'autre pense « comment puis-je te battre ? ». Dans ce contexte, « il n'y a plus d'honnêteté. On dit qu'on est d'accord alors que c'est tout le contraire ». La créativité est alors tuée dans l'œuf. « C'est simple, il suffit d'utiliser l'ironie ou le sarcasme, comme en ponctuant l'allocation d'un collègue par un bruyant "bravo". » Autre agression souvent rencontrée par M. Guntern, « l'attaque personnelle plutôt que l'attaque de l'argument développé ».

M. Guntern filme la réunion, puis repasse image par image, sans le son, des extraits. Chacun dans la salle explique ce qu'il voit avant que cet expert ne donne sa version des faits. L'entreprise Arthur Andersen, qui collabore avec M. Guntern pour mettre en place une méthode de créativité, s'est appliquée à elle-même la thérapie ! Elle lui a ouvert les portes d'une réunion de dirigeants européens. Résultat ? « Le meeting n'était pas optimum pour stimuler l'innovation », commente Thomas Rufer, responsable pour Arthur Andersen de la Suisse.

Certaines entreprises préfèrent la prévention. Ainsi, l'activité production et recherche de Nestlé utilise les services de cet expert « pour réellement créer un esprit d'équipe, stimuler, se concentrer, explique Rupert Gasser vice-président, il est, par exemple, intervenu lors d'une réunion des dirigeants mondiaux de la production et de la recherche et développement ». Lui-même utilise les services de M. Guntern une fois par an : « Je lui parle de tas de choses. Sa capacité d'analyse, sa largeur de vue est intéressante. C'est un échange constructif. »

L. Be.

L'allemand Boehringer lance une offre hostile sur le japonais SSP

Les concentrations se multiplient dans la pharmacie nipponne

En tentant de prendre le contrôle de SSP sans avoir demandé l'accord de son conseil d'administration, Boehringer rompt avec les usages en vigueur dans l'archi-

pel. Deuxième marché mondial pour les médicaments, le Japon est doté d'une industrie très morcelée qui suscite les convoitises des groupes internationaux.

TOKYO
correspondance

Au siège des laboratoires pharmaceutiques SSP à Tokyo, on ne cache pas la surprise qu'a provoquée l'annonce d'une offre publique d'achat de la société par la firme allemande Boehringer Ingelheim, lundi 17 janvier. Celle-ci, qui détient 19,6 % du groupe japonais depuis 1996, a proposé d'offrir 1 100 yens par action, soit une prime de 40 % par rapport à la dernière cotation, pour en prendre le contrôle. SSP est spécialisé dans la vente de médicaments sans prescription, et s'est récemment diversifié dans des produits plus sophistiqués, comme les remèdes contre les allergies ou les traitements anti-sida. La firme allemande est prête à déboursier 20 milliards de yens (un peu plus de 1 milliard de francs) pour devenir l'actionnaire de référence de cette entreprise de mille sept cents salariés, dont le chiffre d'affaires s'élève à 3,7 milliards de francs.

Les OPA hostiles restent très rares au Japon. En avril 1999, le britannique Cable & Wireless s'est battu bec et ongles pour s'emparer de l'opérateur de télécommunications IDC, malgré la préférence manifestée par le conseil d'administration pour une offre concurrente de NTT. Chez SSP, on a choisi l'extrême prudence : « Nous avons réuni le conseil d'administration et sommes convenus avec Boehringer que SSP ne ferait pas de déclaration pour ou contre (son initiative). Nous allons attendre et voir ce qui se passe », explique Minato Kurita, un porte-parole de SSP.

DES OCCASIONS NOMBREUSES

La récession nipponne fournit des occasions d'investissements sans précédent aux firmes étrangères : les sociétés japonaises sont sous-évaluées en Bourse, et les participations croisées au sein des keiretsus (conglomérats) se délient. Convertis au réalisme comptable, les banques et les grands groupes sont trop obnubilés par leur propre santé financière pour se préoccuper d'expansion. De nombreux groupes étrangers implantés au Japon ont profité de la crise pour racheter leur partenaire ou tisser de nouvelles alliances. En quête d'expertise managériale et de capitaux frais, les entreprises japonaises sont plutôt favorables à des rapprochements.

Avec plus de 400 milliards de francs de ventes annuelles, le Japon représente le deuxième marché du monde pour l'industrie de la pharmacie. Mais ce secteur reste beaucoup plus morcelé qu'en Europe ou aux Etats-Unis. La plupart des cinq cents laboratoires du pays sont de taille très moyenne. Takeda Chemical Industries, le numéro un, sort du lot, mais ses ventes restent quatre fois inférieures à celles du nouveau géant Glaxo SmithKline (Le Monde du 18 janvier).

Les analystes du secteur s'attendent tous à une vague de concentration, pour plusieurs raisons. Au mois d'avril, le gouvernement va supprimer l'écart entre le prix officiel des médicaments et le

prix du marché, ce qui va comprimer les marges des fabricants. Les prix devraient baisser de 8 %. Sous la pression occidentale, le Japon est en train d'harmoniser ses procédures d'autorisation de mise sur le marché des médicaments, selon les critères américains et européens. Les tests cliniques sont plus stricts et les délais plus brefs. Quant aux ventes de médicaments sous licence d'un laboratoire étranger, qui permettaient à de nombreux industriels japonais de tirer leur épingle du jeu, elles se raréfient depuis que les détenteurs de ces brevets vendent en direct au Japon. Enfin, les restructurations en Europe et aux Etats-Unis ont des conséquences directes au Japon : AstraZeneca et Novartis, par exemple, ont fusionné les filiales japonaises des sociétés dont elles sont issues.

La nouvelle donne internationale et la perspective d'une compétition à couteaux tirés sur le marché nippon ne peuvent donc que pousser les laboratoires japonais à chercher la taille critique, notamment en matière de recherche et développement. Les regroupements, qui devraient affecter les laboratoires de taille moyenne, ou les divisions pharmaceutiques des groupes chimiques, ont d'ailleurs déjà commencé. En 1999, Mitsubishi Chemicals, le numéro un de la chimie au Japon, a fusionné sa division pharmaceutique avec les laboratoires Tokyo Tanabe et serait en quête d'un autre partenaire. Mitsui Chemicals a annoncé, début janvier, la vente de la totalité de sa division pharmaceutique à l'allemand Schering AG, qui réalise déjà 12 % de son chiffre d'affaires au Japon. Sumitomo Chemicals et AstraZeneca devraient d'ici peu décider du sort de leur filiale commune. Si elle réussit, la prise de contrôle de SSP par Nippon Boehringer Ingelheim va créer un sérieux précédent et faire très vite des émules.

Brice Pedroletti

Face aux géants, un groupe familial sans états d'âme

FRANCFORT

de notre correspondant
Après la fusion des britanniques Glaxo Wellcome et SmithKline Beecham, l'Allemagne de la pharmacie est en effervescence. Tandis que les mastodontes Bayer et BASF s'inquiètent, Boehringer Ingelheim, le 19^e laboratoire mondial, se lance, sans éprouver le moindre doute, dans la prise de contrôle de son partenaire japonais, SSP, dont il espère détenir au moins 33,4 % d'ici au 15 février. Le contraste est saisissant entre les grands groupes, mis au défi de participer à la vague de fusions, et les entreprises plus modestes qui voient au contraire leur marge de manœuvre augmenter.

Les ambitions japonaises de Boehringer Ingelheim illustrent le dynamisme de ces laboratoires indépendants et spécialisés, tel le berlinois Schering. Avec 26 000 salariés, pour un chiffre d'affaire de 8,7 milliards de deutschemarks en 1998 (4,35 milliards d'euros), Boehringer Ingelheim se concentre en particulier sur le traitement de certains cancers et sur les maladies respiratoires.

PRIORITÉ AUX ÉTATS-UNIS

Tout en cherchant à consolider leurs positions européennes, ces laboratoires se sont lancés avec prudence sur les marchés internationaux, optant en priorité pour le plus grand du monde, les Etats-Unis, qui représente un tiers des ventes de médicaments de Boehringer Ingelheim. Au Japon, Boehringer Ingelheim, qui a souffert de la crise asiatique, entend simplement conforter un investissement entamé en 1996. Créée en 1885, l'entreprise d'Ingelheim (Rhénanie-Palatinat) est toujours contrôlée par les descendants du fondateur, qui entendent bien préserver son indépendance.

Au même moment, la fusion

Glaxo SmithKline augmente la pression sur les grands noms de la pharmacie allemande. Si Hoechst a pris le train en marche en se fondant dans Aventis avec Rhône-Poulenc, BASF et Bayer sont soumis, aux yeux des spécialistes, à une véritable remise en cause. « La situation ne s'est pas dramatiquement détériorée avec ce nouveau rapprochement, mais la nécessité de conforter leur expansion via une acquisition ou une fusion est devenue plus forte pour ces groupes », estime Peter Düllmann, analyste à la banque WestLB. Les activités pharmaceutiques des deux rivaux de Ludwigshafen et de Leverkusen sont encore loin d'atteindre la « masse critique » nécessaire. Leur modeste présence aux Etats-Unis, le nombre insuffisant de projets en cours constituent leurs principales faiblesses. « Des fabricants pharmaceutiques allemands léthargiques », résume le quotidien des affaires Handelsblatt, en appelant à une réaction rapide.

« Il est fort probable que les grands pharmaciens allemands seront impliqués d'une manière ou d'une autre dans une prochaine opération, peut-être d'ici à la fin de l'année », pronostique Peter Düllmann. Les activités pharmaceutiques de Bayer seraient les plus exposées. Certains préconisent une cession pure et simple. Le groupe lui-même n'exclut pas un partenariat approfondi avec un de ses concurrents. Mais à condition, en cas de fusion, de ne pas devenir minoritaire dans le nouvel ensemble. En attendant, Bayer affirme ne pas vouloir changer de stratégie, en soulignant les perspectives de croissance interne. « La taille seule n'est pas suffisante », conclut-on au siège du groupe pour calmer les rumeurs qui se multiplient.

Philippe Ricard

Noël Forgeard, administrateur-gérant d'Airbus

« Nous avons atteint notre objectif : être à parité avec Boeing »

Dans un entretien au « Monde », le dirigeant du consortium européen revendique 60 % du marché mondial en 1999

L'année 1999 a été historique pour Airbus. Avec 476 commandes fermes, le constructeur d'avions européen a capté plus de la moitié du marché mondial face à son rival américain, Boeing. En valeur absolue, il s'agit de la

deuxième meilleure année pour Airbus, après 1998. Mais, après trois années de « suralimentation du marché », il faut s'attendre à une phase de décroissance des ventes. Pour conforter sa position, le consor-

tium européen doit maintenant être en mesure de proposer aux compagnies aériennes un avion très gros porteur, l'A-3XX. Ce projet, que le dernier conseil d'administration d'Airbus, en décembre, a examiné favorable-

ment, fait actuellement l'objet d'une validation commerciale. Autre chantier pour l'an 2000, la transformation d'Airbus en véritable société, projet qui fait l'objet d'un débat entre les partenaires du consortium.

— « Quel bilan tirez-vous du duel Airbus-Boeing en 1999 ?

— L'année 1999 est incontestablement la meilleure année d'Airbus en termes de performance par rapport à Boeing. Nous détenons, au minimum, une part de marché de 55 % en volume et de 52 % en valeur. C'est l'hypothèse basse, si on prend pour argent comptant les chiffres de Boeing, qui, en fin d'année, a brutalement regarni son carnet de commandes avec une centaine de commandes de la part de clients non identifiés, soit 20 % de leurs ventes, ce qui est énorme. J'aimerais être sûr qu'il s'agit, comme pour Airbus, de contrats signés avec acomptes versés et non d'intentions, même fermes, et encore moins d'options. En prenant en compte les intentions fermes, Airbus a obtenu 60 % des commandes en 1999.

— Airbus est-il devenu le numéro un mondial de l'aéronautique civile ?

— Pour la première fois de notre histoire, notre carnet de commandes, c'est-à-dire le nombre d'avions à livrer, atteint celui de Boeing, avec 1 444 appareils. Nous sommes donc en phase avec notre objectif à long terme : être en gros à parité avec Boeing dans des conditions qui assurent la rentabilité du système Airbus.

» En valeur absolue, l'année 1999 est la deuxième meilleure année pour Airbus après 1998. Après trois années de « suralimentation » du marché (1 200 avions vendus par les deux constructeurs en 1998), je crois qu'il faut s'attendre à une phase descendante au cours des trois prochaines années.

— Les Etats-Unis accepteraient-ils une domination d'Airbus ?



NOËL FORGEARD

— Boeing est le premier exportateur américain et son déclin relatif est une cause nationale aux Etats-Unis. Le soutien politique, énorme, du gouvernement américain à son constructeur aéronautique civil s'accroît à proportion des difficultés de Boeing. Madeleine Albright, secrétaire d'Etat américaine, l'a une nouvelle fois prouvé, en menaçant Israël de suspendre l'aide américaine si la compagnie aérienne El Al persistait dans son intention d'acheter des avions Airbus.

» Boeing a également l'intention de gêner le lancement de l'avion gros porteur A-3XX, en affirmant qu'il n'existe pas de marché pour un tel avion et en mettant en cause le mécanisme des avances remboursables accordées par les gouvernements européens. Heureusement, la réussite d'Airbus est aussi une grande cause pour les gouvernements de l'Union comme pour la Commission européenne.

» Au-delà des réactions nationalistes, il y a en même temps un courant de sympathie aux Etats-Unis à l'égard de la « success story » Airbus. Certains membres du Congrès américain sont sensibles

au fait qu'environ 40 % du contenu industriel de nos appareils (moteurs, avionique, équipements divers) est d'origine américaine et que certains des plus grands fournisseurs de Boeing sont sur les rangs pour nous aider à construire l'A-3XX.

— Où en est ce projet d'avion très gros porteur d'Airbus ?

— Je suis convaincu de la viabilité de ce programme et de la nécessité pour Airbus de disposer d'un avion capable de défier le monopole du 747 de Boeing. Nous savons que la valeur globale de l'entreprise sera considérablement augmentée si nous lançons cet appareil. Le conseil de surveillance d'Airbus du 8 décembre a fait un constat très positif à cet égard. Les actionnaires ont constaté la maturité technique du projet et se sont mis d'accord sur les conditions de commercialisation, qui nous permettent d'aller sur le marché pour évaluer avec les compagnies aériennes leurs commandes éventuelles et leur calendrier. Le choix du site d'assemblage, dans les prochains mois, viendra conforter, le moment venu, la démarche commerciale.

— Quelles sont les chances de lancer l'A-3XX cette année ?

— La réponse du marché n'est pas acquise. Nous devrions y voir plus clair d'ici à la fin de ce semestre. Ces incertitudes à court terme sont normales. J'ai confiance dans l'avenir du transport aérien. Peu de marchés de cette taille sont assurés d'une croissance de 5 % par an sur des décennies. Nous avons tout ce qu'il faut pour bénéficier, mieux que quiconque, de l'avenir.

— Boeing vous reproche de ne

pas connaître vos coûts de production, répartis entre vos actionnaires-partenaires. Vous ne savez toujours pas combien coûte un avion ?

— Compte tenu de l'organisation actuelle, il est toujours impossible de connaître le détail des coûts du système Airbus. Ce que je sais, c'est que le résultat est positif. Le management d'Airbus a contribué à l'amélioration de la productivité au cours des deux dernières années. D'abord, en augmentant le prix de vente moyen des avions de 8 % en deux ans pour les petits et de 3 % pour les gros. Il s'agit du prix réellement payé par les compagnies aériennes, et pas seulement du prix catalogue. Ensuite, en réformant le système de contrôle de gestion et de suivi des coûts, avec notamment l'objectif de réduire ceux du service après-vente de 30 %. Enfin, l'augmentation des cadences, avec 294 appareils livrés en 1999, augmente la rentabilité de l'entreprise, en plus des efforts de productivité considérables menés par nos partenaires.

— Cela signifie qu'Airbus a été plus rentable en 1999 ?

— Je n'ai pas dit cela. Nous avons dû livrer cette année des avions parfois commandés entre 1995 et 1997, à l'époque où Boeing avait baissé les prix du marché de 20 % pour tuer Airbus. Nous subissons encore les effets de cette guerre des prix.

— Les restructurations engagées, en 1999, par plusieurs de vos partenaires vont-elles favoriser la transformation d'Airbus en société de plein exercice ?

— Effectivement, l'année 1999 a vu la privatisation d'Aerospatiale, grâce à son rapprochement avec Matra, puis la concrétisation de cette nouvelle capacité, avec la fusion annoncée des groupes alle-

mand, français et espagnol, au sein de la nouvelle société European Aeronautic, Defense and Space (EADS). EADS et notre actionnaire britannique, BAE Systems, reconnaissent l'urgence de la transformation d'Airbus en société de plein exercice. Mais Airbus n'est pas leur seul sujet de conversation. L'avenir de leurs autres activités doit aussi être pris en compte. Des accords séparés dans chacune des activités sont aujourd'hui improbables. Je suis toutefois confiant dans l'issue de ces négociations globales.

— Vos deux fonctions, à la tête d'Airbus et au sein du conseil d'administration d'EADS, principal partenaire d'Airbus, semblent poser problème au partenaire britannique minoritaire, BAE Systems.

— Je peux comprendre ces réticences. Pour l'instant, je me consacre entièrement et exclusivement à Airbus et je travaille pour EADS et BAE Systems sur un plan de stricte égalité. Les flux financiers entre Airbus et ses partenaires sont tels qu'il est inconcevable qu'il en soit autrement. Lorsque ses partenaires lui auront transféré la totalité des actifs (bureaux d'études et usines), il n'y aura plus de problèmes de définition des prix de transfert entre Airbus et ses fournisseurs. Ils seront uniquement actionnaires, majoritaire ou minoritaire, et non plus fournisseurs. Il ne devrait donc pas y avoir d'objection à ce que je sois alors à la fois patron d'Airbus et l'un des dirigeants d'EADS.

» Dans l'intervalle, si la création d'EADS devait précéder la transformation d'Airbus, il faudrait bien sûr discuter de cette situation avec tous les actionnaires. »

Propos recueillis par
Christophe Jakubyszyn

Un duopole dans le ciel mondial

L'ANNÉE 1999 constitue un tournant historique pour Airbus, qui a largement battu son rival américain Boeing avec 476 avions vendus, soit une part de marché de 55 % minimum. Ce n'est pas la première fois qu'Airbus devance l'américain. Mais la fois précédente, en 1994, il ne l'avait battu que d'une courte tête — un seul appareil — sur un marché atone (une centaine d'appareils pour chaque constructeur). Cette fois-ci, Airbus a fait la preuve qu'il s'était définitivement hissé au niveau de Boeing, en phase de haut de cycle de l'aéronautique.

La performance d'Airbus est encore plus exceptionnelle si on examine son carnet de commandes. Avec 1 444 avions à livrer, le constructeur européen n'est plus qu'à une courte tête de celui de Boeing (1 512 exemplaires). Il y a cinq ans, Airbus n'avait en soute que 615 appareils, contre 1 126 pour son rival. Certes, Boeing bénéficie encore de son antériorité sur le marché. Alors que 80 % des avions en service sont sortis des usines du groupe Boeing (y compris celles de McDonnell Douglas), le constructeur américain a encore livré cette année 620 appareils, contre 294 pour Airbus. Même avec un carnet de commandes équivalent à celui de Boeing, l'européen ne dispose pas des mêmes capacités de production et impose donc un délai de livraison plus long. Un Airbus A-320 commandé aujourd'hui ne sera livré qu'en 2003.

Le constructeur européen adopte d'ailleurs une démarche conservatrice dans ce domaine. Dietrich Russell, directeur général, explique qu'« Airbus refuse de faire évoluer son appareil de production en coups d'accordéon, pour ne pas déstabiliser le processus industriel et ne pas faire varier brutalement ses effectifs, à la hausse comme à la baisse ». Airbus part du principe qu'en vitesse de croisière le marché mondial est d'environ 750 appareils par an et qu'il ne sert donc à rien de surdimensionner son outil industriel au-delà de sa part de

marché de moyen terme, c'est-à-dire la moitié de ce chiffre. Airbus s'attend à un léger tassement du marché en 2000, après trois années d'emballage du marché, de 1996 à 1998, et une baisse de 25 % en 1999 (867 appareils pour les deux constructeurs, contre 1 200 l'année précédente).

Le management d'Airbus, qui doit améliorer la rentabilité du consortium, préfère aussi entretenir un effet de rareté permettant de vendre les avions Airbus légèrement plus chers que les appareils de la concurrence. Ceci est particulièrement marqué pour sa famille d'avions moyen-courriers A-320 qui remporte de nombreuses campagnes commerciales, malgré un prix de vente plus élevé que celui des Boeing 737 (476 commandes pour les petits avions d'Airbus, contre 278 pour ceux de Boeing). Dans les long-courriers, Airbus a atteint 75 % de marché avec son biréacteur A-330 et son quadriréacteur A-340 face à l'avion le plus moderne de la famille Boeing, le 777.

PAS DE VIEUX MODÈLE VENDU

En revanche, Airbus n'a vendu en 1999 aucun de ses vieux modèles A-300 et A-310, alors que Boeing a réussi à placer 55 exemplaires de ses non moins vieux 757 et 767. Devant cet effondrement des ventes, Airbus réfléchit au développement, à moindre coût, d'un nouvel appareil de 250 places à partir d'éléments de l'A-330 et de l'A-310. Mais Airbus préférera sans doute mobiliser toutes ses ressources pour son projet de super-jumbo A-3XX, un avion de 550 à 750 places destiné à entamer le monopole de Boeing sur les très gros porteurs. Seul sur le marché, son 747, vendu plus d'un milliard de francs l'unité, a été commandé à 35 exemplaires en 1999. Les actionnaires d'Airbus hésitent encore à dépenser 11 milliards d'euros pour pouvoir lui opposer un avion européen.

La banque d'affaires britannique Schroders perd son indépendance

LONDRES

de notre correspondant à la City
L'annonce, mardi 18 janvier, par l'établissement britannique Schroders, de la vente pour 1,35 milliard de livres (2,17 milliards d'euros) de ses activités de banque d'investissement au géant américain Salomon Smith Barney met fin à cent soixante et onze ans de course orqueilles et solitaire au grand large. L'une des dernières banques d'affaires britannique indépendante va désormais se concentrer sur la gestion de fortunes. Schroders fait fructifier plus de 200 milliards de dollars d'actifs provenant de caisses de retraite et de « super-riches » originaires d'une vingtaine de pays.

On imagine le désarroi de la famille Schroder, fondatrice et actionnaire majoritaire, contrainte de céder l'activité première de cet établissement très coté perpétuant les traditions de la « merchant bank » anglaise. « C'est une boîte superbement gérée dont le savoir-faire, le pedigree et les manières impressionnent. C'est peut-être le dernier pilier de l'establishment qui disparaît », comme le souligne un rival, admiratif, la banque Schroders fait l'unanimité avec sa forte culture d'entreprise, sa prééminence sur le marché des fusions et acquisitions en Grande-Bretagne et le dynamisme de son président Sir Win Bischoff, aux commandes depuis seize ans. Mais, comme avant elle Kleinwort Benson, Warburg ou Morgan Grenfell, elle avait une cote mal taillée. « Trop grande pour se concentrer sur ses points forts, trop petite pour jouer un rôle mondial », résume un observateur. Par ailleurs, consciente de la nécessité d'une implantation sur le marché américain, Schroders avait acheté outre-Atlantique une petite maison de courtage Wertheim, une initiative qui n'avait pas été à la hauteur de ses ambitions. L'échec du récent projet de reprise par Schroders de la célèbre firme new-yorkaise Wasserstein Perella a contraint Bruno Schroder à vendre une partie de l'argenterie familiale.

La création de Schroders Salomon Smith Barney marque le retour sur le devant de la scène de cet établissement new-yorkais, jadis numéro un du marché obligataire, devenu la troisième banque américaine en terme de chiffre d'affaires depuis son acquisition par Travelers et la formation du Citigroup. Les deux établissements sont en effet complémentaires, Schroders apportant dans son escarcelle une forte présence en Europe et en Asie, la réussite de son département « actions » et une expertise incontestée dans le secteur des privatisations et des financements de projets. Les responsables de Salomon Smith Barney comptent sur ce rachat pour combler l'écart avec les autres mastodontes américains de la haute finance offrant toute la palette de services.

Malgré l'accueil favorable des analystes, bien des interrogations demeurent à propos de ce mariage anglo-américain. La City s'attend à des départs de membres de l'état-major de Schroders après la perte d'indépendance, comme cela avait été le cas d'autres enseignes traditionnelles anglaises reprises par des étrangers. Par ailleurs, la non-participation à la transaction de la gestion de fonds intrigue les milieux financiers. Comme cela s'était passé lors de la défection de Mercury Asset Management lors du rachat de Warburg par la SBS, Schroders et Salomon n'ont sans doute pas pu trouver un accord sur les conditions et le prix. A terme toutefois, l'américain n'exclut pas une reprise des activités de gestion d'actifs.

Marc Roche

■ BNP : déjà quatrième banque de Californie et deuxième de Hawaï, BancWest, détenue à 45 % par le groupe BNP-Paribas, va devenir le deuxième établissement de l'Etat en reprenant 68 agences dans l'Utah et l'Idaho à deux banques en cours de fusion, Zions et First Security.

C. J.

Télérama hors série

L'homme qui tutoyait Dieu

Bach

ET, EN CADEAU, UN CD INEDIT 13 morceaux pour découvrir l'univers de Jean-Sébastien Bach

France musiques arte

J.S. BACH L'HOMME QUI TUTOYAIT DIEU

L'œuvre, les interprètes, la discothèque idéale...

Chez votre marchand de journaux, 52 F

Télérama
Prenez votre culture en main.
www.telerama.fr

AUJOURD'HUI

LE MONDE / JEUDI 20 JANVIER 2000

SPORTS Le 68^e Rallye Monte-Carlo, première épreuve du championnat du monde 2000, commence jeudi 20 janvier pour s'achever, samedi 22 janvier, en Principauté de Monaco, après la

mythique étape spéciale du col de Turini (Alpes-Maritimes). ● **LE RETOUR** de Peugeot, qui a engagé ses 206 WRC dans toutes les épreuves de la compétition, avec comme objectif d'empor-

ter le titre, après l'avoir conquis avec la 205, est l'événement de la saison. ● **CE RETOUR** s'inscrit, au même titre que la présence en formule 1, dans une stratégie commerciale plus vaste de la

part d'un constructeur de taille moyenne. ● **LES 206 WRC** confiées à François Delecour et Gilles Panizzi devront compter avec la Mitsubishi du Finlandais Tommi Makinen, champion

du monde en titre. ● **L'ÉPREUVE MONÉGASQUE** conduira les concurrents sur les routes du sud de la France au long d'un parcours riche de quinze spéciales représentant 421 km.

Le lion des automobiles Peugeot court deux lièvres à la fois

En formule 1 depuis six saisons, la firme sochaliennaise fait, en 2000, son grand retour dans le championnat du monde des rallyes, dont le Monte-Carlo est la première épreuve. Des stratégies destinées à dynamiser les ventes d'un constructeur qui ne dispose pas des moyens financiers d'un groupe mondial

LE LION de Sochaux a de l'appétit. Toujours à la recherche de sa première victoire en Grand Prix de formule 1, il persiste à croire en sa bonne étoile. Cette année, l'écurie Prost-Peugeot disposera d'une voiture et d'un moteur inédits qui seront confiés à de nouveaux pilotes, Jean Alesi et Nick Heidfeld. « Nous n'avons pas abandonné l'idée de devenir champion du monde », affirme-t-on chez le constructeur. Après les galops d'essai de la saison 1999, la marque affiche également des objectifs ambitieux dans le championnat du monde des rallyes.

Présent pour gagner

Peugeot a engagé trois voitures dans le 68^e Rallye Monte-Carlo, première manche du Championnat du monde 2000. Toutefois, seuls deux véhicules, ceux des Français François Delecour et Gilles Panizzi, marqueront des points, le règlement limitant à deux le nombre de pilotes autorisés à figurer au classement général après chaque épreuve. La troisième Peugeot 206 WRC est conduite par le Finlandais Marcus Grönholm. En 1999, la marque au lion a participé à une demi-saison de Championnat du monde, disputant six rallyes. Son meilleur résultat fut obtenu à San Remo avec la deuxième place de Gilles Panizzi. En 2000, les améliorations portées à la boîte de vitesse – le moteur gardant sa configuration 1999 – devraient lui permettre de briller, d'autant que les pilotes maison sont de vrais spécialistes des épreuves sur asphalte. Ainsi, François Delecour participera à son 14^e Rallye Monte-Carlo. Le Nordiste a terminé la course à douze reprises et l'a gagnée une fois, en 1994, sur Ford.

Peugeot a-t-il les yeux plus gros que le ventre ? En F1, où il s'est engagé à figurer au moins jusqu'à la fin 2000, le constructeur entame sa sixième saison avec l'obligation absolue de se constituer enfin un palmarès. Pour la 206 WRC, il s'agit de prendre la suite de la glorieuse 205 T16, couronnée championne du monde des rallyes en 1985 et 1986. « A partir du mois de mars, lorsque les courses de formule 1 et les épreuves du championnat du monde des rallyes seront lancées, on parlera de nous tous les week-ends. Il faut espérer que les résultats suivront et que ce sera en bien », reconnaît Corrado Provera, directeur de Peugeot-Sport et de la communication de la marque.

Forcément risqué – et particulièrement onéreux –, cet engagement dans deux disciplines majeures est une démarche mûrement réfléchie. F1 et rallye sont des engagements sportifs complémentaires, fait-on valoir chez Peugeot. Dans le jargon des experts de la communication, la F1 est le terrain où doit s'imposer l'« image corporate », autrement dit l'identité générale de Peugeot. Groupe automobile sensiblement moins mondialisé que la plupart de ses concurrents généralistes, la marque peut ainsi envisager de faire progresser sa notoriété sur la plupart des marchés du monde. Avant lui, Renault s'y est essayé avec bonheur.

INDISPENSABLE VICTOIRE

L'implication dans les épreuves du championnat du monde des rallyes participe d'une logique un peu différente. Cette fois, c'est moins la marque tout entière qu'un modèle emblématique de la gamme qui est placé sur le devant de la scène. Pas de mystère, les succès espérés en rallye serviront en premier lieu la carrière de la 206. Cette petite voiture apparue en 1999 offre une personnalité



Cet engagement dans deux disciplines majeures est une démarche mûrement réfléchie

plus tranchée et un design plus agressif qui illustrent le réveil d'une marque qui a payé cher l'erreur stratégique de ne pas avoir assuré plus tôt une descendance directe à la 205.

Mais les termes de l'équation ont changé. Alors que, durant les années 80, on pouvait établir une relation directe entre la virevoltante T16 des rallyes et la 205 GTI, la « petite bombe » qui faisait tourner les têtes dans la rue, les nouveaux codes d'apparence de l'automobile ont modifié la donne. Si la sportivité reste une valeur très portuse aux yeux d'une partie de la clientèle, elle ne s'exhibe plus. Héritière de la 205 GTI de la grande époque (et sensiblement

plus puissante que cette dernière), la 206 S16 (moteur deux litres, 137 chevaux) est d'une totale sobriété.

Un œil averti distinguera les jantes et les pneus plus larges, les ailes très discrètement évasées, la sortie d'échappement à peine chromée et, à l'intérieur, le pédalier ou le pommeau de changement de vitesses en aluminium. On est loin de la « frime » et de l'agressivité bariolée de l'époque GTI, un sigle qui a disparu chez Peugeot. De même, la Clio Renault Sport (2 litres, 172 chevaux) est infiniment plus sobre que la Clio Williams d'antan, dont l'unique teinte bleu foncé et les jantes jaunes paraissent aussi avoir bien

vieilli. Bref, de nos jours, l'aura sportive se suggère davantage qu'elle ne s'affiche. Une chose, cependant, n'a pas changé : les victoires restent indispensables pour rester crédible.

Si Renault peut – pour quelque temps encore – se reposer sur ses six titres de champion du monde de F1, Peugeot se doit de gagner en compétition. Car si, depuis leur lancement, les différentes versions de la 206 se vendent mieux que prévu, il ne fait pas de doute que le succès sportif est indispensable pour prolonger leur carrière commerciale, dans un environnement concurrentiel marqué par le renouvellement toujours plus rapide des modèles.

Plus largement, la présence de Peugeot sur les circuits peut aussi être perçue comme un aiguillon indispensable pour une firme qui n'a jamais aussi bien réussi que lorsqu'elle a su dépasser son image conventionnelle, mais un peu ennuyeuse, de marque « sérireuse » en mettant un peu de piment dans sa gamme. Toutefois, ce constructeur indépendant de taille moyenne ne disposant pas des moyens financiers d'un groupe mondial ne pourra sans doute pas éternellement mener de front ses ambitions en F1 et enrichir son tableau de chasse en championnat du monde des rallyes. Un jour, peut-être pas éloigné, il faudra choisir.

Bénédicte Mathieu
(avec AFP)

Jean-Michel Normand

Amélie Mauresmo est éliminée dès le deuxième tour des Internationaux d'Australie

« C'ÉTAIT une journée à rester au lit. » C'est ainsi qu'Amélie Mauresmo a commenté sa défaite, mercredi 19 janvier, dès le deuxième tour des Internationaux d'Australie, à Melbourne, face à la Suisse Patty Schnyder (6-4, 6-4). Mercredi 19 janvier, sur le central, la tête de série n° 6 a d'emblée parue empruntée face à un adversaire très sûr d'elle. Dès le début du match, Amélie Mauresmo obtint sept balles de break mais ne parvint pas à les concrétiser. De sa patte de gauchère, Patty Schnyder parvient souvent à dépasser la Française, qui ne semble manifestement pas dans la cadence. Le beau revers d'Amélie fuse parfois et elle montre l'étendue de ses progrès en coup droit ou à la volée, mais ses beaux points gagnants ne peuvent éponger les trop nombreuses fautes directes dues à de mauvais placements : elle en a commis 48.

Compacte et très sûre d'elle, Pat-

ty Schnyder enlève la première manche à force de coups droits décalés et de services très travaillés. Elle se détache dans la deuxième manche, profitant d'un passage à vide de son adversaire au service. « J'ai tout simplement fait un grand match, cela faisait longtemps que cela ne m'était pas arrivé », a-t-elle commenté.

Ironie du sort, c'est en battant celle-ci alors tête de série n° 11 au même stade de la compétition, en 1999, qu'Amélie Mauresmo s'était révélée au public australien avant de s'avancer jusqu'en finale de l'épreuve. Sacrée révélation de la saison 1998, où elle avait gagné six tournois, Patty Schnyder, alors âgée de vingt ans, avait ensuite alarmé le circuit féminin en coupant les ponts avec son entraîneur et ses parents pour aller vivre auprès d'un coach aux étranges méthodes fondées sur une économie de sommeil et sur une alimentation exclusive aux jus

de fruits. Elle avait glissé dans le classement avant de reprendre un entraînement plus académique pendant l'été. A Melbourne, au troisième tour, Patty Schnyder rencontrera la Russe Nadejda Petrova, qui a battu la Zimbabwéenne Cara Black (4-6, 6-4, 6-4). Amélie Mauresmo, elle, quitte le tournoi de simple très déçue. Elle était une favorite légitime à Melbourne. Elle venait de remporter le tournoi de Sydney en battant successivement Martina Hingis (n° 1) et Lindsay Davenport (n° 2).

Julie Halard-Decugis a éliminé la Colombienne Fabiola Zuluaga (6-3, 6-3) et Mary Pierce, tête de série n° 4, a battu sa compatriote Amélie Cocheteux (6-2, 6-2). En revanche, Nathalie Tauziat (n° 5) et Emilie Loit, huitième de finaliste en 1999, ont été respectivement éliminées par la Canadienne Sonya Jeyasselan (7-6, [7-3], 6-4) et par l'Allemande Jana Kandarr (1-6, 7-5, 6-3).

UNE LONGUE ÉCLIPSE

Chez les Français, la performance vient de Nicolas Escudé, qui a éliminé le Néerlandais Richard Krajicek, tête de série n° 9 (2-6, 6-3, 6-1, 6-3). Demi-finaliste à Melbourne en 1998, le Français avait connu une longue éclipse avant de revenir à son beau jeu aux Internationaux des Etats-Unis où il s'était hissé en quarts de finale et avait terminé l'année en 34^e joueur mondial. Au troisième tour, il rencontrera le Suédois Andreas Vinciguerra, 98^e mondial. Sébastien Grosjean, lui, poursuit sa route à Melbourne. Il a battu l'Australien Michael Hill (4-6, 6-1, 7-6, [7-3], 6-0) et sera opposé au troisième tour au Britannique Tim Henman, tête de série n° 11.

Le parcours de santé de la journée a été effectué par les deux Américains les plus en vue à Melbourne. Sur le central, Andre Agassi, numéro un mondial, a éliminé le Néerlandais Sjeng Schalken (7-5,

Diego Maradona va suivre une cure de désintoxication à Cuba

DIEGO MARADONA EST ARRIVÉ À LA HAVANE, mardi 17 janvier, afin de suivre une cure de désintoxication. Après avoir envisagé de se rendre à Toronto, où réside son frère, l'ancien milieu de terrain de l'équipe d'Argentine a répondu à une invitation de Fidel Castro « pour la dignité des Cubains » et parce qu'il a « confiance en la médecine » de ce pays.

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL** : Chalon-sur-Saône, malgré sa défaite à Pruszkow (88-77), et le PSG-Racing, difficile vainqueur d'Amsterdam (75-70, après prolongations), se sont qualifiés pour les huitièmes de finale de la coupe Saporta, mardi 18 janvier.

■ **FOOTBALL** : Lee Bowyer, 22 ans, et Jonathan Woodgate, 19 ans, deux joueurs vedettes de Leeds United, le club leader de la Premier League anglaise, ont été interrogés par la police, lundi 17 janvier, dans le cadre d'une enquête sur les violences « barbares » infligées à un jeune Asiatique, à la sortie d'une boîte de nuit de Leeds, le 11 janvier. Les deux joueurs, deux grands espoirs du football anglais, ont été remis en liberté sous contrôle judiciaire après avoir été placés en garde-à-vue.

GUCCI

collection automne/hiver

- soldes -

paris 8ème 2, rue du faubourg saint honoré - paris 1er 350, rue saint honoré

paris 9ème galeries lafayette-haussmann - paris 7ème bon marché, 5 rue de babylone

strasbourg 3 rue de la mésange - cannes 17 la croissette

monte-carlo 1-3-5 ave. de monte-carlo



GABE KIRCHHEIMER

Las Vegas ou l'envers du jeu

CLARK COUNTY
de notre envoyé spécial
Imaginons le souverainiste Philippe de Villiers, pourfendeur des multinationales américaines, débarquant à Las Vegas pour y défendre « le droit de ne pas être américanisé, macdonaldisé, cocacolonisé ». Imaginons le vice-président du Rassemblement pour la France arpenteant le « Strip » (surnom de l'artère emblématique de la ville), au milieu d'une foule bon enfant (T-shirts, bermudas et baskets) qui saisit machinalement les prospectus qu'on lui tend à chaque carrefour. Pour y découvrir (photos et numéros de téléphone à l'appui), Jasmine, une « college girl fresh out of school », Brandy, une « farm girl just new to the city » ou Miko, « une perle exotique ». Autant de beautés que l'on vous promet, « dans les vingt minutes », seule ou en duo, directement dans votre chambre... Avec une réduction pour les célibataires qui souhaiteraient ainsi enterrer leur vie de garçon avant de convoler (plus de 100 000 mariages par an, soit un toutes les 5 minutes !) dans une des cinquante *wedding chapels* d'une ville pudibonde qui a relégué les *cat houses* (maisons closes) dans une vallée voisine. Autorisée au Nevada, la prostitution est en effet bannie dans 4 des 17 comtés de l'Etat

Pour séduire des joueurs en quête d'exotisme, la « ville du péché » s'est transformée en Disneyworld du désert

dont celui de Las Vegas, les autorités locales jugeant le *business* du sexe préjudiciable à celui du jeu et, surtout, à l'image « *clean* » qu'entend désormais donner d'elle celle qui ne veut plus être la « *Sin City* », la ville du péché.

Imaginons maintenant la tête de notre contempteur de la mondialisation découvrant successivement, au fil de sa promenade, le lagon, la piscine à vagues et la plage de sable du Mandalay Bay (3 300 chambres), l'imposant sphinx dressé devant la pyramide du pharaonique Luxor (4 427 chambres), les tourelles acidulées du médiéval Excalibur (4 032 chambres), le lion du MGM Grand (5 005 chambres), la statue de la liberté et les gratte-ciel du New York-New York (2 035 chambres) et la réplique d'un lac de Côte d'opérette sur les rives duquel le Bellagio (3 000

chambres) déploie les terrasses de ses restaurants réputés. Jusqu'à ce que notre chantre se retrouve, soudain, au pied d'une demi-tour Eiffel (164 m !), superbe et coûteuse réplique (20 millions de dollars) dominant deux tiers d'Arc de triomphe, une montgolfière géante et les façades reconstituées du Louvre et de l'Opéra. Sans oublier l'Hôtel de Ville, dont s'inspire, paraît-il, la masse imposante du Paris Las Vegas (2 916 chambres et 295 suites), hommage attendu de la cité des néons à la ville lumière. De quoi ébranler (ou conforter) les convictions du champion de « l'exception culturelle » hexagonale...

UNE ODEUR DE PAIN CHAUD

En fait, le Paris Las Vegas est la dernière trouvaille de celle qui, *business* oblige, a décidé de changer de mise et d'image. Confrontée à une concurrence vive (les casinos fleurissent désormais un peu partout sur le sol américain), l'ex-Mecque du jeu s'est métamorphosée en une sorte de Disneyworld pour adultes. Mieux, elle est devenue la capitale mondiale du kitsch haut de gamme. Objectif : rester, avec plus de 33 millions de visiteurs par an (dont environ 170 000 Français), la première destination touristique du globe. La recette :

vendre le monde aux Américains, invités à consommer sans retenue cet exotisme pasteurisé servi à domicile, sur un plateau doré.

Fruit de l'imagination des stylistes locaux et de la munificence des promoteurs, le Paris Las Vegas (un Hilton Casino Resort de 790 millions de dollars) offre, depuis septembre 1999, un concentré de ce qui, pour les Américains, résume, avec le french cancan, l'art de vivre français : le shopping et, surtout, la bonne bouffe, un secteur confié à un *executive chef* français, Eric Scullier, capable de « vendre » aussi bien les croissants servis au comptoir du Petit Zinc que les viennoiseries de Gaston Lenôtre ou les spécialités du Provençal, de La Rôtisserie des artistes ou du Eiffel Tower Restaurant situé, comme son nom l'indique, au premier étage de la dame de fer.

Folklore oblige, des agents de police à képi, des accordéonistes à béret et un livreur juché sur un triporteur rouge croulant sous les baguettes (24 F, 3,6 € pièce), déambulent sur les pavés d'une rue de la Paix où flotte en permanence une odeur de pain chaud. Dehors, on peut déguster un verre de chablis sur une copie du pont Alexandre-III ou grignoter un vrai sandwich au Café du Parc avant d'aller fumer un cigare au Napoleon's. Quant à la dame de fer, elle plante sans vergogne ses pieds dans la voute bleutée d'un casino où, entre les réverbères, 2 100 machines à sous et 90 tables de jeu s'entassent dans

un décor métallique évoquant les Halles d'antan.

Passés maîtres dans l'art du trompe l'œil, les peintres du cru n'en ont pas moins raté le faux ciel tristounet d'un Paris d'opérette, capitale d'une France revue par Astérix, corrigée par Broadway et parrainée par Line Renaud et Charles Aznavour. Sans parler d'un hall rutilant qui, avec ses lustres et ses chandeliers, fait davantage penser au palais d'un émir qu'au château de Versailles dont la décoration, précise-t-on, aurait inspiré les espaces voués aux banquets et autres conventions, spécialités locales des plus lucratives.

N'en déplaise à l'amour-propre de notre cocardier vendéen, le Venetian (3 036 chambres, unique-

ment des suites), qui, à 200 mètres de là, ressuscite, depuis mai 1999, la magie de la Sérénissime, cache derrière une devanture tout aussi spectaculaire (palais des Doges, Palazzo Contarini, Ca'd'Oro, Rialto, pont des Soupirs et campanile grande nature), un somptueux décor intérieur, fruit du travail minutieux d'une centaine de peintres, de sculpteurs et d'artistes ayant œuvré sous l'œil attentif d'historiens d'art. Il est vrai que son riche propriétaire, Sheldon Adelson, soixante-six ans, archétype de la *success story* américaine (son père, immigrant lituanien, était chauffeur de taxi à Boston), n'a pas lésiné sur les moyens : 1,5 milliard de dollars ! 3 000 tonnes de marbre italien, des

A voir et à manger

Capitale mondiale du divertissement, Las Vegas mérite qu'on y passe au moins trois jours. Premier jour : découverte du « Strip », avec les montagnes russes du New York-New York (230 secondes avec des pointes à 107 km/h !) et les boutiques du Caesars Palace, dans un décor en trompe-l'œil. Déjeuner chez Spago. Après les tiges blanches et les dauphins du Mirage, tour en gondole au Venetian (\$ 10), puis dîner au premier étage de la tour Eiffel, avec, en prime, les grandes eaux du Bellagio. Jour 2 : expresso chez « Mon Ami Gabi », au Paris, avant d'admirer les toiles de maîtres du Bellagio. Déjeuner au « Picasso », au milieu de vrais Picasso. Voyage dans la légende avec le musée à la gloire du pianiste Liberace et, au Venetian, les stars de cire de M^{me} Tussaud. Cap sur *downtown* pour un bain de lumière avant le show du Bellagio. Jour 3 : visite des environs ou du Grand Canyon puis, au crépuscule, survol du « Strip » en hélicoptère. Dîner au « Swan Court » (Mandalay Bay) avec un dernier verre au sommet de la Stratosphere ou de l'Hôtel Rio, au Voodoo Café. En option, machines à sous et tapis verts.

EVASION
Publicités

NEW YORK, c'est Directours
Vol A/R départs quotidiens de Paris et des grandes villes de province + hébergement à l'hôtel New Yorker 2/3*, centre Manhattan
Prix valables du 05/02/00 au 31/03/00
51/3N 71/5N 91/7N
Base 4 personnes 2345 F 2895 F 3445 F
Base 2 personnes 2720 F 3520 F 4320 F
Supplément par nuit et par pers. : double 125 F.
+ taxes aéroport, à ce jour de 400 F à 480 F/pers.
www.directours.com
Minitel 3615 Directours 2.23 F/mn et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs-Élysées Paris 8e.
Lic. 07980001 - Sous réserve de dispon.
Directours
Membre SNAV - Garantie APS

HAUTE SAVOIE
SOMMAND PRAZ-DE-LYS
1 500 M. Pied des Pistes - Fond. Alpin
HOTEL DU LAC 2*
Piscine, Sauna, SPA - Pens. comp. 245 F à 390 F
PROMO 5 jours minimum tout comp.
BASSE SAISON de 2 000 F à 2 200 F
(Matériel + Forfait ski + Pension)
PÂQUES PROMO 7 jours
Semaine et Week-End groupe
☎ 04.50.34.20.88

ISLANDE
WEEK-ENDS MAGIQUES
A partir de
2 490 FTTC
vols + taxes + 3 nuits
en hôtel 1^{er} cat. + petits-déjeuners
Réservations :
ICELANDAIR
Tél. 01 44 51 60 51
E-mail : france@icelandair.is

renseig. publicité :
☎ 01.42.17.39.40

Tous nos bons plans
@
www.anyway.com
VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises
Sur compagnies régulières

NEW YORK	@	1835F
MIAMI	@	2440F
SAN FRANCISCO	@	2550F
FORT DE FRANCE	@	2190F
POINTE A PITRE	@	2190F
LA HAVANE	@	2990F
RIO	@	2990F
LES SEYCHELLES	@	3990F
BANGKOK	@	3700F
SYDNEY	@	6150F
DUBLIN	@	640F

0 803 008 008**
3615 ANYWAY**

St Valentin
à Stockholm
Quand on aime,
on compte !

* Prix TTC, à partir de, par personne, en chambre double, sous réserve de disponibilité, départ avant le 31/3/00. Départ samedi, retour lundi sur vol régulier SAS, 2 nuits d'hôtel, petits déjeuners, carte découverte Stockholm : transports et entrées dans les musées gratuits. Contactez votre agence de voyage ou Bennett, 01 44 88 54 54, Nord Espaces, 01 45 65 00 00, Maison de la Scandinavie, 01 42 85 64 30, Voyageurs du Monde, 01 42 86 17 20.

week-end pour 1999F*

SAS
Scandinavian Airlines
STOCKHOLM
It's there. Go there.
Un partenariat entre Stockholm Information Service, SAS et les Hôtels Scandic

Les chercheurs comprennent mieux les maladies à prion

Ils démontrent qu'une molécule de synthèse peut rendre sa forme normale à la protéine prion, réduisant ainsi le pouvoir infectieux de cet agent des encéphalopathies spongiformes. Mais les applications thérapeutiques ne sont pas pour demain

Le caractère pathologique de la protéine prion, impliquée dans les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST), est lié à sa structure en trois dimensions. La forme anormale, désignée par le terme PrP^{Sc}, pos-

sède des propriétés physico-chimiques différentes de la forme normale. Elle résiste à la dégradation par des enzymes et possède en excès l'un de ses deux composants, les feuillets- β . L'équipe internationale, dirigée par

Claudio Soto, a eu l'idée d'utiliser un composé peptidique pour s'attaquer à ces feuillets- β . Des souris ont reçu en injection des mélanges composés de ce peptide et d'extraits de tissus cérébraux de moutons atteints de la

tremblante et de sujets humains atteints de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. L'action du peptide a permis le retour à la configuration normale et a retardé l'apparition des signes cliniques liés à l'EST.

UN PEPTIDE de synthèse (une chaîne d'acides aminés) peut inverser les modifications de la structure tridimensionnelle de la protéine prion, la faisant revenir de la forme pathologique à la forme normale. Ces travaux, menés par une équipe internationale dirigée par Claudio Soto (Centre médical de l'université de New York et Institut de recherche pharmaceutique Serono, à Genève) font l'objet d'une publication dans l'hebdomadaire *The Lancet*, daté du 15 janvier. Cette publication présente un intérêt réel dans la meilleure connaissance des mécanismes biologiques à l'œuvre dans les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST). Elle pourrait également augurer d'une voie de recherche pour des traitements futurs.

Les scientifiques ne sont pas unanimes sur la nature de l'agent infectieux responsable des différentes maladies appartenant au groupe des EST, qui comprend notamment la maladie de Creutzfeldt-Jakob, la maladie de la « vache folle » et la tremblante du mouton. Stanley Prusiner affirme qu'il s'agit du prion. D'autres spécialistes des EST n'écartent pas l'hypothèse de l'intervention d'un autre agent infectieux, de nature conventionnelle, comme un virus par exemple, faisant du prion un cofacteur et non l'agent principal.

Même si certains chercheurs ont déjà décrit des manifestations cliniques d'EST chez la souris sans protéine prion anormale, il paraît

établi que la plupart des EST s'accompagnent d'une accumulation, avant tout au niveau cérébral, d'une glycoprotéine, la PrP^{Sc}. Cette dernière est une forme modifiée de la protéine prion normalement présente dans l'organisme, la PrP^C. Dans la forme anormale, le changement structural de la protéine s'accompagne de modifications physico-chimiques. On observe une résistance de la protéine prion à la dégradation par la protéase, une enzyme capable de détruire les protéines. On note également une évolution du rapport entre les deux composants de la protéine prion : le contenu en feuillets- β augmente au détriment de celui en hélices- α . Comme le rappellent les auteurs de l'étude, la réplication du prion semble liée à l'interaction entre la protéine prion normale (PrP^C de l'organisme hôte et la protéine prion pathogène (PrP^{Sc}).

CASSER LES FEUILLETS-BÊTA

L'équipe de M. Soto est partie de l'hypothèse qu'il était possible d'inhiber et d'inverser la transformation de la structure de la protéine prion et a donc mis au point des composés de synthèse, en l'occurrence des peptides capables de casser les feuillets- β spécifiques de cette protéine. Ils reprenaient, pour la première fois vis-à-vis de la protéine prion, le procédé expérimental que cette même équipe a déjà appliqué avec des peptides casseurs d'autres feuillets- β pour tenter d'inver-

ser la fabrication de plaques amyloïdes, phénomène caractéristique dans le développement de la maladie d'Alzheimer.

Ces peptides ont ensuite été mis à incuber au contact de protéine prion pathologique provenant de différents tissus cérébraux : ceux de souris infectées expérimentalement par la tremblante du mouton, ceux de sujets humains at-

L'augmentation des décès en Grande-Bretagne est confirmée

Le nombre de décès dus à la nouvelle forme variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (NVMC) a fortement augmenté en Angleterre. Selon les chiffres publiés, le 5 janvier, par le ministère britannique de la santé, on constatait 3 décès dus à cette maladie en 1995, 10 en 1996, 10 en 1997 et 17 en 1998. Pour 1999, si 9 décès avaient été recensés au 31 novembre, le nombre définitif attendu est de 49. Afin de s'assurer de la réalité de cette augmentation et de vérifier qu'elle ne résulte pas d'une plus grande attention portée à ces cas, une équipe d'épidémiologistes britanniques, conduite par le docteur Azeem Majeed, du bureau des statistiques nationales (Londres) a mené une enquête dont les conclusions sont publiées dans le *British Medical Journal* daté du 15 janvier. Ils ont contrôlé les dossiers médicaux disponibles pour 705 des 1 485 personnes âgées de 15 à 44 ans, décédées en Angleterre entre 1979 et 1996 suite à un problème neurologique pouvant être une NVMC mal identifiée. Les épidémiologistes n'ont retrouvé aucun cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob, que ce soit sous sa forme classique ou sous sa nouvelle variante. Ils en concluent que l'augmentation constatée est un phénomène bien réel.

teints, soit par la forme classique, dite sporadique, soit par la forme variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Chacun de ces inoculés, associant protéine prion pathologique et peptide anti-feuillets- β , a ensuite été injecté à des souris infectées expérimentalement par la tremblante du mou-

ton. « Il ne s'agit donc pas d'un traitement à proprement parler », précise Karim Adjou, qui travaille dans le laboratoire du professeur Dominique Dormont, spécialiste des prions, au Commissariat à l'énergie atomique (Fontenay-aux-Roses).

L'incubation *in vitro* avec le peptide a diminué la résistance de la PrP^{Sc} provenant des différentes

L'augmentation des décès en Grande-Bretagne est confirmée

sources (mouton et espèce humaine) vis-à-vis de la dégradation par la protéase.

L'action du peptide a également entraîné un allongement du délai avant l'apparition des symptômes cliniques chez la souris, cet effet semblant proportionnel à la concentration du peptide.

Cette expérimentation est particulièrement notable par ce qu'elle nous apprend sur la protéine prion : « Dès que l'on touche à la structure de la protéine prion, on modifie son infectiosité, fait remarquer M. Adjou. Cela ne nous permet cependant pas de conclure sur la nature de l'agent infectieux. » Pour autant, les applications thérapeutiques pour les formes sporadiques de maladie de Creutzfeldt-Jakob (par exemple, les enfants infectés par de l'hormone de croissance contaminée) ou pour les formes variantes (dues à l'agent de la maladie de la « vache folle ») ne sont pas pour demain. Tout d'abord du fait des limites de l'étude. Pour déterminer l'intérêt de cette démarche sur le plan thérapeutique, l'équipe de M. Soto va étudier les effets de l'injection du seul peptide casseur de feuillets- β , sans protéine prion.

Ces chercheurs identifient déjà plusieurs difficultés. Ce type de peptide entraîne des effets indésirables, notamment l'induction de réponses immunologiques inappropriées. De plus, ces composés passent difficilement la barrière hémato-méningée, qui isole le cerveau de la circulation sanguine générale pour le protéger des infections. « Enfin, rappelle M. Adjou, nous n'avons à ce jour aucune expérience d'utilisation de peptides pour traiter des maladies en pathologie humaine. »

Paul Benkimoun

Essais prometteurs pour un nouveau traitement de l'asthme

LES PREMIÈRES ÉTUDES d'un tout nouveau traitement de l'asthme, et en particulier de l'asthme allergique sévère qui, en France, fait plus de 2 000 décès par an, semblent prometteuses. Ces premiers résultats demandent à être confirmés, mais nombre de patients de ces études publiées par le *New England Journal of Medicine* ont vu leur état s'améliorer.

Ce nouveau médicament, dénommé « rhuMab-E25 », a la propriété de bloquer les immunoglobulines E (IgE), des molécules produites par les lymphocytes B en réaction à la présence d'un allergène. En effet, celles-ci sont à l'origine de la manifestation allergique en déclenchant la libération par les cellules de l'inflammation de médiateurs tels que l'histamine, les prostaglandines et les leucotriènes. Or l'utilisation du rhuMab-E25 réduit de façon spectaculaire les concentrations d'IgE immédiatement après la première injection et, après une période de traitement, elle atténue aussi bien la réaction précoce que la réaction retardée à un allergène inhalé. Cette dernière, associée à l'inflammation bron-

chique préalable à la constriction bronchique, joue un rôle considérable dans la pathogénie de la crise asthmatique (*Le Monde* daté 4-5 juillet 1999).

Un échantillon de 317 adultes et adolescents souffrant d'un asthme relativement sévère et traités régulièrement par des corticoïdes inhalés ou par voie orale a participé à l'étude sur l'efficacité de ce traitement.

Comme à chaque fois en pareil cas, un groupe témoin n'a pas reçu de rhuMab-E25, tandis qu'il a été administré à forte dose à un deuxième groupe et à faible dose à un troisième. 42 % et 40 % des malades de ces deux dernières catégories ont vu leurs symptômes réduits : 18 % et 23 % ont arrêté les corticoïdes par voie inhalée ; 33 % et 43 % ont arrêté la prise de corticoïdes par voie orale. Il faut noter, cependant, que parmi le groupe témoin, 30 % ont observé une réduction de leurs symptômes cliniques, 17 % ont pu supprimer les corticoïdes par voie orale et 12 % par voie inhalée.

La différence des résultats entre témoins et traités est surtout importante pour ce qui concerne la prise de corticoïdes. Or, l'utilisa-

tion de corticoïdes, surtout par voie orale, a de nombreux effets secondaires, tels que la prise de poids, l'ostéoporose et la survenue de cataractes. Le groupe témoin a, quant à lui, tiré aussi des bénéfices de l'étude. Paradoxal, mais habituel : les sujets témoins voient leur situation s'améliorer, malgré l'absence d'ajout au traitement de la molécule testée, parce qu'ils sont suivis beaucoup plus attentivement qu'en temps normal du fait qu'ils participent à un essai clinique.

POUR CERTAINES ALLERGIES

Il s'agit du premier essai thérapeutique de phase II, dont le but est de déterminer la tolérance du médicament, plus que ses effets. La population testée n'est pas strictement sélectionnée et ne permet donc pas d'indiquer la vraie cible de cette thérapeutique innovante. Les essais de phase III sont encore en cours, « mais on sait déjà que, dans l'asthme, sa cible sera spécifiquement certains asthmes sévères. Du fait de son coût, il n'est pas intéressant dans tous les asthmes pour lesquels on a de très bons traitements peu onéreux », précise le professeur Jean

Bousquet, professeur d'allergologie au CHU de Montpellier. *En revanche, le traitement d'un asthme sévère - 5 à 10 % des asthmes - est toujours d'un coût élevé et le rapport des coûts du traitement classique et du nouveau traitement ne serait plus prohibitif ».*

L'indication du rhuMab-E25 devrait être élargie à la rhinite allergique et aux eczémas. En effet, toutes les maladies allergiques sont accompagnées d'une augmentation de la concentration de IgE. Le nouveau médicament est un anticorps, c'est-à-dire une protéine qui se lie molécule à molécule à sa cible, l'IgE.

Si bien que le coût d'un traitement va dépendre directement du volume de la personne et de la concentration d'IgE dans son sang. Du fait de son prix, il est exclu de l'utiliser lorsque les IgE sont en concentration trop importante - supérieure à 800 unités par millilitre de sang - et quand le sujet est trop corpulent.

Pour cette raison, sont donc exclus de son champ d'utilisation les grands eczémas atopiques qui s'accompagnent toujours de concentrations extrêmement élevées d'IgE. Selon le professeur

Pierre Scheinmann, chef du service de pneumologie à l'hôpital Necker-Enfants malades à Paris, « il s'agit là, sans aucun doute, d'un projet d'avenir, extrêmement intéressant, tant pour le traitement de l'asthme que pour le traitement d'allergies touchant d'autres organes. En particulier, ce genre de traitement pourrait amoindrir les réactions allergiques potentiellement fatales à certains aliments ».

Une étude est en cours concernant les allergies alimentaires, en particulier à la cacahuète. « Les échecs de la désensibilisation ont été sévères, or il s'agit d'allergies extrêmement graves, susceptibles d'entraîner la mort. En traitant par le rhuMab-E25 en même temps qu'on désensibilise, on peut espérer diminuer les réactions et protéger les sujets. Par ailleurs, une étude est en cours en Allemagne sur la désensibilisation aux venins et aux pollens en présence de ce produit », ajoute Jean Bousquet.

Les résultats de nouveaux essais cliniques de phase III dans l'asthme paraîtront au cours de l'an 2000. Ils devraient permettre de cibler beaucoup plus efficacement ce nouveau traitement.

Elisabeth Bursaux

L'Espagne face au mystère des glaçons volants non identifiés

MADRID de notre correspondante Depuis une dizaine de jours, l'Espagne craint que le ciel ne lui tombe sur la tête. Une vingtaine de glaçons géants, allant de 400 grammes à 7 kilos, se sont mis à pleuvoir sur la péninsule. Les premières chutes n'ont provoqué que quelques sourires goguenards, d'autant que les témoins parlaient « d'un ciel azur » peu propice à une telle grêle. Aussi a-t-on tout imaginé, de la plaisanterie à une légère hallucination collective, due à l'abus de *cava*, le champagne catalan, et autres *jerrez* et *amontillado*, dont l'Espagne se délecte durant les fêtes. Plus caustiques, certains rappelaient l'épisode de ce bloc de glace, d'un bleu intense, tombé du ciel en Galice il y a quatre ans et qui avait fait l'admiration générale. Jusqu'à ce qu'il s'avère n'être que le produit d'une fuite des WC chimiques d'un avion.

« AÉROLITES »

Et puis, les glaçons continuant à tomber, et même à produire des dégâts, comme ceux qui ont écrasé une voiture à Tocino, traversé le toit d'un atelier à Valence, effrayé des passants dans une rue d'Albacete, ou rafraîchi l'arrière-salle d'un bar près d'Alicante, il fallut bien se rendre à l'évidence : en quelques jours, on était passé de la galéjade au problème scientifique. Et par décence linguistique, les glaçons étaient rebaptisés - même si le terme n'était pas exact - d'« aérolites ».

Les premiers échantillons recueillis montraient de la glace un peu sale portant par endroits de minuscules particules noires. Tous étant tombés entre 11 heures et 16 heures sur une ligne suivant la côte méditerranéenne, ne pouvait-il s'agir de glace provenant du fuse-lage d'un avion de ligne ? L'ennui, c'est que les chutes suivantes ne respectaient plus les horaires et couvraient l'ensemble du territoire espagnol. Pouvait-il s'agir d'un dérèglement météorologique jamais vu ? L'hypothèse était aussitôt contredite par l'Institut de météorologie nationale. A moins que l'on ne soit en présence de fragments d'une comète qui se seraient détachés, lors de son passage près de la Terre ? Cette troisième hypothèse suscite de nombreux doutes, à commencer par ceux de l'Institut d'astrophysique des Canaries ou de certains astronomes de l'Agence spatiale européenne.

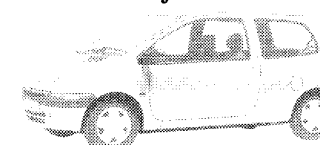
Alors quoi ? Une équipe pluridisciplinaire du Conseil supérieur des recherches scientifiques va étudier des échantillons des « aérolites », conservés dans des glaciers. Une analyse de la structure de la glace cherchera à déterminer si elle est « de provenance fluviale, marine, terrestre ou extraterrestre ». Il n'est pas exclu, non plus, que les spécialistes de la NASA soient consultés. Premiers résultats vendredi 21 janvier.

Marie-Claude Decamps

Le Monde DEUXIÈME SEMAINE DU GRAND CONCOURS L'ANNÉE DU SIÈCLE France inter

COMMENT PARTICIPER ?

Vous avez jusqu'au lundi 24 janvier pour découvrir l'événement du siècle qui se cache derrière le titre suivant : "Vol sans casse". Aidez-vous de l'indice du jour ci-dessous pour trouver son nom puis recherchez sa date exacte dans le cahier spécial jeu paru dans *Le Monde* daté du 9-10/01/00, disponible chez votre marchand de journaux.



3 INDICES PAR JOUR !

Le 1^{er} indice paraît dans les pages du *Monde*, le 2^e sur le site www.lemonde.fr et le 3^e sur *France Inter* entre 7 h et 9 h. **Vous pouvez envoyer 1 réponse par participant et par jour, maximum, avant le lundi 24 janvier, sur bulletin ou papier libre, collé sur dos de carte postale.**

PLUS D'UN MILLION DE FRANCS DE PRIX À GAGNER !

Gagnez cette semaine : 1er Prix : 1 *Twingo Pack*. 2^e Prix : 1 week-end à St-Petersbourg pour 2. 3^e prix : 1 PC multimédia *AMDK6111* 400 Mhz. Du 4^e au 10^e prix : 7 appareils photos numériques *Dimara*. Du 11^e au 100^e prix : 90 organisateurs *Oregon Scientific*.



Cette affaire allait lui rapporter 25 000 \$

Bulletin réponse 2^e semaine -

Inscrivez ici en lettres majuscules le nom de l'événement de la semaine à trouver,

le jour, le mois et l'année

QUESTION SUBSIDIAIRE

pour départager les ex aequo, devinez le tirage du *Monde* daté du 22/01 :

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

SIGNATURE _____ ABONNÉ NON

A compléter en totalité et renvoyer sur jusqu'au vendredi 21/01 dernière levée postale, à :

L'ANNÉE DU SIÈCLE / BP 457 / 77638 OZOIR LA FERRIÈRE cedex.

selon la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus. *signature des parents pour les mineurs.

CULTURE

LE MONDE / JEUDI 20 JANVIER 2000

THÉÂTRE Quel réalisateur n'a rêvé de porter à la scène le grand auteur russe ? Tous ceux qui s'y sont risqués, même de son vivant, ont dû obligatoirement revisiter l'œuvre

entière du maître. Théâtres expérimentaux ou scènes officielles, tous ont dû passer par là. ● ALBERT CAMUS et Jacques Copeau, hier, le Polonais Krystian Lupa ou le Français

Didier Carette, aujourd'hui, n'échappent pas à l'épreuve en choisissant de présenter « Les Frères Karamazov ». ● LE METTEUR en scène toulousain Didier Carette choisit le

singulier et la synthèse, permettant ainsi à son acteur, Maurice Sarrazin, de mouiller, avant de la retirer, sa chemise et de triompher. ● LE POLONAIS choisit plutôt l'extension du

temps afin de rendre encore plus présents les moments limites. Rejoignant ainsi le point d'interrogation magistral de l'auteur sur l'incertitude et l'inachèvement de l'homme.

Dostoïevski, le plus court chemin du roman à la scène

Déjà de son vivant, l'auteur de « Crime et châtiment » a été adapté au théâtre. Jacques Copeau ou Albert Camus, hier en France, s'y sont essayés.

Le Polonais Krystian Lupa, aujourd'hui reçu à l'Odéon, n'envisage pas de le faire sans revisiter l'ensemble de son œuvre

QUEL ROMANCIER peut prétendre approcher la postérité théâtrale de Dostoïevski ? Kafka lui-même, dont les adaptations se sont multipliées ces dernières années, n'y parviendrait pas. Dans les milliers de pages produites par l'auteur du *Joueur*, peu ont échappé à la scène. *La Douce*, *Humiliés et offensés*, *Le Rêve d'un homme ridicule*, *Les Carnets du sous-sol*, *Les Nuits blanches*, *L'Eternel Mari* sont les titres qui reviennent le plus souvent, derrière ces quatre sommets constitués par *Crime et châtiment*, *L'Idiot*, *Les Démons* et *Les Frères Karamazov*, accueillis aussi bien par les théâtres expérimentaux que par les scènes officielles, sous la forme du one-man-show comme de la fresque en costumes. La saison dernière à Paris vit *Les Démons* mis en scène par Roger Planchon, *Crime et châtiment*, par Chantal Morel et *L'Idiot*, par Jacques Mauclair. Cette saison, après *L'Idiot*, dernière nuit dirigé par Balazs Gera à la Cabane de l'Odéon, un *Karamazov* et une *Nuit blanche*, mis en scène par Didier Carette à Toulouse, de mémorables *Frères Karamazov* signés par le Polonais Krystian Lupa imposent leurs noirceurs éclatantes au Théâtre de l'Odéon en version originale surtitrée, durant huit heures, et six actes.

« OBSTACLE MYSTÉRIEUR »

Adapter Dostoïevski au théâtre ? La question est posée de son vivant. A la princesse Obolevski, qui lui en demande l'autorisation dès 1872, Dostoïevski donne un accord immédiat, de principe, assorti d'un commentaire : « Je ne saurais me priver de faire remarquer que ces tentatives sont généralement vouées à l'échec, ou tout au moins, ne réussissent que partiellement. L'art recèle quelque obstacle mystérieux qui empêche une forme épique de trouver son équivalent dans une forme dramatique... Vous ne bâtirez une pièce avec chance de réussir qu'en modifiant le roman le plus possible, en n'en conservant que l'un des épisodes... ou bien, en empruntant au roman la pensée dominante, vous vous appliquerez à modifier totalement le sujet. »

Qu'importe. Dès sa parution,



Beata Fudalej interprète le rôle de Lise dans « Les Frères Karamazov », mis en scène par le Polonais Krystian Lupa.

Crime et châtiment est porté à la scène en Russie. Il le sera en 1888 en France. Jules Lemaitre en livre le souvenir dans ses *Impressions de théâtre* : « Du plus russe des romans russes, d'un roman qui a paru étrange même là-bas... MM. Le Roux et Ginisty ont su tirer un drame poignant par endroits, intéressant d'un bout à l'autre : c'est-à-dire qu'ils ont fait l'impossible. » L'impossible n'empêche pas les adaptations de se multiplier, dans toute l'Europe – *Crime et châtiment* entre en 1890 sur les scènes allemandes. Le mouvement ne s'interrompra guère, mobilisant le théâtre jusque dans ses confins. Lorsque la télévision cherchera ce qu'elle appelle alors significativement une « dramatique », elle se tournera vers Dos-

toïevski. Dès 1901, le néologisme « roman-tragédie » est forgé en Russie pour désigner la dramaturgie dostoïevskienne. Dans sa fameuse préface aux *Origines des Frères Karamazov*, Freud associe « trois des chefs-d'œuvre de la littérature de tous les temps, l'Édipe Roi de Sophocle, le Hamlet de Shakespeare et Les Frères Karamazov de Dostoïevski » en ce qu'ils « traitent tous du même thème, le meurtre du père », mais n'interroge pas l'évolution de la structure dramatique qui les réunit. Et pourtant. Ce que Dostoïevski capte de théâtre est-il là, vibrant, prêt à se soumettre à l'examen public ? L'auteur a-t-il signé la continuation du théâtre par d'autres moyens ? Ou sa fin ? Les metteurs en scène trancheront pour lui, en

appelant ce « théâtre dans le roman » à la rescousse pour revivifier leur travail.

« Si Dostoïevski écrivait en romancier, il sentait en dramaturge. Ses images, ses répliques sont scéniques », s'enthousiasme Némirovitch-Dantchenko. Le metteur en scène du Théâtre d'art de Moscou tient peut-être son grand œuvre avec une adaptation des *Frères Karamazov* en 1910. Devant un public qui connaît chaque page du roman, il entend rester fidèle au développement de l'action et à ses personnages. Non sans zigzaguer entre la censure et l'Église. Le roman a été découpé en vingt tableaux, centrés sur la figure de Dimitri. Scénographie, jeu des acteurs, durée (la pièce occupe deux soirées consécutives)

représenteront « une véritable révision de l'art scénique » selon Nina Gourfinkel (*Le Théâtre tragique*).

En France, à la même époque (1911), Copeau a fait une mémorable lecture intégrale des *Frères Karamazov*, avant de se lancer dans la mise en scène. Lui aussi insiste : « En lisant les romans de Dostoïevski, on y assiste. A tel point que le texte non dialogué fait souvent penser à des indications scéniques intercalées entre les répliques. » A l'opposé de Némirovitch-Dantchenko, Copeau resserre ouvertement l'action, transpose, effectue une « refonte totale » qui centre cette fois l'essentiel du drame autour du personnage d'Ivan. Smerdiakov ne viendra lui offrir un contre poids essentiel qu'à partir du moment où le rôle sera te-

nu par Dullin, à la reprise de la pièce au Vieux-Colombier en 1921. A Paris, comme à Moscou, une mise en scène épurée marque un tournant dans l'histoire théâtrale.

A la fin des années 30, l'adaptation de Copeau est reprise en Algérie par une troupe de théâtre amateur nommée L'Equipe. Elle est dirigée par un jeune homme qui n'est pas prêt de lâcher Dostoïevski. Il s'appelle Albert Camus. Comme Copeau en 1921, il joue Ivan, le réaliste, le responsable, le coupable, le sceptique. Vingt ans plus tard, après l'avoir refondu en cinq actes, il donne sa version des *Démons*, sous le titre des *Possédés*. Elle est toujours d'actualité, à l'affiche de Berlin en ce moment, mis en scène par Frank Castdorf, avec Martin Wuttke en Stavroguine. Eradiqués par Staline et ses successeurs, ces *Démons* seront l'un des premiers signes de la Perestroïka. Depuis, Dostoïevski est revenu au devant de la scène russe. Pas un metteur en scène qui ne lui ait rendu hommage : après son adaptation des *Démons*, Valéri Fokine présentera *L'Idiot* et *Bobok* ; Marina Guinkas, K. I. du crime (extrait de *Crime et châtiment*) ; Lioubimov, *Les Frères Karamazov*, toujours à l'affiche de la Taganka à Moscou.

PRÉSERVER LA « POLYPHONIE »

Ce que Krystian Lupa appelle la « narration manquée » de Lioubimov a d'ailleurs failli faire reculer le metteur en scène polonais qui portait en lui, depuis toujours, *Les Frères Karamazov*. Mais ses élèves du conservatoire de Cracovie avaient tranché. En travaillant sur Bakhtine (*La Poétique de Dostoïevski*), ils avaient mis en place un premier découpage du roman. Restait à en préserver la « polyphonie » en ne privilégiant aucun des frères, en accordant à chacun la préséance d'un acte. Et à ouvrir entre eux des passerelles sensibles, lieux d'échanges, de résonances et d'affrontements, qui sauraient dessiner une partie de ce territoire immense traversé par Dostoïevski dont Krystian Lupa tente, pièce après pièce, de donner des images scéniques : l'inconscient.

Jean-Louis Perrier

Un style gothique contemporain

KARAMAZOV, d'après Feodor Dostoïevski. Mise en scène : Didier Carette. Avec Maurice Sarrazin, Stefan Delon, Georges Gaillard, Alexandre Martin, Benoît Mochot... THÉÂTRE NATIONAL DE TOULOUSE, 1, rue Pierre-Baudis. Tél. : 03-34-45-05-05. Durée : 3 heures. Jusqu'au 19 janvier. En avril à Pau, en mai à Bordeaux et Mazamet.

TOULOUSE

de notre envoyé spécial

De violentes explosions font trembler les fauteuils du Théâtre national de Toulouse à intervalles réguliers. Le pilonnage vient de loin. Et si l'on en juge par le décor de poutres calcinées, de rails déformés et d'eaux rampantes (Evguéniy Djurov), il dure depuis longtemps. L'action se déroule dans les sous-sols délaissés par l'ère post-industrielle qu'aimait tant Tarkovski. La fin du monde, peut-être sous la forme d'un autre déluge, est annoncée pour demain. En place pour un *Karamazov* millénariste, dans le style gothique contemporain, attendant une éclipse prévisible qui pourrait être celle des hommes.

Les maîtres du lieu se reconnaissent en un mot, un seul : Karamazov. L'emblème d'une tribu redoutée, résumée par le nom du père, qui domine sa lignée en mâle rugissant, du haut d'un fauteuil de théâtre fort convoité. A ses pieds, ses quatre fils font patte douce devant lui, et se criblent de flèches dès qu'il a le dos tourné. Le sang qu'ils

ont collectivement sur les mains leur est monté à la tête, de naissance. Il se voit aux cinq semblables taches de vin, auxquelles est assortie la pochette de leur veston. Pour le reste, lunettes noires style *Men in Black*, et costards de mafieux marquent une communauté en marge du monde, prête à le secouer pour qu'il tombe.

Du roman de Dostoïevski, Didier Carette a retenu le synopsis. Pour le texte, il a choisi le raccourci de phrases brèves, si parlantes qu'elles paraissent de synthèse. Pour les personnages, une forme de grotesque. Ainsi, chacun semble se présenter lui-même comme s'il devait décliner son identité avant d'entreprendre toute action. Les acteurs jouent moins qu'ils ne se racontent. Dans cette contention généralisée, faut-il voir la férule du père ou celle du metteur en scène ? Toutes les composantes du roman sont là, hors la fameuse « polyphonie » dostoïevskienne. Les frères paraissent parler d'une même voix, comme pour mieux assurer le triomphe du père. Il s'agit, il est vrai, d'une grande figure toulousaine : Maurice Sarrazin. Lorsque qu'il tombe la chemise, le public frémit.

J.-L. P.

★ Didier Carette et le groupe Ex-abrupto présentent *Nuit blanche*, d'après Dostoïevski, en diptyque avec *Karamazov*. Théâtre Garonne, 1, avenue du Château-d'Eau, Toulouse. Tél. : 05-62-48-56-56. A 21 heures mardi, vendredi et samedi. A 19 h30 mercredi et jeudi. Du 21 janvier au 29 janvier.

Krystian Lupa, passeur virtuose d'un monde de guingois

LES FRÈRES KARAMAZOV, de Feodor Dostoïevski. Mise en scène : Krystian Lupa. Avec Jan Peszek, Zbigniew Rucinski, Jan Frycz, Pawel Miskiewicz, Piotr Skiba, Agnieszka Mandat, Katarzyna Gniewkowska, Beata Fudalej... ODEON-THÉÂTRE DE L'EUROPE, place de l'Odéon, Paris-6°. Tél. : 01-44-41-36-36. M° Odéon. De 60 F (9,15 €) à 250 F (38,11 €) pour les deux parties. Durée : deux fois 4 heures. Première partie : les 19, 21, 25 et 27 janvier à 20 heures. Deuxième partie : les 20, 22, 26 et 28 janvier à 20 heures. Intégrales : le dimanche 23 et le samedi 29 janvier à 15 heures.

CRACOVIE

de notre envoyé spécial
Il faut sortir de la ville historique pour gagner le Kameralna Teatr (Théâtre de chambre), lové au fond d'un étroit et long couloir orné de photos d'un répertoire – *La Plâtrière* (Bernhard), *Art* (Yasmina Reza), *Les Somnambules* (Broch) – signé Krystian Lupa, qui se refuse à mettre en scène ailleurs que dans cet ancien cinéma. A l'intérieur, parée pour les huit heures des *Frères Karamazov*, la scène offre l'hospitalité d'une grotte. Habitat pétrifié, sans au-delà. Enfermement du drame pour au moins deux, trois, quatre, cinq drames de l'enfermement. Cul-de-sac des passions ouvert sur un monde sans ciel, condamné à ne recevoir la lumière et les sons extérieurs que latéralement, parcimonieusement. Avec des éclats subits, qui suscitent de

brefs spasmes de joie. Clarté des silences, lorsque s'y insère le chant d'un oiseau. La parole, elle, niche à l'ombre.

PORTES MAL AJUSTÉES

Les acteurs entrent par la salle, franchissent des portes mal ajustées, précaires, parcourent à grands pas des planchers grinçants, qui disent le mal-être des personnages. Dans ce monde de guingois, toute chose va de sa plainte, et ne tient que dans le déséquilibre commun. L'homme est le fléau entre lesquels balancent des forces qui se l'arrachent, appelées par commodité Dieu et le Diable quand la raison ne s'en mêle pas, séparées peut-être par une sainte image maternelle qui scintille parfois là-haut, au fin fond de l'espace, comme s'il était aussi autel.

Rendez-vous

Deux manifestations sont prévues à l'occasion de la venue à Paris de Krystian Lupa. ● Samedi 22 janvier à 17 h 30, dans la grande salle de l'Odéon : rencontre avec le metteur en scène, animée par Jean-Pierre Léonardini. En collaboration avec le Centre national du théâtre (CNT), le Syndicat de la critique théâtrale et l'Institut culturel polonais. Entrée libre. Tél. : 01-44-41-36-90. ● Du mercredi 19 janvier au samedi 29 janvier, exposition sur Krystian Lupa, à l'Institut culturel polonais, 31, rue Jean-Goujon, Paris-8°. Tél. : 01-53-93-90-13.

Le passage d'une scène à une autre, en des fondus au noir rapide, fait plus qu'évoquer le montage cinématographique. Le septième art accompagne pas à pas le théâtre de Krystian Lupa, y compris dans la dynamique de chaque tableau. L'essentiel du décor est installé dans une sorte de cage dont le quatrième mur (côté spectateur), ouvert par un tulle, accentue les clairs-obscurs, les demi-teintes. Cet espace scénique en réduction coulisse d'arrière en avant, comme une chambre noire qui ferait le point, donnerait de la netteté ou du flou aux caractères, mesurerait le champ du visible, focalisant tour à tour sur l'intérieur et l'extérieur. Le dispositif permet l'illusion de recadrages souples, le passage de plans d'ensemble à des plans moyens. La musique de Stanislaw Radvan, elle aussi, paie son tribut au cinéma. Prompte à intervenir, passant de la ponctuation à l'accompagnement, elle pèse sur la dramaturgie par son romantisme noir.

Toute scène s'ouvre alors comme un plan-séquence, qui laisse aux acteurs le temps de développer leurs affrontements. Comme s'ils avaient la durée pour eux. Exemple est le tête-à-tête entre Aliocha et Ivan. Près de trois quarts d'heure pendant lesquels ils demeurent assis, dans un coin, dans un dialogue vital, imperturbable, qui conduit au poème du Grand Inquisiteur, annoncé, et évacué. Ivan communique à son frère l'essentiel de ses troublantes convictions tandis que circulent assiette à soupe et cuiller à thé. Et les

objets aussi se mettent à parler. Ce rare et grand moment de théâtre quasi immobile passe par une retenue extrême des partenaires. Le repose sur la conviction de jouer quelque chose qui excède le simple respect dû au personnage et touche plus loin, plus haut, dans ces confins où la philosophie croise la névrose.

Krystian Lupa ne cherche rien d'autre que ces moments limites. Il l'a répété : il n'a pas voulu privilégier un personnage. Aussi, entre hommes (père et fils – réels et probable –, mais aussi le staret) et femmes (Catherine, Groucha, Lise), a-t-il cherché des passions qui paraissent égales, pourvu qu'elles veuillent bien affronter des sommets. Contre toutes les habitudes, il n'a pas enlaidi Smerdiakov « le puant ». Au contraire. Fleur à la main, il est autre par des traits japonais, des reflets androgynes de Pierrot. Aliocha, est un homme courbé, blessé, en attente. Dimitri, un bouillonnement confus emporté par des femmes, qui le dominant. Ivan un athlète de la conscience tourmentée, qui offre aux spectateurs ses vérités et ses hantises en partage. Et c'est lui, par la force d'un seul comédien (Jan Frycz), qui replace le personnage au centre, là où, sans doute, Dostoïevski l'avait mis. Avec lui, dans le combat terrible entre raison et irraison, Lupa peut conclure sa traversée des *Frères Karamazov* par un point d'interrogation magistral, par lequel s'affirme l'incertitude et l'inachèvement de l'homme.

J.-L. P.

Perry Blake, un mouton noir dans ses terres d'Irlande

Le chanteur continue de creuser le sillon du spleen avec l'album « Still Life »

SLIGO (Irlande)
de notre envoyé spécial

L'Irlande l'attire autant qu'elle le répulse. Kieran Gorman a choisi Perry Blake comme nom d'artiste. Il trouvait que ce nouveau patronyme, à consonance moins gaélique, éviterait de le classer d'office dans une tradition folk qu'il juge d'un écœurant pittoresque. Après plusieurs années de fuite à Londres et sur le continent, le chanteur est retourné vivre sur son île. A l'excitation dublinoise, il a préféré le rude nord-ouest de la verte Eirinn. Il y retape une vieille demeure à quelques kilomètres de Sligo, sa ville natale, dans le comté de Litrhum, dont il affirme, un peu fier, qu'il possède le taux record de démençance au kilomètre carré. Il lui fallait se rapprocher de ses parents malades, s'isoler d'une Angleterre qui a ignoré un premier album (*Perry Blake*) d'une promiseuse mélancolie, oublier un contrat trop vite rendu par une maison de disques (Polydor)... Profiter aussi, à l'heure de la sortie d'un nouvel opus, *Still Life*, œuvrant toujours dans le spleen, du potentiel créatif de cet amour/haine dont il est habité.

Au volant de sa vieille Mercedes, Perry Blake peste contre les bourrasques qui aveuglent le pare-brise. « Depuis mon retour, je n'ai eu que de la pluie. » La bruine, après tout, ne cesse de détrempier ses belles mélodies... En passant devant un petit stade voué au *hurling* et au *Gaelic football*, sports dont l'extrême virilité a longtemps servi d'étendard à l'identité irlandaise, le chanteur ricane qu'il ai-

merait le voir en cendres. Forêts, lac d'eau noire, inquiétantes silhouettes des collines de tourbe... La route serpente dans un décor d'un sombre romantisme. Perry Blake a beau se démarquer des héros de la musique locale, ce paysage ressemble fort à ses disques.

Dans l'autoradio, le chanteur a glissé *Sketches Of Spain*, de Miles Davis et Gil Evans. Un panneau indique « Enniskillen, 25 miles ». On se rappelle soudain que cette ville d'Irlande du Nord a vu grandir Neil Hannon, le démiurge de Divine Comedy. Isolé dans l'insignifiance de son environnement, ce dernier s'est inventé des symphonies de poche, s'échappant de la grisaille par le biais d'une pop baroque. Un mouton noir de la même génération que Perry Blake, presque un frère... « Sans le connaître, je sens que nous partageons plein de choses. Un goût pour Burt Bacharach, Scott Walker... Une fascination pour l'Europe, une façon de trouver refuge dans la musique. Même si lui a bifurqué vers des chansons qui flirtent avec le kitsch et le music-hall et moi vers quelque chose de plus "gothique". »

VALSE AVEC FRANÇOISE HARDY

Adolescent frêle et solitaire, Perry Blake s'est vite protégé derrière les mélodies du poids étouffant de la culture irlandaise. « Jusqu'à il y a peu, ce pays était arriéré. A quinze ans, je n'avais pas le droit d'acheter de préservatifs. Le sexe, le droit des femmes à disposer de leur corps étaient des sujets tabous. La violence, par contre, est une valeur revendiquée. Ma scolarité dans une

école catholique a été un enfer. Encore récemment, on ne comptait plus les enfants battus et violés sous le contrôle de l'Eglise ! Je n'ai jamais supporté la bêtise de ce fascisme catho. » La rébellion rock offrait une première échappatoire. Mais le jeune fan des Boomtown Rats, gloire punk nationale de la fin des années 70, a vite recherché d'autres raffinements. Les troubles existentiels distillés par Leonard Cohen, Nick Drake ou Tim Buckley, l'élaboration subtile de l'univers de Kate Bush, la distinction « arty » d'une certaine new wave posèrent les bases d'une vocation. Les caresses veloutées du dandy crooner David Sylvian lui donnèrent envie de chanter. « Son album *Secrets Of The Beehive* est resté mon album de chevet pendant des mois. » Rêve devenu réalité, le batteur de Sylvian, Steve Jansen, joue sur tous les titres de *Still Life*, apportant par l'élégance du touché une chaleur qui manquait au premier album.

Après une première expérience avec un groupe jamais sorti de l'oubli (The Rubber Clothing Co), ce pianiste autodidacte converti aux joies de l'informatique musicale s'exile à Londres, parcourt une Europe fantasmée, profite du foisonnement culturel après l'austérité de la lande. Il est âgé de vingt-sept ans quand sort en 1998 son premier album, concentré d'élégance neurasthénique, légèrement piégé par le maniérisme. Dans un registre plus dépouillé et organique, *Still Life* – « nature morte » – creuse le même sillon du doute et de la nostalgie. « Ce titre



MICHEL FIGUET

Perry Blake : « Ma scolarité dans une école catholique a été un enfer. Je n'ai jamais supporté la bêtise de ce fascisme catho. »

évoque pour moi un moment suspendu que j'essaie de retranscrire en musique à travers des structures pop légèrement perverses. »

La France, qui avait bien accueilli son premier album, relance aujourd'hui sa carrière par l'intermédiaire du label Naïve, producteur de ce deuxième disque. Comme pour confirmer ce rapprochement, il a enregistré en duo avec Françoise Hardy une valse expirante (*War In France*) et termine actuellement la musique d'un film de Sébastien Lichis. Si Perry Blake ap-

précie particulièrement à Paris « le mélange des religions et des races », il éprouve le besoin de retrouver son Irlande mal-aimée, sa maison perdue au bord d'un ruisseau, d'où il ne peut faire fonctionner son téléphone portable. « Coupé des traïcas du showbiz », il y gère ses frustrations et attend le prochain voyage.

Stéphane Davet

★ *Still Life*, 1 CD Naïve. Distribué par Auvidis.

Le Severance Hall de Cleveland s'offre une remise à neuf

CLEVELAND (Ohio)
de notre envoyé spécial

Cleveland (Ohio), comme Berlin, comme Madrid et bientôt comme Paris (si la nouvelle grande salle se construit à la Cité de la mu-

REPORTAGE

Cette prestigieuse salle de concert où s'illustra le chef George Szell a été restaurée à grands frais

sique), possède une salle de concert qui n'est pas à proprement parler dans le « centre-ville ». Il faut vingt bonnes minutes de voiture pour se rendre du cœur de Cleveland au Severance Hall, salle historique de l'illustre Orchestre de Cleveland. Le quartier de Severance Hall, à l'est de l'agglomération, est résidentiel et habité par des gens *well-to-do* (« comme il faut »). Il n'est ni plus aisé ni plus difficile au public du centre-ville de rejoindre Severance qu'au Parisien de gagner la Cité de la musique...

Contrairement à Paris, Cleveland possède trois salles de concert : le Masonic Auditorium, où se produisit l'orchestre, de 1918 à 1931, et où il continua d'effectuer des enregistrements ; le Allen Theatre, lieu de repli pendant les travaux de rénovation, entrepris il

ya un an ; et donc le Severance Hall, construit entre la fin de 1929 et le début de 1931, pour un coût total de 7 millions de dollars, dont plus de trois offerts par John Long Severance, président du conseil d'administration.

La façade géorgienne, en accord avec celle du musée, situé non loin, n'annonce en rien l'intérieur, d'un éclectisme foisonnant : les styles art déco, art nouveau, néo-égyptien, moderne, classique se trouvent mêlés entre un hall d'entrée marbré, de plan ovale, une grande salle au plafond d'aluminium orné de motifs dorés de fleur de lotus (le détail unificateur, avec la feuille de papyrus, de l'ensemble du bâtiment), une petite salle de 400 places délicieusement 1930 avec ses fauteuils vert amande, ses porte-chapeaux installés sous les sièges amovibles, ses étiquettes cousues main indiquant le numéro de siège, ses bordures de rang en ferronnerie art nouveau.

Severance Hall n'avait pas été restauré depuis son ouverture. Il était devenu, selon le mot de Bernard Holland, du *New York Times*, « agréablement délabré ». Le coup de torchon opéré depuis un an a rendu son lustre, ses matières et ses couleurs d'origine à la salle. Mais l'essentiel des travaux, chiffrés à 36 millions de dollars (35,16 millions d'euros, 230,62 millions de francs), a consisté à agrandir les espaces fonctionnels (loges, salles annexes et privées pour les mécènes, restaurant permanent, toilettes, une boutique), à restaurer et réinstaller

le grand orgue Skinner de quatre-vingt-quatorze jeux et, surtout, à améliorer l'acoustique de la grande salle.

De tout temps, les musiciens, les chefs et le public se sont plaints d'une acoustique difficile (mauvais équilibres et sécheresse), notamment George Szell, qui fut le directeur musical de l'Orchestre de Cleveland de 1946 à sa mort, en 1970. En 1958, à sa demande, on décida d'équiper la salle d'une conque de fond de scène. Installée pendant l'été 1958, elle transforma notablement l'acoustique des lieux, permettant aux cordes de ne plus être couvertes par les cuivres. Szell, dans l'enthousiasme du moment, dit alors qu'on ne « saurait faire mieux ».

1,8 SECONDE D'ÉCHO

Plus d'un quart de siècle plus tard, cela n'a pas empêché le chef d'orchestre allemand Christoph von Dohnanyi, l'actuel directeur musical (l'Autrichien Frans Welsler-Möst, nommé en juin 1999, lui succédera en 2002), de réclamer des aménagements, enfin accordés en 1996 pour le passage du siècle. Les équipes de l'acousticien Christopher Jaffe et de l'architecte David Schwartz ont conçu un aménagement définitif de la scène (construit en « dur » dans l'esthétique même de la salle) : chambres d'écho modulables, surfaces conçues spécifiquement pour la réverbération directionnelle du son, réinstallation de la fa-

çade de tuyaux de l'orgue (l'instrument, repoussé dans les cintres par la conque « Szell », est actuellement en cours de restauration et sera inauguré en janvier 2001). L'une des conséquences fut la construction, là aussi « à l'identique », d'un agrandissement extérieur de l'arrière du bâtiment.

Le résultat acoustique, tel qu'il nous a été permis d'en juger du bas du second balcon (siège DD 12...), est brillant mais toujours problématique : la sonorité globale est rutilante, les cuivres (dans l'ouverture des *Maîtres chanteurs*, de Wagner) dominent les cordes, à l'exception des basses. Les pyrotechnies du « finale » de la *Symphonie classique* de Prokofiev sont comme noyées par la 1,8 seconde d'écho de la salle. Les « mixtures » de *Daphnis et Chloé*, de Ravel, s'y trouvent plus à l'aise. Un concert de musique de chambre, entendu du parterre, au sixième rang (siège F 14), inquiète davantage. Placé en trio avec violon et violoncelle (Schumann) ou en septuor avec cordes et vents (Stravinsky), le piano de l'excellent Leif Ove Andsnes se perd dans un flou total, tandis que la sonorité du violon fait du sur-place. Il faudra revenir à Cleveland entendre un concert de musique de chambre du second balcon et un concert d'orchestre du parterre pour avoir une idée plus affinée de l'acoustique de cette belle salle rénovée.

Renaud Machart

Les festivals européens de musiques du monde se réunissent à Arles

ARLES
de notre envoyé spécial

A peine terminées leurs séances de travail, les membres de l'European Forum of Worldwide Music Festivals (EFWMF), réseau européen qui regroupe quarante et un festivals et structures de diffusions des musiques du monde, réunis en assemblée générale annuelle à Arles du 13 au 15 janvier, se retrouvent au Cargo de nuit ou à la Chapelle Méjan. Là, au milieu du public, ils écoutent Les Pêcheurs de perles, Dupain, Jean-Marie Carlotti, le Bamboo Orchestra, le trio Chemirami et d'autres artistes installés dans la région, autour de Marseille. Certains pourraient être rapidement programmés dans l'un des festivals des seize pays européens du réseau, même si l'assemblée générale de l'EFWMF ne se confond pas avec un marché.

« Nous sommes une structure relativement informelle », explique l'un des membres fondateurs de l'EFWMF, le Français Philippe Krümm, responsable de label et organisateur de festivals. Il y a tout au long de l'année des échanges d'informations entre nous, des noms d'artistes qui circulent. » L'EFWMF profite plutôt de cette occasion pour

rencontrer d'autres structures. Cette année, c'est le festival Sud à Arles qui a accueilli les membres et convié à des débats le Réseau européen musiques et danses traditionnelles, Zone franche, le label Empreinte digitale ou le festival tunisien d'El Jem.

« RESTER NOMADE »

Les travaux de Zone franche, réseau international de cent trente membres qui entend favoriser la circulation et la diffusion des artistes étaient ainsi susceptibles d'intéresser particulièrement l'EFWMF. « Chacun des festivals présents ici rencontre régulièrement des difficultés à faire venir et à faire travailler des artistes », explique Philippe Gouttes, directeur de Zone franche. La libre circulation des membres de l'Union européenne est parfois théorique, alors quand il s'agit d'autres continents... Nous collectons l'ensemble des textes législatifs sur ces problèmes ainsi que des cas précis afin de présenter un dossier au Bureau européen de la musique à Bruxelles. »

L'Allemand Bernhard Hanneken, directeur du Tanz & Folkfest de Rudolstadt, reconduit à son poste de président de l'EFWMF, se félicite du

développement du réseau. « Avant la fondation du Forum, en 1991, nous n'avions qu'un minuscule stand au Berlin Independent Days, un gros marché du rock. Nous sommes maintenant plus de quarante et près d'un million et demi de spectateurs viennent à l'un de nos festivals ». L'EFWMF a même connu sa première crise de croissance en 1997. Initiateur en 1994, toujours à Berlin, du Womex, l'EFWMF s'est séparé de ce membre qui organise désormais seul cette manifestation sur le modèle d'un Midem des musiques du monde. Du 8 au 11 novembre l'EFWMF va organiser son propre rendez-vous, Strictly Mundial, à Saragosse (Espagne). « Nous y présenterons beaucoup de concerts, dit l'Espagnol Carlos Sala, directeur du Mercat de Musica Viva de Vic. Les prestations artistiques sur scène sont la réalité de ces musiques. C'est une manifestation qui doit rester nomade, changer de lieu chaque année, aller dans des villes et des pays qui ne font pas partie du réseau. C'est plus difficile mais beaucoup plus intéressant. »

Au sein de l'EFWMF, moyennant une cotisation annuelle de 600 euros (3 935,74 francs), seule source de revenu de l'association, on

trouve de tout : des petites structures régionales qui attirent quelques milliers de personnes ou le gigantesque Dunya Festival qui attire deux cent mille personnes en deux jours dans le grand parc de Rotterdam. Certains se concentrent sur les musiques traditionnelles, d'autres s'aventurent jusqu'au rock. « Il y a quelques années, souligne le Belge Patrick de Groote, directeur du festival Sfinks à Boeuchout, où est installé le bureau de l'EFWMF, la France et la Grande-Bretagne étaient plutôt tournés vers leurs anciennes colonies, en particulier l'Afrique ; les pays du Nord programmaient leurs musiques régionales ; les Allemands, les Pays-Bas ou la Belgique brassaient plus largement. Notre réseau s'est étendu avec l'arrivée de l'Espagne, du Portugal, de la Grèce et des pays de l'Est où la notion de musique du monde ne correspond pas à grand-chose. ». Strictly Mundial sera le reflet des évolutions de l'EFWMF.

Sylvain Sicler

★ EFWMF, c/o Sfinks, Jan Frans Willemsstraat 10a, B-2530, Boeuchout, Belgique. Internet : www.sfinks.be/efwmf.

Les objets de Barbara seront mis en vente au profit d'une œuvre

M^e Philippe Rouillac, commissaire-priseur à Vendôme, chargé de vendre aux enchères, le 30 janvier puis les 3 et 4 juin, les meubles et souvenirs de la chanteuse Barbara, a refusé de céder la totalité des objets à un homme d'affaires japonais désireux de créer un « musée Barbara » dans son pays. Selon M^e Rouillac, « la vente du 30 janvier est destinée aux fans, avec des mises à prix n'excédant jamais 1 000 francs et dont le bénéfice ira à une association pour l'enfance malheureuse ».

Le commissaire-priseur a également précisé que si le frère de Barbara, Jean Serf, est bien l'exécuteur testamentaire, il n'est pas le commanditaire de la vente. Ainsi, la famille de Barbara ne serait pas concernée financièrement par ces enchères. « Les affaires de Barbara étaient dans un état lamentable, poursuit M^e Rouillac. Il fallait les sauver. » Les 150 objets mis en vente (catalogue sur www.rouillac.com) proviennent de la maison de Précy-sur-Marne (Seine-et-Marne), dont l'assistante de Barbara, Béatrice de Nouillan, a hérité des murs.

Théâtre des Quartiers d'Ivry

L'Opéra de quat'sous

Bertolt Brecht - Kurt Weill

mise en scène Jean-Claude Fall

du 8 au 30 janvier - 01 46 72 37 43 - M^e Mairie d'Ivry

Au Cirque d'hiver, les séductions intactes de la tribu des Bouglione

SALTO. Cirque d'hiver Bouglione, 110, rue Amélot, Paris-11^e. M^o République. Mardi, vendredi, à 20 h 30 ; mercredi, à 15 heures ; samedi, à 15 heures et 20 h 30 ; dimanche, à 14 heures et 17 heures. Tél. : 01-47-00-12-25. De 65 F à 225 F (de 9,91 € à 34,30 €). Jusqu'au 30 janvier 2000.

Salto est le spectacle actuel du Cirque Bouglione au Cirque d'hiver. Les frères et cousins Emiliens, Sampion et Joseph Bouglione ont laissé carte blanche à la nouvelle génération : Joseph, Nicolas, Sampion et Francesco Bouglione. Rebecca Fratellini tient la boutique de souvenirs ; Carole Fratellini, le bar et la confiserie. Tout là-haut, Tony Bario dirige douze musiciens en chair et en os. Le batteur a laissé les siens dans un accident de moto, remplacé mardi 11 au pied levé par un bon pro. Le cirque continue. Les lumières sont d'un magicien, Martial Barrault. Katy Smythe a réglé les ballets des neuf danseuses. Les costumes (de la maison Véronèse, sur une conception de David Belugou) sont des merveilles. Cent vingt personnes et deux lions de mer travaillent au spectacle à chaque représentation.

C'est du cirque, du pur, du solide, et des numéros au point : seule la famille Bouglione a la capacité de produire un spectacle de trois mois pour 12 millions de francs (1,83 million d'euros). L'ancien, Sampion Bouglione, canne en main, verbe haut et port superbe, fine moustache et rosette, descend tous les soirs (il habite au-dessus) : « *Je n'en finis jamais avec ce spectacle. Salto, c'est un mot de cirque, un mouvement, une idée. J'ai une maison de campagne, mais dès la deuxième heure, je m'y ennuie. Je reviens toujours à l'heure où l'orchestre commence.* »

CLAQUETTES SUR LES MAINS

Selon un parcours rondement mené (Alain André et Manuel Liadouce, Auguste et comique), ponctué par un clown russe (Nico), intégrant au passage quelques spectateurs, défilent, impeccables, jongleurs, équilibristes, numéros (Marina Bouglione à la corde lisse, Patrick Gruss Junior en cow-boy), une troupe d'acrobates sur mât venus de Shen Yang (assez sidérants dans le genre), chacun portant son histoire en secret, ses accidents, la patience et l'énergie qui font le cirque. Petite mention pour Pat Bradford (Belgique), équilibriste, le seul au monde à grimper et dévaler un escalier en dansant à claquettes sur les mains. Dit ainsi, ça ne rend pas l'effet. C'est le cirque. Le mardi de l'accident de moto du batteur, Mikki a un peu perdu les pédales. Mikki est, avec Charly, le lion de mer que présente Nadia Gasser. Les Gasser, en Suisse, ont de famille un parc, des bassins, et comme spécialité, les animaux marins, otaries géantes, lamentins, fantaisistes du Loch Ness, baleines espiègles, girafes submersibles. Le numéro de Nadia Gasser est époustouflant. Les lions de mer (deux mètres cinquante, pas de crinière) sont impeccables, un rien cabotins, la nageoire leste. Quand Mikki rame, dès le cirque vide, sur fond de bande-son, on refait entièrement le numéro. Sans attendre.

Après le spectacle, les artistes traînent à voix douce au bar et dans les anciennes stalles. Tout l'établissement est magnifique, entretenu comme à la parade. Les Bouglione et alliés, sapés tels des généraux d'Empire, arborant, et le savent, une sorte de beauté de tribu. Francesco et le prince des éclairages, Martial Barrault, racontent des numéros anciens qu'ils auraient vus : celui, par exemple, du dressage inédit de deux taureaux sauvages, des Miuras, prétendent-ils, capables de monter à bicyclette, danser *La Mort du cygne* en tutu et gagner à *Questions pour un champion*. On n'y croit pas une seconde. L'ennui, c'est qu'à *Salto*, on passe pas mal de temps à voir des numéros auxquels on ne croirait pas une seconde.

Francis Marmande

Les allégories tumultueuses d'un prédicateur nommé Péguy

Servie par le souffle impressionnant de la comédienne Nada Strancar, la puissance du verbe de l'écrivain catholique domine la « Jeanne » mise en scène par Christian Schiaretti

JEANNE, d'après LE MYSTÈRE DE LA CHARITÉ DE JEANNE D'ARC et LE MYSTÈRE DE LA VOCATION DE JEANNE D'ARC, de Charles Péguy. Mise en scène : Christian Schiaretti. Avec Lucie Boscher, Nada Strancar et Gisèle Torterolo.

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE, 15, rue Malte-Brun, 20^e. M^o : Gambetta. Mardi, à 19 heures ; mercredi à samedi, à 21 heures ; dimanche à 16 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. De 50 F à 160 F (de 7,62 € à 24,39 €). Durée : 2 h 30. Jusqu'au 12 février.

Il se passe une chose qui n'est pas fréquente, au Théâtre de la Colline ; carole la représentation de *Jeanne*, de Péguy, mise en scène par Christian Schiaretti et jouée par Nada Strancar, Lucie Boscher et Gisèle Torterolo, on voit des spectateurs fermer les yeux à certains moments. On les voit bien, en raison du dispositif scénique – des gradins qui se font face, avec au milieu un beau plancher de bois clair, nu, long et étroit, où les comédiennes évoluent. Ces spectateurs ne dorment pas, ce qui arrive souvent au théâtre. Ils ferment les yeux pour mieux entendre, ou entendre autrement. Ce qu'ils écoutent l'impose – comme cela se passe dans les salles de concert et d'opéra, ou à l'église. Le mystère Péguy opère.

C'est surtout frappant quand Nada Strancar est en scène. Dans *Jeanne*, elle joue Madame Gervaise, à qui Jeannette vient confier la douleur de son âme. Elle se lance à un moment dans un monologue sur le sacrifice de Marie, un monologue immense, qui requiert une

force peu commune, un souffle à graver les sommets. Nada Strancar a cette force et ce souffle. C'est une des plus grandes comédiennes françaises, formée à l'école d'Antoine Vitez, façonnée par trente ans de grands textes. Elle seule sans doute pouvait affronter Péguy avec l'impérieuse nature qui convient. Elle le sert et le combat tout à la fois, elle lui obéit et le contredit, elle se courbe et tempête, se révolte et accepte. Ce faisant, elle joue comme il écrit : avec la rage d'un marcheur dont les pas foulent et martèlent la terre au rythme des pensées qui lui cognent la tête, s'enchaînent et se redoublent d'une manière tumultueuse, pour arriver, en fin de course, à un épuisement proche de l'apaisement. Nada Strancar est tellement en phase avec ce rythme, jusque dans son corps, dur à courber sous le vent, sa chasuble ceinturée d'une corde et ses bottes plates, qu'elle en vient à imposer une écoute aux yeux fermés, racinienne en son recueillement.

LA BEAUTÉ DE LA COLÈRE

Alors Péguy apparaît pour ce que le temps l'a laissé devenir : un écrivain qu'on peut entendre en oubliant les souvenirs de catéchisme attachés à sa figure de grand prédicateur d'une foi début de siècle, puisée dans les sillons français. Prédicateur, il l'est et le reste, avec sa volonté de croire « *nourrie au sein de la mère* », comme on le disait aux enfants, dans des temps pas si anciens. Mais sa foi éclate hors des cadres de l'orthodoxie catholique, pour devenir allégorie. Allégorie de « *la douleur à mort* » de Jeannette, que tout consume, rien ne rassasie, nul mot ne guérit, même ceux de la

prire. Jeannette qui est parmi les siens, paysans lorrains aussi loin que le souvenir remonte, et différente d'eux, dépositaire de quatorze siècles où rien n'est advenu de nouveau sur « *le royaume de la terre (qui) n'est rien que le royaume de la perdition* ». Ce nouveau que réclame Jeannette – remise par le diminutif de son prénom au rang de petite Française –, voilà le scandale qui sauve Péguy de certaines de ses affirmations insupportables, comme celle que profère Madame Gervaise parlant du « *divin blasphème* » – du cri du Christ en croix, empreint d'une angoisse tellement plus grande, dit-elle, que celle des larrons à ses côtés, qui eux « *ne hurlaient qu'un cri de mort humaine* » !

C'est dans la colère que Péguy est le plus beau. Le ressassement de ses phrases, cette scansion incessante et parfois pesante, devient alors une imprécation dont il est difficile de ne pas entendre la vérité. Vérité contre cette guerre que Jeannette veut tuer, un état du monde dont elle ne s'accorde pas. Tout cela traverse la représentation de *Jeanne*, dont Christian Schiaretti a puisé la matière dans *Le Mystère de la charité de Jeanne d'Arc* et *Le Mystère de la vocation de Jeanne d'Arc*. Il a travaillé chaque mot, mais rien n'est didactique. Il se dégage de *Jeanne* quelque chose de vivant, simple et théâtral sous la lumière d'été qui éclaire le plateau où Nada Strancar va avec Jeannette (Gisèle Torterolo) et Hauviette (Lucie Boscher). Elles aussi sont fortes, il faudrait pouvoir parler longuement d'elles. Mais le verbe de Péguy emporte tout.

Brigitte Salino

BILAN DU MONDE 2000



174 pays en observation

Dossier spécial Innovation

Le magazine annuel de la rédaction du « Monde » sur l'économie mondiale, réalisé par l'ensemble des spécialistes de la rédaction et le réseau de correspondants à l'étranger. 200 pages de constats, d'analyses et de réflexions, pour tous ceux qui veulent

comprendre l'état de santé de 174 pays et des 26 régions françaises.

Un outil indispensable à tous ceux qui souhaitent disposer de données complètes et récentes sur l'économie du monde.

Le Monde

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 200 PAGES - 50 F

SORTIR

PARIS

Orchestre de Paris
La rencontre entre Kurt Sanderling - l'un des grands chefs d'orchestre de ce siècle - et la jeune violoncelliste Anne Gastinel promet beaucoup, d'autant que Sanderling est un spécialiste incontesté de Chostakovitch, qu'il a appris avec le compositeur lui-même et le chef d'orchestre Evgeny Mravinsky, directeur musical vénéral de l'Orchestre philharmonique de Leningrad. Chostakovitch : *Concerto pour violoncelle et orchestre n° 1*. Sibelius : *Symphonie n° 2*. Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8^e. M^o Ternes. Les 20 et 21, 20 heures. Tél. : 01-45-61-65-89. De 80 F à 290 F.

David Patrois, Aldo Romano, Michel Benita
Norbert Lucarain a inauguré une semaine thématique consacrée au vibrapone, instrument dont l'utilisation dans le jazz est parfois moquée. Après lui – et avant Philippe Macé, instrumentiste réputé dans

l'improvisation et la musique contemporaine (les 21 et 22) –, David Patrois sera au centre d'un trio de grande tenue avec le contrebassiste Michel Bénita et le batteur Aldo Romano. L'originalité des idées et la virtuosité musicienne de Patrois en font l'un des solistes les plus passionnants du genre en Europe. *Sunset, 60, rue des Lombards, 1^{er}. M^o Châtelet. Les 19 et 20, 21 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.*
Nacera Belaza, Samir Hachichi
Dans le studio du Centre national de la danse, la chorégraphe d'origine algérienne Nacera Belaza, formée à la danse jazz auprès de Rick Odums et au contemporain avec Serge Ricci, offre un trio intitulé *Point de fuite* tandis que Samir Hachichi, venu de Lyon et du hip-hop, passé par le studio Merce Cunningham de New York et par la capoeira, livre le fruit de ses recherches sur tous les fronts dans *La Parabole du fou II*. Centre national de la danse, 15, rue Geoffroy-l'Asnier, 4^e. M^o Saint-Paul. Les 19, 20 et 21, 19 heures. Tél. : 01-42-74-06-44. 25 F.

GUIDE

REPRISE CINÉMA

La Rose pourpre du Caire de Woody Allen, avec Mia Farrow, Jeff Daniels, Danny Aiello. Américain, 1984 (1 h 25). VO : Action-Ecoles, 5^e (01-43-29-79-89).

SÉANCES SPÉCIALES

Cinémathèque
Projection d'*Alors voilà* (Michel Piccoli, 1997) et *Mange ta soupe* (Mathieu Amalric, 1997), en présence des deux réalisateurs.

Cinémathèque française Grands Boulevards, 42, boulevard de Bonne-Nouvelle, 10^e. M^o Bonne-Nouvelle. Le 19, 19 heures et 21 h 30. 29 F.

Panorama du western
Du 19 janvier au 8 février, le Cinéma Action Christine présente, en une quarantaine de films, la troisième partie d'une programmation consacrée au western. Une occasion de (re)voir *L'Homme de l'Ouest* (Anthony Mann, 1958), *Les Professionnels* (Richard Brooks, 1966), *Trois heures dix pour Yuma* (Delmer Daves, 1957), *La Pour-suite infernale* (John Ford, 1946), *Impitoyable* (Clint Eastwood, 1992), *La Charge de la huitième brigade* (Raoul Walsh, 1964), *L'Esclave libre* (Raoul Walsh, 1957), *La Charge héroïque* (John Ford, 1949)...
Action Christine Odéon, 4, rue Christine, 6^e. M^o Saint-Michel. Tél. : 01-43-29-11-30. 30 F et 40 F.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Jean-Paul Agosti
Galerie Thessa Hérodol, 7, rue Thorigny, 3^e. M^o Saint-Sébastien-Froissart. Tél. : 01-42-78-78-68. De 14 heures à 18 h 30 ; samedi de 11 heures à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Du 20 janvier au 26 février. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

George Dandin
ou le Mari confondu
de Molière, mise en scène de Christophe Lidon, avec Marie Boudet, Julie Marboeuf, Catherine Vidal, Stéphane Cottin, Grégory Gerrebo...
Théâtre le Village, 4, rue de Chézy, 92 Neuilly-sur-Seine. Du 19 au 22, 21 heures ; le 23, 17 heures. Tél. : 01-40-88-93-93. De 80 F à 130 F.

Tête de pluie
de Louis Arti, mise en scène de François Chattot, avec Louis Arti, Jean-Robert Lay (trompette et bugle), Olivier Lovergne (guitares), Frédéric Gregson (percussions) et Pascal Lovergne (guitare basse).
Maison de la culture, 1, boulevard Lé-nine, 93 Bobigny. Du 19 janvier au 6 février. Du mardi au samedi, 20 h 30 ; dimanche, 15 h 30. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.

Maris Gothoni
(piano)
Bach : *Variations Goldberg*. Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, 1^{er}. M^o Louvre. Le 20, 12 h 30. Tél. : 01-40-20-84-00. 60 F.

Orchestre national de France
Mendelssohn : *Ruy Blas, ouverture*. Mozart : *Concerto pour piano et orchestre KV 466*. Beethoven : *Symphonie n° 7*. Elisabeth Leonskaja (piano), Vassily Sinaïsky (direction).
Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, 8^e. M^o Alma-Marceau. Le 20, 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 190 F.

Solistes de l'Ensemble interContemporain
Œuvres d'Eötvös et Schoenberg. Peter Eötvös (direction).
Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, 7^e. M^o Solferino. Le 20, 20 heures. Tél. : 01-40-49-47-57. 130 F.

Vinz Volanthen
Urban Safari
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Le 20, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. 80 F.

Milteau-Galvin-Vernerey-Ponthieux & Friends
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, 14^e. M^o Gaîté. Le 20, 22 heures. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

The Yarbbirds
Le Plan, rue Rory-Gallagher, 91 Ris-Orangis. Le 20, 20 heures. Tél. : 01-69-43-03-03.

Victor Racoin
Auditorium Saint-Germain, 4, rue Félibien, 6^e. M^o Odéon. Les 20, 21, 22, 27, 28 et 29, 20 h 30. Tél. : 01-44-07-37-43. De 90 F à 130 F.

Meïssa
Glaz'Art, 7-15, avenue de la Porte-de-la-Villette, 19^e. M^o Porte-de-la-Villette. Le 20, 20 h 30. Tél. : 01-40-36-55-65. 50 F.

Le Grand Klezmer
Hôtel du Nord, 102, quai de Jemmapes, 10^e. M^o Jacques-Bonsergent. Le 20, 21 heures. Tél. : 01-40-40-78-78.

Tama
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10^e. M^o Château-d'Eau. Le 20, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

RÉSERVATIONS

Fawzy Al-Aiedy
L'Européen, 5, rue Biot, 17^e. Du 24 au 30 janvier. Tél. : 01-43-87-97-13. De 68 F à 121 F.

Le Décameron des femmes
d'après Julia Voznessenskaïa, mise en scène de Julie Brochen.
Cabane de l'Odéon, 36-38, quai de la Loire, 19^e. Du 26 janvier au 19 février. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 120 F.

Joachim Kühn, Didier Lockwood
Théâtre de la Ville, 31, rue des Abbesses, 18^e. Le 27 janvier, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

François-René Duchâble
joue les deux *Concertos pour piano* de Chopin.
Salle Pleyel, 252, Faubourg Saint-Honoré, 8^e. Les 27 et 28 janvier. Tél. : 01-45-61-65-89.
Kenny Wheeler, John Taylor
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10^e. Le 1^{er} février, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. 130 F.

Nelson Freire
joue Bach, Schumann et Rachmaninov.
Châtelet, 1, place du Châtelet, 1^{er}. Le 13 février, 11 heures. Tél. : 01-40-28-28-40.

DERNIERS JOURS

21 janvier : Le Colonel Oiseau
de Hristo Boytchev, mise en scène de Didier Bezace.

Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Tél. : 01-48-33-93-93. De 50 F à 130 F.

23 janvier : Le Jardin planétaire
Parc de La Villette, Grande Halle, 211, avenue Jean-Jaurès, 19^e. Tél. : 08-03-30-63-06. Fermé lundi. 45 F.
La Comtesse de Castiglione par elle-même
Musée d'Orsay, 1, rue de la Légion-d'Honneur, 7^e. Tél. : 01-40-49-48-14. Fermé lundi. 30 F et 40 F.

28 janvier : La Prochaine Fois, le feu
d'après James Baldwin, mise en scène de Bakary Sangaré.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, 10^e. Tél. : 01-46-07-34-50. 50 F et 100 F.

DISPARITIONS

■ **EMILIE TRICON**, ancien député (UNR, puis UDR), puis sénateur (RPR) des Hauts-de-Seine, est mort mardi 11 janvier. Né le 17 avril 1908 à Paris, attaché d'agent de change, Emile Tricon a été conseiller municipal de Bois-Colombes dès 1935, puis maire de cette ville de 1953 à 1986 et conseiller général du canton de Bois-Colombes de 1959 à 1991. Elu en 1963 député de la 37^e circonscription de la Seine, devenue la 3^e circonscription des Hauts-de-Seine, il le demeure jusqu'en 1973, où il ne se représente que comme suppléant, mais est battu. Conseiller du district de la région parisienne en 1967, il quitte le conseil régional d'Île-de-France en 1982 ; membre du syndicat des transports de la région parisienne depuis 1975, il était aussi administrateur de l'établissement public pour l'aménagement de La Défense (EPAD). Elu sénateur des Hauts-de-Seine en septembre 1986, Emile Tricon avait renoncé à son mandat en mai 1988 pour laisser sa place à Charles Pasqua.

■ **LE GÉNÉRAL JACQUES BEAUVALLET**, ancien secrétaire général de la défense nationale, est mort dimanche 16 janvier à Nancy. Né le 13 septembre 1909 à Dieppe (Seine-Maritime), Jacques Beauvallet choisit l'artillerie à sa sortie de Polytechnique. En 1941, au Cambodge, il est chef d'état-major du secteur de Battambang, puis chef du 2^e bureau de la division Cambodge-Cochinchine. Il sera prisonnier au Japon de mars à août 1945. Pendant la guerre d'Algérie, il dirige le secteur du Telagh comme général de brigade (1959). Le général Beauvallet a notamment commandé la 7^e division légère blindée à Mulhouse (1962-1964), la 2^e région militaire à Lille (1965-1967), avant de devenir gouverneur militaire de Metz et commandant de la 6^e région militaire (1967-1970). Elevé au rang de général d'armée en novembre 1968, il est

NOMINATION

LOGEMENT
François Delarue, chargé de mission auprès de Jean-Claude Gaysot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, a été nommé parallèlement directeur du cabinet de Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, par décret paru au *Journal officiel* daté 17-18 janvier. Il succède à Christian Nicol, nommé inspecteur général de l'équipement lors du conseil des ministres de mercredi 12 janvier.
 [Né le 12 août 1948 à Toulouse (Haute-Garonne), François Delarue est ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur en chef des ponts et chaussées. Il a fait toute sa carrière dans les services de l'équipement, notamment dans les directions départementales de Meurthe-et-Moselle (1974-1978), de Saône-et-Loire (1978-1984), de Seine-et-Marne (1984-1990), du Puy-de-Dôme (1994-1997), avant d'être adjoint au directeur de l'habitat et de la construction au secrétariat d'Etat au logement (1997-1998). Depuis octobre 1998, François Delarue est chargé de mission, pour les personnels, l'équipement, la mer, la route, la sécurité routière, les contrats de plan et les schémas de service, auprès de Jean-Claude Gaysot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.]

ensuite secrétaire général de la défense nationale de février 1970 à juin 1973. En octobre 1972, il publie dans la revue *Forces armées françaises* un article intitulé « Le chrétien et la défense nationale », dans lequel il s'efforce de justifier l'effort de guerre de la France, le commerce des armes et la dissuasion nucléaire. Le général Jacques Beauvallet était grand-croix de l'ordre du Mérite et grand officier de la Légion d'honneur.

■ **ION RATIU**, député chrétien-démocrate roumain considéré comme un « patriarche » de la vie politique roumaine, est mort dimanche 16 janvier à Londres d'un cancer de l'œsophage à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Candidat malheureux à la présidence en 1990, il sera enterré à Turda, ville de Transylvanie où il était né le 6 juin 1917. Diplômé en droit en 1938, Ion Ratiu est nommé en 1940 fonctionnaire à la légation roumaine à Londres. Rappelé en Roumanie par le régime pro-nazi d'Ion Antonescu, il décide de s'établir en Grande-Bretagne, où il obtient un diplôme de sciences économiques à Cambridge. Journaliste pendant plusieurs années, Ion Ratiu se lance ensuite dans les affaires et fait fortune en tant qu'armateur. A partir de 1975, Ion Ratiu entreprend de regrouper tous les exilés roumains du monde, ce qui aboutit, en 1984, à la création de l'Union des Roumains libres. Peu après la chute de Nicolae Ceausescu fin 1989, il rentre en Roumanie après cinquante ans d'exil et s'implique dans la réorganisation du Parti national paysan chrétien-démocrate (PNP-CD), interdit sous le régime communiste. Il est candidat aux premières élections libres, organisées en mai 1990. Le néo-communiste Ion Iliescu remporte la présidentielle, mais Ion Ratiu obtient néanmoins un mandat de député, renouvelé lors des élections de 1992 et de 1996.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 15 janvier sont publiés :
 ● **DOM-TOM** : trois ordonnances relative à la contribution de l'Etat aux ressources des communes de la Polynésie française et relatives à la santé publique à Mayotte et aux îles Wallis-et-Futuna.
 ● **Accord international** : un décret portant publication du traité sur la charte de l'énergie (ensemble un protocole), fait à Lisbonne le 17 décembre 1994.
 ● **AOC** : deux décrets relatifs aux appellations d'origine contrôlées « Comté », « Beaujolais » et « Beaujolais supérieur ».
 Au *Journal officiel* daté lundi 17-mardi 18 janvier est publié :
 ● **Accord international** : un décret portant publication de l'accord de coopération culturelle, éducative, scientifique et technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Slovaquie, fait à Ljubljana le 6 novembre 1992.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Bérangère et Maurice WOLFF
 ont la grande joie de faire part de la naissance de
Léonore,
 le 12 janvier 2000.
 1, rue de Messine,
 75008 Paris.

Deborah,

tu as pris ton envol dans le Monde !
 Lydia, Joseph, Esther et Pascal sont fous de joie.

Chez **Wilhelm et Véronique COILLET-MATILLON,**
 157, rue Barnave,
 26000 Valence.

Anniversaires de naissance

– An 2000, millénaire sacré, sacrés quinquagénaires !

Marie-Claire GRANIE
 et
Jean-Paul REGINENSI.
 Mémé, Noël, Eric, Bénédicte, Orane, Laetitia, Antoine, Rafaëlle (par ordre d'apparition).

Pacs

– Après vingt-deux ans de vie commune,

Bernard et Christian
 viennent de signer un Pacs, à Paris-20^e.
 Merci à tous nos amis, et à M^{me} Guigou.
 Condoléances à M^{me} Boutin.

– Le 27 décembre 1999,

et deux qui font treize dans le deuxième !
 Merci la gauche (un peu quand même) et M^{me} Bachelot pour l'honneur. Quant aux autres, l'horreur.

Pensée pour
Eric et Titit.
 Dominique, Jérôme, HUSH.

Décès

– Marie-Guy Baron et Boramy Tioulong, son époux, ont la douleur de faire part du décès de

Simone BARON,
 le 17 janvier 2000, à Paris, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 25 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Séverin, Paris-5^e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

26, boulevard Saint-Germain,
 75005 Paris.

– M^{me} Germaine Chaussis, née Pierron, son épouse,
 M. Yves Chaussis,
 M. et M^{me} André-René Chaussis,
 M. et M^{me} Pierre-Yves Playoust,
 M^{me} Rosanik Chaussis,
 M. et M^{me} Christian Chaussis, ses enfants,
 Ses petits-enfants,
 Ses arrière-petits-enfants,
 ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-troisième année, de
André CHAUSSIS,
 ingénieur civil des Mines, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945, médailles commémoratives des batailles de Gembloux et de Dunkerque,

survenu le 13 janvier 2000.

Selon sa volonté, le défunt a été incinéré dans l'intimité familiale, en présence du drapeau national de Flandres-Dunkerque 40 et de celui de la section du Pas-de-Calais.

74, rue de la Vallée,
 Hameau de Normandie,
 27200 Vernon.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Martine Lang, François Faucher, Hélène Wadowski, L'atelier du Père Castor, Et les éditions Flammarion, ont la tristesse de faire part du décès de

Anne-Marie CHAPOUTON,
 survenu à Lourmarin, le 16 janvier 2000.

Ils expriment toute leur sympathie à sa famille et à ses proches.

Anne-Marie Chapouton est l'auteur de plusieurs dizaines d'ouvrages pour la jeunesse. Des romans, des contes, des nouvelles, des recueils de poèmes.

– Sa famille, Ses amis,
 font part du décès, survenu le 16 janvier 2000, dans sa soixante et unième année, de

Gérard-Julien DELUCÉ,
 professeur de lettres classiques, fidèle lecteur du « Monde » depuis plus de quarante ans.

Que ceux qui l'ont connu se souviennent de lui.

Les Migrantiers B3,
 La Coupiane,
 83160 La Valette.

– 8 janvier 2000,
 La Chimotaie,
 85610 Cugand.

Huit ans après, jour pour jour,

Pierre DUPRAT

a rejoint son épouse,
Anne-Marie MOREAU,

dans l'ultime générosité du don du corps.

Nous souhaitons partager, avec tous ceux qui les ont connus, un souvenir de courage, de liberté et d'amour.

Marielle et Bernard Coste, leurs enfants et petite-fille,
 45560 Saint-Denis-en-Val.
 Jean Duprat,
 11, square L.-Bonnevay,
 69500 Bron.
 Nicole et Rémi Clavier et leurs enfants,
 22560 Pleumeur-Bodou.

– M^{me} Elisabeth Guinard, son épouse,
 M. Henri Guinard,
 M^{me} Marie-Hélène Ferrey,
 M. Yves et M^{me} Emmanuelle Mérigaard, ses enfants,
 Isabelle et Christine Guinard, Frédérique, Xavier et Marc Ferrey, Alexis, Charlotte et Capucine Mérigaard, ses petits-enfants,
 M. François Guinard et M^{me} Michèle Ramo, son frère, sa sœur,
 Ses beaux-frères, ses belles-sœurs, Et toute sa famille,
 ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul GUINARD,
 professeur honoraire à l'université Paris-IV,
 ancien directeur de l'UFR d'études ibériques de cette université,
 survenu le 13 janvier 2000.

Paul Guinard était âgé de soixante-dix-huit ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Meilonnas (Ain).

Une messe sera célébrée le samedi 5 février, à 11 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux (Hauts-de-Seine).

Cet avis tient lieu de faire-part.

2 bis, rue Lakanal,
 92130 Sceaux.

– Le président, La directrice de l'UFR d'études ibériques et latino-américaines, Ainsi que l'ensemble de la communauté universitaire de l'université Paris-IV - Sorbonne, ont le regret de faire part du décès de

M. Paul GUINARD,
 professeur honoraire à l'université Paris-Sorbonne (Paris-IV),
 survenu le 13 janvier 2000.

Monique ROMAN-PARRÉ

est morte, chez elle, le dimanche 16 janvier 2000.

L'enterrement aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, vendredi 21 janvier. Rendez-vous à l'entrée principale, à 12 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– A tous ceux qui l'ont connue,

Andrée van HÉMELRYCK,

veuve du
docteur Yves SALDÈS,

est décédée le 12 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Selon son vœu, elle sera incinérée.

La cérémonie aura lieu le 19 janvier, à 10 heures, à Manosque. L'urne sera déposée au cimetière Saint-Jean, à Puyricard, en présence de Frédérique Saldès, sa fille,
 M. et M^{me} Maurice Belrose, Et de ses amis.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– De la part de Bernard Sauvaire, Marion Sauvaire et sa fille Chloé Coursaget, Nathalie et Abraham Pincas et leurs enfants, Raphaël et Eliya,

Simonne SAUVAIRE,
 née CAILLAT,

nous a quittés le 14 janvier 2000.

Ses cendres rejoindront le caveau familial.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Selon sa volonté, l'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité.

2, cours des Longs-Prés,
 92100 Boulogne.

– Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, maire du 18^e arrondissement, Et la municipalité du 18^e arrondissement, font part du décès de

Constant TEFFRI,
 Croix de guerre (1914-1918), officier de la Légion d'honneur, maire honoraire du 18^e arrondissement, survenu dans sa cent deuxième année, le dimanche 16 janvier 2000.

Les obsèques auront lieu le vendredi 21 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montmartre, à Paris-18^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le président du conseil général des Hauts-de-Seine, les conseillers généraux, ont le regret de faire part du décès, le 11 janvier 2000, de

M. Emile TRICON,
 commandeur de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, médaille militaire, médaille des blessés, médaille des évadés, croix du combattant volontaire de la Résistance,

maire honoraire de Bois-Colombes, ancien sénateur, député honoraire, conseiller général honoraire.

Conformément à la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

(Lire ci-contre.)

– Monique et Guy Pluquet, leurs enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de leur père, grand-père et arrière-grand-père,

M. Adrien WETZEL,
 demeurant à Bandol (Var), le 12 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

L'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La Brémontière,
 1, rue de Chaintréville,
 77167 Fay-lès-Nemours.

Avis de messe

– Une messe des défunts sera célébrée à la mémoire de

M. Robert BRESSON,
 le jeudi 27 janvier 2000, à 16 h 30, en l'église Saint-Louis-en-l'Île, à Paris.

CARNET DU MONDE
 Fax : 01-42-17-21-36
 e-mail: carnet@mondepub.fr.

Anniversaires de décès

– Il y a un an,

Jean AUDIBERT,
 administrateur de la France d'outre-mer, ambassadeur de France en Autriche, Belgique, Algérie,

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Que ceux qui partageaient ses idéaux continuent son combat.

– Le 21 janvier 1990,

Madeleine LOCHMANN

nous quittait.

Elle rejoignait
René,

son époux († 1958), et
Jacques,

son fils († 1987).
 Nous nous souvenons.

« *Quand s'éteignent les lumières, nos cœurs n'oublent pas.* »

Le 20 janvier 1992, un Airbus A-320 s'écrasait au mont Sainte-Odile. Quatre-vingt-sept personnes trouvèrent la mort. Parmi elles, notre fils

Pierre MELLET.

« *Espérance, je veux espérer Lumière, je veux voir Amour, je veux aimer...* » Extrait d'un poème de Pierre.

– A soixante-six ans, notre très aimé

Pierre SAINT AURET
 pouvait changer de siècle et de millénaire, et vivre pas mal de lustres de plus. D'autres ne l'ont pas voulu.

Si le désespoir est un péché mortel, qu'adviendra-t-il de ceux qui l'engendrent ?

De la part de Françoise, Marc, Marina.

– Il voulait tant voir l'an 2000, mais, le 20 janvier 1997,

Alexandre VEXLIARD,
 professeur émérite de psychologie à l'université de Nice,

nous quittait.
 Même si la vie continue, rien ne comble son absence. Pensez à lui.

Souvenir

Gérard FELLOUS,

notre fils et frère, aurait eu quarante-sept ans le 20 janvier.

Ayez une pensée pour lui, vous qui l'avez connu avant qu'il ne disparaisse, à dix-neuf ans.

Examens

ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE
 Etablissement privé d'enseignement supérieur reconnu d'utilité publique. Association loi 1901 à but non lucratif.

Directeur : Olivier Leblois.
 Président : Christian de Portzamparc.
Rentrée printemps 2000 : 21 février 2000. Si vous ne voulez pas perdre un an, n'attendez pas septembre 2000, l'ESA propose un examen d'admission le 9 février 2000.

Les études sont semestrialisées et durent cinq ans. Le diplôme est reconnu par l'Etat et l'ordre des architectes. Inscriptions en cours de cursus par équivalences à étudier sur titre et sur dossier.

ESA - 254, bd Raspail, 75014 Paris.
 Renseignements : 01-40-47-40-00, fax : 01-43-22-81-16, e-mail : info@esa-paris.fr, site web : www.esa-paris.fr

Soutenances de thèse

– M^{me} Monique O'Dwyer-Jouffroy a soutenu, le 17 janvier 2000, à l'université de Paris-Sorbonne - Paris-IV, une thèse d'histoire : « **La perception américaine du problème palestinien 1987-1992** ». Le jury, M^{me} Denise Artaud, directeur de recherche émérite au CNRS ; M. Dominique Chevallier, directeur de thèse, professeur émérite à la Sorbonne ; M. Jacques Frémeaux, professeur à la Sorbonne ; M. Ghassan Salamé, président, professeur à l'IIEPP, lui a décerné la mention Très Honorabile.

www.lemonde.fr
EDITIONS MOBILES
 Consultez *Le Monde*
 sur assistant personnel
 (Palm Pilot, Windows CE...)



http://www.lemonde.fr
Enchères en ligne : tout vendre et tout acheter sur le net, des offres exclusives au site. Avec **QXL** la référence

EN VUE

■ La tribu yéménite qui avait libéré, mardi 18 janvier, un couple de Français, enlevés la veille, l'a aussitôt repris, les négociations capotant.

■ **Diodorus I^{er}**, patriarche grec orthodoxe de Jérusalem, a lancé une couronne de fleurs dans les eaux du Jourdain à l'endroit du baptême du Christ, parsemé de mines et de pièges antichars.

■ Lundi 17 janvier, un tribunal de Téhéran a puni deux colombophiles qui s'étaient bagarés à coups de gourdin, en faisant égorgé sur-le-champ leurs 370 pigeons innocents.

■ Si quatre-vingt-huit pour cent des parents britanniques trouvent légitime d'administrer « dans un cadre aimant et affectueux » des châtiments corporels à leurs enfants, deux pour cent seulement revendiquent le droit de les frapper à la tête.

■ Parfois les chiens de la maison, affolés, montraient les dents pour empêcher d'approcher deux sœurs et leurs concubins, actuellement jugés devant la cour d'assises de l'Essonne, qui faisaient subir à leurs enfants des sévices sexuels et des tortures inouïs.

■ **M^{me} Simone**, épouse d'un militaire de carrière, condamnée, lundi 17 janvier à Versailles, à deux ans de prison avec sursis, recevait « à la bonne franquette » des clients « sans histoire » qui échangeaient « des bises et des caresses » avec « ses filles », pour de l'argent.

■ « J'aime voir les gens heureux et j'aime beaucoup les voitures », expliquait, ravi, **Jorge Carvalho**, industriel de Lousa au Portugal, en offrant pour son départ à la retraite, une automobile à chacun des 160 employés de son usine.

■ La Libye prépare, après plus de deux ans de travaux et de recherches « inspirées » par le colonel **Kadhafi**, le lancement de la voiture de « l'après-l'an deux mille », baptisée « *Fusée de la Jamahiriya libyenne* ».

■ Les onze mafieux récemment libérés en raison des « lenteurs de la procédure d'appel » avaient été condamnés à la prison à vie lors d'un retentissant procès contre « la fédération des mafias en Italie ».

■ Après vingt ans d'interdiction, la mortadelle de Bologne, saucisson italien, immortalisé par le poète **Trilussa**, revient sur le marché américain.

■ Malgré les alarmes de la famille, **Veglia Salustri De Dominicis**, 89 ans, arrière-petite-fille du poète Trilussa, qui, soignée pour une bronchite à l'hôpital Saint-Joseph d'Alabano Laziale près de Rome, suffoquait depuis huit jours, est morte d'avoir avalé son dentier.

Christian Colombani

L'OFFRE ÉTAIT variée à la « une » des quotidiens chiliens, lundi 17 janvier, au lendemain du second tour de l'élection présidentielle. Ne cachant pas son peu de sympathie pour le vainqueur socialiste, le journal conservateur *El Mercurio* publiait une photo sur fond noir où se découpait de façon fantasmagorique le buste de Ricardo Lagos, parlant devant un micro, le poing levé, avec la légende « Le second socialiste qui arrive à la présidence, après trente ans » faisant allusion à Salvador Allende, renversé par le coup d'Etat du général Pinochet, le 11 septembre 1973. Il est vrai

DANS LA PRESSE

LES ÉCHOS
Nicolas Beytout

■ Le modèle social de l'après-guerre a vécu. La décision annoncée hier par le Medef marque en effet la fin d'un système élaboré il y a un demi-siècle sur la base d'une idée généreuse certes mais peu à peu devenue obsolète. Le paritarisme ayant été dévoyé par l'étatisme et l'ambiguïté l'ayant emporté sur la clarté, l'entreclac des relations sociales en France avait fini par devenir inextricable. Et ingérable. La rupture annoncée hier était nécessaire. Nécessaire, mais pas suffisante : car la décision du Medef de planter là le paritarisme sans autre forme de recours aurait été perçue comme trop évidemment liée à un combat contre le gouvernement et les 35 heures. (...) Il fallait reconstruire. C'est ce

qu'a proposé hier l'assemblée générale du Medef (...), le patronat propose de revoir l'équilibre fondamental entre la loi et le contrat, entre la règle unilatérale édictée par l'Etat et la négociation conduite par les partenaires sociaux, mais, en plus, il annonce sa volonté de rediscuter l'ensemble du dispositif de la protection sociale : maladie, vieillesse, chômage, famille, droit des contrats de travail, tout est à négocier ou à moderniser. Et c'est cela qui donne son contenu à la démarche du Medef (...).

L'HUMANITÉ
Jean-Emmanuel Ducoin

■ (...)Le Medef, ex CNPF, a tiré dans le tas. Plus hard, tu meurs ! En décidant de quitter tous les organismes paritaires d'ici fin 2000, les patrons, qui brûlaient de l'envie d'un choc brutal avec le gou-

vernement depuis l'initiation de la loi sur les 35 heures, viennent d'imposer à la France et à tous les salariés une opération idéologique visant à terme, entre autres choses, la privatisation de l'assurance maladie. La secousse n'est pas anedoctique, loin de là. En s'appuyant sur une analyse critique des relations sociales, que partagent évidemment certains syndicats, mais pas pour les mêmes raisons, le patronat tente un peu vite de faire oublier qu'il est largement responsable de cette crise majeure. (...) Le patronat est incapable pourtant de dire en quoi il pourrait améliorer le dispositif. Il veut tout casser. (...) La réplique à cette attaque doit être à la hauteur. (...) Le gouvernement ne peut rester passif et doit consulter l'ensemble des parties concernées, notamment les syndicats. C'est urgent.

que le candidat perdant de la droite, Joaquín Lavín, ancien fonctionnaire du régime militaire, a été pendant plusieurs années responsable de la section économique de l'influent quotidien...

EL MERCURIO

Le Lavin, membre de l'Opus Dei et farouchement opposé au divorce et à l'avortement. « Lagos a pris les rênes », titrait lundi après-midi le tabloïd *La Hora* avec une photo du nouveau président élu en compagnie d'Eduardo Frei, le président sortant démocrate-chrétien, avec lequel M. Lagos est associé au sein du gouvernement de concertation qui gouverne le Chili depuis dix ans. Dans un coin de la première page, une petite photo du leader de la droite, le sourire crispé, était accompagnée de la citation : « *Maintenant, je suis un Chilien commun et courant.* » L'idée de continuité et

de l'unité au sein de la Concertation de centre-gauche était également mise en avant par *La Segunda* avec une image familiale de M. Lagos et de sa femme, assis à la table du petit déjeuner, en compagnie du président Frei et de son épouse.

LA TRIBUNE
Pascal Aubert

■ L'Etat étant récusé d'entrée par la partie patronale comme possible arbitre, le dialogue sur la « *refondation sociale* » risque fort de s'engager dans une impasse si le Medef persiste à vouloir être le seul et unique juge de la validité des avancées obtenues. Revendication logique puisque c'est cette appréciation qui déterminera s'il y a lieu de reconsidérer ou non la rupture avec le paritarisme entérinée hier. Revendication abusive à l'égard de la partie syndicale qui ne pourra accepter un dialogue que s'il est équitable et de bonne foi. Il reste à les en convaincre. Faute de quoi les rapports sociaux seraient menacés d'un retour à la loi de la jungle dont ne profiteraient ni les salariés ni les entreprises.

Christine Legrand

www.paru.com
Un webmagazine littéraire misant sur l'aide bénévole de professionnels et d'universitaires

pour Paru.com, ce qui a permis au magazine de publier des textes originaux toutes les semaines, puis tous les jours. Une seule règle : les intervenants s'engagent à ne pas utiliser le jargon universitaire.

Paru.com, qui ne possède toujours pas de locaux, est désormais une société commerciale. En plus de sa production propre, elle produit des articles et des notes de lecture pour des grands sites-portails comme Yahoo-France. De leur côté, les éditeurs, d'abord très réservés, commencent à entretenir de bonnes relations avec l'équipe. Selon M. Lienhardt, le site compte 25 000 lecteurs réguliers dans 85 pays : « *Nous sommes une mini-foire de Francfort permanente. Cette promotion du livre français à l'étranger, hors de portée de la plupart des éditeurs, est très appréciée des écrivains, qui, par ailleurs, sont de plus en plus nombreux à créer leur propre site.* »

Sylvie Tanette

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois. Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex. Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique. M. Mme Prénom : Nom : Adresse : Code postal : Localité : Offres valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements. J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal Le Monde. Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment. Date : Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a dans votre chéquier. Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi. Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99€/min) Le Monde (USPS-008729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to LMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 US-18. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23461-2983 USA - Tél : 800-428-30-03

L'injustice faite à Nagui par Alain Rollat

PHILIPPE NOIRET, qui assurait, mardi, sur Canal+, la promotion de son nouveau film, a mis les pieds dans le plat, sans penser à mal, en faisant à Nagui deux remarques de nature à alimenter la polémique ouverte sur l'avenir de « Nulle part ailleurs » depuis que Guillaume Durand en est parti, contraint, sous les quolibets des « Guignols » désapprouvés, ce jour-là, par le public présent.

Quand Nagui lui a fait avouer qu'il était « allergique au célérité », le comédien a gentiment ironisé en observant que la conversation atteignait là « un bon niveau ». Puis, quand Nagui a fait semblant de se laisser embrasser sur la bouche par l'un des « Robins », ces rigolos dont les sketches émaillent désormais « Nulle part ailleurs », il lui a demandé s'il bénéficiait d'une « prime de risque » pour ce genre de bouffonnerie. Pour anodines qu'elles soient, ces réflexions renvoyaient

au reproche de médiocrité souvent fait à Nagui depuis son intronisation sur Canal+.

Cette interview sans intérêt n'aurait pas retenu l'attention si, l'instant d'après, les « Guignols » n'avaient consacré à Nagui une séquence retournant leur scalpel dans sa plaie. Sous le titre « Télé-Achat », ils ont réduit le show journalier de Nagui à sa plus simple expression en assimilant celui-ci au plus ringard des camelots, capable de vendre à n'importe quelle ménagère, dans le même lot de pacotille, le dernier film de Christophe Lambert et « la lingette magique qui torchera bébé ».

Cette façon de caricaturer l'animateur de « Nulle part ailleurs » renvoyait aux critiques que lui assènent, non à la télé mais sur Internet, les habitués de Canal+. Ce mois-ci, par exemple, sur le site « www.kestavuhier.com », le forum de discussion tourne au jeu de massacre. Nagui est la cible de

SUR LA TOILE

DINOSAURE À VENDRE

■ Le site de vente aux enchères Lycos Auction propose depuis le 17 janvier le squelette d'un tyrannosaure de 12 mètres de long et 7,5 mètres de haut, découvert en 1992 dans le Dakota du Sud. La mise à prix est de 5,8 millions de dollars. Une première tentative de vente sur Internet avait eu lieu sur le site eBay en juillet, mais il avait fallu l'interrompre à cause de fausses enchères placées par des mauvais plaisants. Plusieurs personnalités de la communauté scientifique ont regretté publiquement que le squelette soit vendu au plus offrant, ce qui élimine presque tous les musées et centres de recherche. - (AP)

MOTS DE PASSE

■ Les mots de passe et différents renseignements personnels de 2 300 abonnés du service d'accès Wanadoo Câble (filiale de France Télécom) de Bordeaux ont été placés par erreur sur un serveur non protégé le 14 janvier. D'autres internautes ont ainsi pu pénétrer leurs boîtes aux lettres électroniques. Wanadoo Câble a dû fermer provisoirement son service de messagerie. Les abonnés lésés recevront un nouveau mot de passe par la poste. - (AFP)

Avis de décès

par Pierre Georges

COURAGE, cohabitons ! Cette réforme de la justice, beaucoup disent la vouloir. Donc elle ne se fera pas. Ou pas maintenant. Elle fut votée ici, Assemblée nationale et Sénat. Elle ne le serait pas là, Congrès. Feu vert, feu rouge. Donc, on arrête tout en catastrophe, dans un fameux tête-à-tête. Et l'on voudrait que les Français, que l'on prit tant de soin à convaincre de la nécessité de cette réforme qu'aujourd'hui ils la jugent absolument nécessaire, y retrouvent leurs esprits et leurs élus ?

Allons, les choses simples valent d'être dites simplement : tous les habillages partisans, tous les arguments d'opportunité ne changeront rien à l'affaire. C'est une défaite de l'esprit des lois. Et ce ne sont ni plutôt la gauche ni plutôt la droite qui sortiraient affaiblies de cette affaire. Mais l'ensemble de la politique et des politiques pour n'avoir pas de suite dans leurs idées de réforme et leur urgence proclamée à les mettre en application. Tout le reste n'est que littérature qui ne fera que nourrir le populisme.

Courage, cohabitons ! Le président de la République l'avait proposée, cette réforme, contre une partie de sa droite. Le premier ministre et son gouvernement l'avaient mise en œuvre, contre quelques-uns à gauche. Et voici que le pas de deux exécutif s'achève en pas de clerc collectif. On va se battre désormais, et rudement, dans le champ clos du débat partisan, se chamailler dans la cour des récréations télévisuelles et dans les tribunes pour déterminer les responsabilités respectives, pour savoir qui a cassé la réforme, comme le vase de justice. La faute à qui, la faute à qui ! Les Français ont déjà leur réponse

et elle ne sera pas aimable. L'idée de l'indépendance de la justice valait mieux que ce jeu de dupes ou de mistigri parlementaire.

Bref, la réforme est bonne pour la réforme, hors service, HS comme dirait un fourrier des ordinaires politiques. Et c'est tout à fait navrant d'assister à un enterrement de première classe d'une urgence démocratique qui n'a pas passée l'hiver.

Changeons de sujet, sans transition possible, autre qu'oiseuse, sur le sujet précisément du deuil. Le *New York Times* vient de faire une découverte étrange. D'une année sur l'autre, entre la première semaine de janvier 1999 et celle de janvier 2000, la statistique des décès enregistrés à New York a fait un bond inexplicable. 1 791 habitants de la ville sont morts du 1^{er} au 7 janvier 2000, soit une augmentation notable par rapport aux mêmes premiers jours de 1999, avec 1 187 disparitions. Et également une hausse sensible par rapport à l'ultime semaine de 1999, 1 226 décès à New York.

Toute statistique, même macabre, devrait avoir une explication scientifique. On s'y est donc efforcé, recherchant ici et là, qui sait, une raison météorologique ou épidémique à cette inflation de la mort. Mais non, rien, pas même la grippe, réputée redoutable et dont les hôpitaux affirment qu'elle n'a ni plus ni moins prélevé sa dîme : 31 cas mortels en 2000, 32 en 1999. Seule explication alors et formidablement séduisante d'irrationalité : si tant de gens sont morts à New York, c'est tout simplement qu'ils s'étaient accrochés, psychologiquement, et malgré leur état, à l'idée de voir l'an 2000. Ils ont vu. Et ils ont compris.

Air France acquiert Regional Airlines

JEAN-CYRIL SPINETTA, PDG d'Air France, a annoncé mercredi 19 janvier le rachat de la compagnie Regional Airlines. Née de la fusion des compagnies Air Vendée et Airlec, Regional Airlines était jusqu'à aujourd'hui contrôlée par la famille Dubreuil à 70 %, le reste du capital étant aux mains du public. La compagnie, qui dessert 24 aéroports en France, exploite une flotte de 25 avions de moins de 100 places. En 1998, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs (152,4 millions d'euros) et un résultat net de 21,4 millions de francs (3,2 millions d'euros). Air France va reprendre la totalité de la participation détenue par le groupe Dubreuil. Jean-Paul Dubreuil en conservera la présidence. Le prix payé valorise Regional Airlines à 400 millions de francs (60,97 millions d'euros).

(Publicité)

LETTRÉ OUVERTE AUX FRANÇAIS

Laboratoires GRIMBERG
19, rue Poliveau - 75005 PARIS

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La classe des Magnésiums est menacée de Déremboursement par les Pouvoirs Publics.

Dans différents journaux, notre médicament a été nominativement agressé par des interviews de représentants de l'Etat. Il me semble donc indispensable de répondre.

Aussi, je m'adresse à vous pour attirer l'attention des Français sur le fait suivant :

"Il est impératif, pour la bonne santé des Français, que l'on prenne en considération des médicaments actifs, non toxiques et bon marché".

"Aucune nouvelle molécule ne pourra remplacer le Magnésium, deuxième cation intra-cellulaire et son rôle est indéniable dans la spasmophilie, les symptômes liés au stress, les crampes, ...".

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous qui utilisez le Magnésium soit à travers mon médicament, soit à travers ceux des autres laboratoires, je vous propose de m'écrire :

LABORATOIRES GRIMBERG
19, rue Poliveau - 75005 PARIS

pour me dire quels sont les "troubles" qui vous font utiliser du Magnésium et quels sont les résultats que vous avez obtenus afin que je puisse écrire à **Madame Martine AUBRY**.

Merci et bonne santé !

Veillez croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

La Cour des Comptes dénonce les indemnités versées aux dirigeants du secteur public

Elle dévoile les pratiques « irrégulières » du GAN et de la Française des jeux

ELF n'est pas la seule entreprise qui verse des indemnités fracassantes à ses présidents démissionnaires. Cela se fait également dans certaines entreprises publiques. Les sommes en jeu n'y sont, certes, pas comparables - d'autant que les stock-options n'y existent pas -, mais la pratique est suffisamment répandue pour que la Cour des comptes s'intéresse au sujet. Dans son dernier rapport public, publié mercredi 19 janvier, elle épingle le Groupe des assurances nationales (GAN), la Française des jeux et le Crédit foncier de France (CFF) pour des « pratiques soit critiquables (...), soit franchement irrégulières ». Et souligne que dans la majorité des cas, les conseils d'administration et l'autorité de tutelle n'étaient pas informés de ces tractations. Pas plus que l'administration fiscale...

Entre 1992 et 1996, au GAN, dix dirigeants ou cadres supérieurs ont touché, au total, plus de 35 millions de francs d'indemnités de départ. Le rapport cite un versement de 7 millions de francs, deux de plus de 5 millions, et trois supérieurs à 4 millions. Pourtant, à l'époque, la situation du groupe n'avait rien de florissant. Politique commerciale aventureuse, investissements immobiliers hasardeux... A partir de 1994, les pertes s'accroissent, toujours plus importantes. Les départs se succèdent à la présidence : François Heilbronner, puis son successeur,

Jean-Jacques Bonnaud, quittent le groupe, dans des conditions jugées normales. Une multitude de patrons de filiales et de cadres supérieurs sont emportés dans la débâcle de l'assureur.

Souvent responsables de la mauvaise gestion du groupe, ils ne partent pas les mains vides. « Des erreurs de gestion graves ont été commises et ont entraîné des licenciements, qui ne méritaient pas la générosité avec laquelle ils ont été effectués », estime la Cour, qui évoque, sans le nommer, le cas de Guy de Chavanne, directeur général délégué, chargé des participations et des placements financiers, qui quitte le GAN fin 1996. Après sept ans passés dans le groupe, M. de Chavanne a reçu 4,5 millions de francs, soit plus de deux ans et demi de rémunération d'activité. Il a tout simplement, explique les magistrats de la rue Cambon, « fait comptabiliser toute son ancienneté acquise dans la profession bancaire, incluant plus de vingt années précédant son entrée dans le groupe », une période qui avait déjà été indemnisée lorsqu'il avait quitté son précédent employeur pour entrer au GAN.

A la Française des Jeux, aussi, les départs valent de l'or. Entre 1991 et 1998, onze cadres supérieurs quittent l'entreprise. Coût, 14 millions de francs. La Cour cite notamment Gérard Colé, président de la société de juillet 1989 à décembre 1993. Sa gestion, dont certains aspects ont donné lieu à

sa mise en examen pour « abus de biens sociaux, faux et usage de faux et ingérence », est contestée. Il a quitté l'entreprise avec 2 millions de francs, soit deux années de rémunération, sur décision du ministre du budget, Nicolas Sarkozy.

Enfin, la Cour des comptes dénonce un système d'avantages de retraites, en vigueur au Crédit foncier de France depuis 1955, et connu sous le nom de « bénévolences ». Les anciens gouverneurs, sous-gouverneurs et secrétaires généraux de l'institution financière, pour la plupart des fonctionnaires en détachement, touchaient ainsi des versements qui « présentaient toutes les caractéristiques d'un avantage de retraite » alors même que le statut de la fonction publique le leur interdisait.

« Cette charge était d'un montant non négligeable, puisqu'elle était en 1997 de 2,8 millions de francs pour onze bénéficiaires, anciens fonctionnaires détachés ou veuves d'anciens gouverneurs. Le montant le plus élevé atteignait 585 000 francs, plusieurs autres attributions se situant à des niveaux comparables voire supérieurs à celui des pensions de retraite des plus hauts cadres de la fonction publique alors qu'elles s'ajoutent aux retraites normalement perçues de l'Etat. » Le ministère des finances, qui était au courant de cette pratique, y a mis fin en 1999.

Virginie Malingre

Les auteurs présumés de l'attentat de Lockerbie et le Paris-Dakar

LE SPECTACULAIRE ET COÛTEUX pont aérien orchestré par les organisateurs du rallye Dakar-Le Caire afin d'échapper à une éventuelle menace terroriste dans le désert nigérien n'a pas seulement offert une occasion rêvée aux opposants de la course pour dire tout le mal qu'ils pensent du grand Bar-noum du désert. Ce transit « obligé » vers le pays du général Khadafi fait également resurgir d'« encombrants » souvenirs chez d'anciens membres de Thierry Sabine Organisation (TSO), la société qui créa l'épreuve et la mit en œuvre pendant plus de quinze ans.

Entre 1989 et 1992, le rallye a en effet traversé chaque année la Libye, satisfaisant ainsi les besoins de reconnaissance internationale de son chef d'Etat. Mouammar Khadafi avait, comme de coutume chez les pays visités par la caravane, mis à disposition de TSO plusieurs « intermédiaires » chargés de régler les problèmes de logistique sur le territoire libyen.

« **UNE "MACHINE À VISAS" POUR LA LIBYE ?** »

Parmi ces agents figuraient deux hommes qui ont fait, depuis, parler d'eux dans d'autres circonstances : Abdel-Basset Ali El Mehgrahi et Al Amin Khalifa Fhima, les deux suspects de l'attentat du Boeing 747 de la Pan Am ayant entraîné la mort de 270 personnes, le 21 décembre 1988, au-dessus du village écossais de Lockerbie. « Ils ont été notre contact local à plusieurs reprises, parfois ensemble, parfois séparément. Abdel-Basset téléphonait directement aux plus hauts dirigeants libyens et il trouvait des solutions très rapidement. Al Amin semblait avoir moins de pouvoir. Il était chargé de nous accompagner ici et là, en nous escortant avec sa Renault Fuego qui faisait forte impression dans les rues de Tripoli », se

souvenait un ancien salarié de TSO. Inculpés le 14 novembre 1991 par les autorités judiciaires écossaises et américaines, les deux hommes auraient cessé leur mission auprès du rallye en 1992, pour la dernière apparition de la caravane en Libye avant que celle-ci n'y revienne cette année. « Ils n'étaient pas du tout antipathiques », raconte un autre témoin de l'époque, qui ajoute : « On a toujours travaillé en Libye dans de bonnes conditions. Tout était fait pour que nous ne manquions de rien. Bien sûr, on s'interrogeait sur les motivations de Khadafi. Le Dakar était-il uniquement pour lui une occasion de se faire de la pub ? Ou servait-il de "machine à visas" pour la Libye ? Des émissaires libyens venaient en effet régulièrement au siège de l'organisation à Paris. Ils demandaient à chaque fois deux ou trois visas, mais ils n'étaient qu'un ou deux à se rendre aux réunions de travail. Où passaient les autres ? »

Abdel-Basset Ali El Mehgrahi, surnommé « le professeur », et Al Amin Khalifa Fhima sont-ils venus en France, ces années-là ? « Non », répond Gilbert Sabine, qui dirigeait TSO durant cette période. Ont-ils apporté leur aide aux organisateurs du rallye en janvier 1989, quelques semaines seulement après l'explosion du vol 103 de la Pan Am ? « Il me semble qu'Abdel-Basset Ali El Mehgrahi était déjà là », croit se souvenir Gilbert Sabine.

Extradés vers les Pays-Bas en avril 1999 en échange d'une levée de l'embargo économique sur la Libye, les deux organisateurs présumés de l'attentat de Lockerbie seront jugés à partir du 3 mai à Camp Zeist, près d'Utrecht. Le procès devrait durer au moins un an.

Frédéric Potet

Fin de la grève des contrôleurs SNCF dans le Sud-Est

MARSEILLE

de notre correspondant régional
Les contrôleurs de train du Sud-Est ont voté mardi soir à bulletin secret la reprise du travail après trois jours d'une grève débutée dimanche 16 janvier pour des questions de sécurité. Deux d'entre eux avaient été agressés la veille par des voyageurs sans billet à Arles (Bouches-du-Rhône) et à Bollène (Vaucluse), sans toutefois que les coups portés aient entraîné d'hospitalisation. Leur mouvement, lancé sans préavis, traduisait leur exaspération : un militant CGT expliquait qu'en 1999 « il y avait eu 42 agressions officiellement reconnues avec arrêt de travail et qu'on assiste maintenant à des phénomènes de bandes » qui, parfois, investissent les trains et s'en prennent aux voyageurs. L'année a commencé avec six agressions déjà recensées.

Le mouvement était suivi par plus de 90 % des contrôleurs de tous grades, qui sont 620 dans la région et sont très majoritaire-

ment syndiqués à la CGT. Lundi et mardi, un train régional sur quatre circulait, le trafic grandes lignes étant mieux assuré, même si un TGV sur deux seulement continuait de relier Marseille à Nice.

Lundi, une première séance de négociation ne suffisait pas à désamorcer le conflit. Les assemblées générales réunies mardi matin votaient alors à une écrasante majorité la poursuite de la grève.

La direction, qui avait mis à disposition des passagers des services de substitution sur de nombreux itinéraires, a proposé une reprise des négociations sur la base de cahiers de revendications plus précis par gare, par train, les risques étant très différenciés selon les horaires et les itinéraires. Au terme d'un après-midi de discussions, syndicats et direction finissaient par s'entendre sur des mesures d'ordre national ou plus local. Selon le relevé de conclusions, 64 emplois-jeunes doivent donc être créés en Provence-Alpes-Côte d'Azur au lieu des 60 initialement

prévus, tandis que la police ferroviaire sera renforcée de 14 postes (10 % d'augmentation).

Il s'agit là surtout de « mesures d'appui au sol », soit pour effectuer des filtrages qui empêchent les montées massives illégales dans les convois, soit pour venir en aide aux contrôleurs aux prises avec des passagers agressifs. Elles s'accompagnent aussi d'une augmentation du nombre d'agents spécifiquement chargés de la lutte contre la fraude et de la création de quatre postes de contrôleur supplémentaires. Le calendrier des discussions avec la région et les pouvoirs publics a aussi été précisé afin que ceux-ci jouent leur rôle dans la sécurisation des transports avec la création, par exemple, d'un commissariat de police à la gare d'Avignon. 152 agents ont donc voté pour la reprise, et 59 contre.

Michel Samson

Joelle Stolz